

Crime organisé Courses arrangées à Blue Bonnets?

Par Bernard RACINE de la P.C.

MONTREAL. — Il y a deux ou trois courses arrangées chaque semaine à Blue Bonnets, a déclaré, mardi matin, un ancien employé de la piste, à l'enquête sur le crime organisé, en réponse à une question directe du président de la commission, le juge Rhea Brunet.

Daniel Richer, chauffeur de taxi de 37 ans, de St-Jérôme, avait avoué auparavant avoir été renvoyé en 1967 de Blue Bonnets où il était palefrenier, en rapport avec une course arrangée au cours du mois de septembre.

"On m'a soupçonné d'avoir fait partie de cette affaire... Ils m'ont dit que je faisais arranger des courses. C'est vrai qu'elle était arrangée. Mais je méritais un meilleur sort que cela. Il y en avait des pires que moi".

Richer dit avoir non seulement perdu son emploi mais aussi le droit de mettre les pieds à Blue Bonnets où à Richelieu. "Même pas dans le parking", a-t-il dit, ajoutant que la semaine dernière, il avait été évité de Richelieu où il était allé gager.

Pour des jockeys, arranger une course, "c'est la chose la plus facile du monde", a-t-il dit, révélant qu'il avait un jour, grâce à une course arrangée, gagné \$14,000 du bookie Maurice Huot, avec qui il avait gagné \$4,000.

Le témoin a affirmé avoir perdu \$150,000 au jeu durant sa vie, dont environ \$30,000 après avoir été preneur aux livres durant un an à St-Jérôme.

"Le jeu est la pire maladie qui existe", a-t-il dit, affirmant qu'il était atteint de cette maladie et qu'il continuait à gager.

D'après lui, la meilleure manière d'enrayer le jeu serait de faire disparaître les nouvelles des courses à la radio.

A une question du procureur de la commission, Me Charles Cliche, il a admis que si les preneurs aux livres savaient qu'ils risquaient la prison, cela les refroidirait.

Richer a expliqué qu'il avait contracté des dettes de jeu alors qu'il était livreur — de pain et de liqueurs douces — et que c'est pour cela qu'il s'était engagé comme palefrenier à Blue Bonnets en 1963, au salaire de \$35 par semaine.

"If you can't beat them, join them", a-t-il dit, ajoutant: "Moi je croyais que l'avenir était là". Il ambitionnait de devenir jockey un jour, mais en attendant comme il avait une femme et quatre enfants à faire vivre, il gageait pour essayer d'avoir un revenu supplémentaire.

Lors de la course arrangée pour laquelle il a perdu son emploi, il a dit que

la quinielle avait remporté \$16 mais qu'elle aurait dû normalement remporter plus. Les huit jockeys participant à cette course avaient tous été congédiés. Pour sa part, il avait gagné \$3,000 ou \$4,000 a-t-il dit.

Il a dit qu'il avait commencé à gagner dès l'âge de 13 ou 14 ans, alors qu'il dépendait aux cartes et dans des salles de pool l'argent qu'il avait gagné à "planter" des quilles.

Par la suite il a fait partie d'un club à charte à St-Jérôme, où il jouait au poker, à la "tapette".

Bookie

Après son renvoi de Blue Bonnets, il est devenu preneur aux livres à St-Jérôme. Il n'a été arrêté qu'une seule fois, en 1970. Il ne faisait pas d'argent, parce que son concurrent, le bookie Maurice Huot avait les meilleurs clients. "J'ai abouti avec un paquet de dettes que je paye encore", a-t-il dit.

C'est à ce moment que des membres de sa famille lui ont prêté de l'argent. En 1970, il s'était associé brièvement à deux autres preneurs aux livres. A partir de juin, il a été relié au réseau Zimmerman, dont l'enquête a commencé cette semaine à étudier le fonctionnement.

Il a admis avoir emprunté de l'argent de Gary Ball et a déclaré:

"Je sais que vous ne l'aimez pas, mais pour moi c'est un des plus chics types que j'ai connus". Il a dit que Ball lui avait prêté \$3,000 sans intérêts. Il a paru surpris lorsque Me Cliche lui a annoncé qu'il avait réellement payé de l'intérêt et des amendes pour ce prêt. "Si l'on m'a chargé de l'intérêt, ça ne me fait rien. C'est le plus gentleman des bookies".

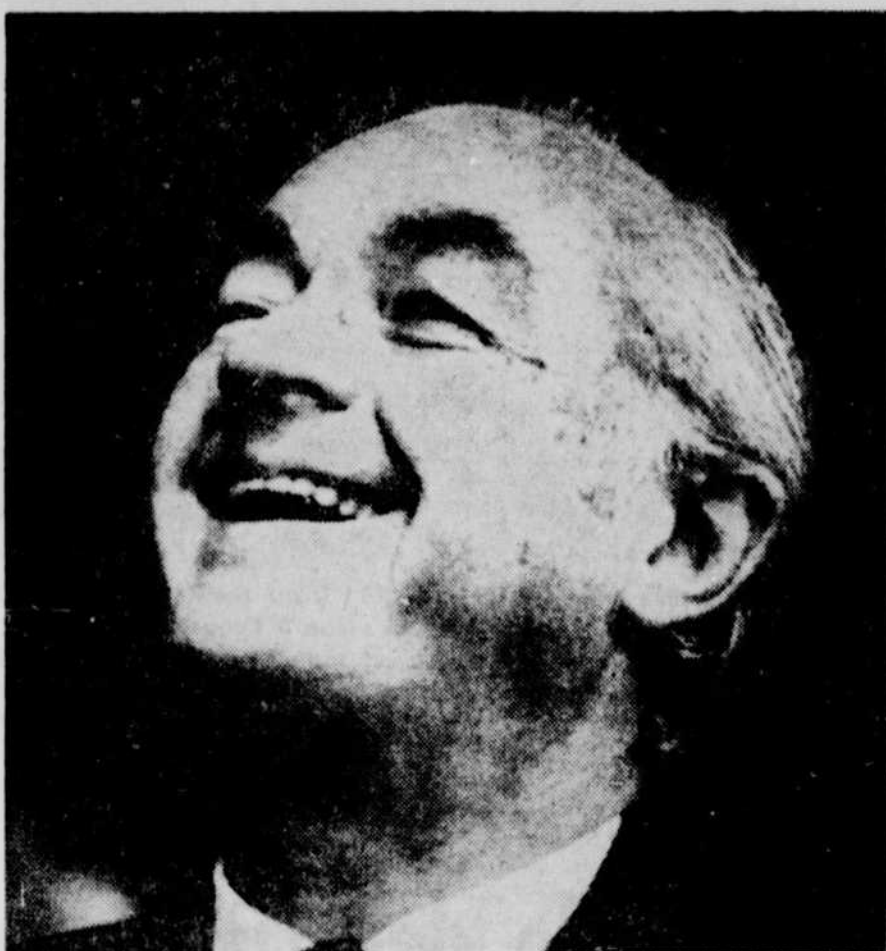
Si les résultats des courses, à l'étranger n'étaient pas donnés dans les journaux, a-t-il dit, les bookies ne les prendraient pas, c'est trop de tracas.

Le seul sport organisé où on peut gagner et faire de l'argent, a-t-il dit, c'est le baseball. Malgré tout, on arrive toujours deuxième; a-t-il ajouté.

A Me Cliche qui lui demandait s'il y avait des pistes dans la province où cela ne valait pas la peine de gager, le témoin a répondu dans l'affirmative et a nommé les pistes de Sherbrooke, Jonquière et Trois-Rivières.

Il a expliqué qu'il existait cinq classes de chevaux de course et que quand un cheval n'avait pas réussi durant une saison à bien figurer dans une classe, on le descendait de classe où il devenait champion.

Il a révélé qu'il gageait maintenant aussi avec Loto-Perfetta, même s'il n'aime pas beaucoup le système. "C'est seulement des numéros et la pure chance, il n'y a pas de stratégie".



En vedette

La vedette de la commission d'enquête sénatoriale sur le scandale du Watergate est mardi, Maurice Stans, 65 ans, ancien secrétaire au Commerce, ancien président de la section financière du comité pour la réélection du président Nixon, ami personnel de Richard Nixon, pour lequel il fit activement campagne en 1968 et en 1972, inculpé le 10 mai dernier par le grand jury de New York pour utilisation abusive de fonds \$200,000, versés par le financier Robert Vesco. L'avocat de Maurice Stans a demandé vainement que la commission d'enquête n'entende pas son client avant que celui-ci n'ait été jugé à New York. Le président Sam Erwin a souligné que la commission avait reçu du Sénat un mandat unanime pour faire toute la lumière sur les circonstances douteuses qui ont entouré la dernière élection présidentielle, que M. Stans devait répondre aux questions sous peine d'être poursuivi pour "mépris du Sénat", mais qu'il ne lui serait posé aucune question se rapportant aux poursuites dont il fait l'objet à New York.

Maurice Stans, après avoir prêté serment, a annoncé qu'il allait lire une longue déclaration, 20 minutes. Sur quoi, la commission a levé la séance jusqu'à mardi après-midi.

Le premier témoin de la matinée avait été Herbert Porter, ancien membre du comité pour la réélection du président Nixon, qui avait révélé avoir vu des rouleaux de films reproduisant la correspondance du sénateur Edmund Muskie fin 1971, à l'époque où Muskie était considéré comme le seul candidat démocrate susceptible de s'opposer à Nixon. M. John Mitchell, alors ministre de la Justice, avait, affirme Porter, connaissance de la teneur de ces documents.

Téléphoto UPI

Communication par satellite France-Québec

Par PAUL LONGPRE

QUÉBEC (PC) — La "téléconférence" Montréal-Lyon de jeudi prochain constitue seulement une expérience technique et laisse entier le contentieux Ottawa-Québec en matière de télécommunications par satellite.

Si l'expérience est concluante, a déclaré mardi le ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, au cours d'une séance d'information portant sur cette première liaison France-Québec par satellite, il est bien possible qu'Ottawa souhaite alors établir "des mécanismes" permanents pour de telles échanges.

Présentée comme une "nouvelle dimension aux échanges franco-québécois", l'expérience "réunira" pendant deux heures l'Institut de cardiologie de Montréal et l'Hôpital cardio-vasculaire de Lyon dans une conférence téléphonique sur quatre cas cliniques de caractère inhabituel. Une centaine de médecins assisteront à ce colloque électronique.

Une première

La technique des téléconférences est déjà utilisée depuis quelques années, notamment dans les milieux universitaires américains. L'expérience de jeudi est cependant une "première" intercontinentale.

A court terme, l'expérience vise à explorer les possibilités d'échanges par satellite entre la France et le Québec dans des secteurs aussi variés que la science et les contacts entre fonctionnaires.

Selon les résultats-obtenus, le Québec et la France établiront une série de "téléconférences" de cette nature. Le "jumelage électronique" des deux centres cardio-vasculaires se fera avec l'accord d'Ottawa. La Société canadienne des télécommunications transmarines, dont la station terrestre est à Mill Village, en Nouvelle-Ecosse participe à titre gratuit à cette opération.

Le réseau de transmission audio-visuelle comprend également la Bell Canada, la New Brunswick Telephone, la Maritime Telephone, un satellite de la série Intelsat IV, le centre de télécommunications spatiales de Pleumeur-Bodou, en Bretagne, le concours des Postes et Télécommunications françaises et l'ORTF.

Intérêt pédagogique
L'équipe montrealaise sera dirigée par le Dr Paul David et le groupe français, par le professeur Froment. La réalisation et l'évaluation de la téléconférence est assumée par l'Université du Québec qui, éventuellement, gardera ce rôle pour le programme complet d'échanges franco-québécois par satellite.

Cette expérience, a souligné le minis-

tre L'Allier, revêt une grande importance au plan pédagogique. Si elle se révèle positive au plan financier et technique, il n'est pas impossible d'envisager le jour où les hôpitaux d'une même ville, reliés par câble ou voies micro-ondes, n'en formeraient qu'un, permettant aux spécialistes et aux étudiants de "passer" d'une clinique à l'autre sans se déplacer.

Cette première téléconférence coûtera environ \$80,000, somme répartie à part à peu près égale entre la France et le Québec. Il s'agit là, précisent les spécialistes des communications, d'un coût expérimental. Établi sur une base permanente, un tel réseau serait vraisemblablement beaucoup moins onéreux.

Contenu
Au plan politique, le ministre L'Allier s'est montré très prudent, hier, refusant de présenter cette expérience comme "une technique d'occupation" du Québec en matière constitutionnelle.

Le ressort cependant de ces réponses aux journalistes que le gouvernement Bourassa penchera dorénavant vers une approche "pratique" dans ses négociations avec Ottawa qui maintient sa juridiction exclusive en cette matière.

"Il est plus important de faire des choses concrètes que de soupeser des énoncés théoriques", a-t-il dit, indiquant que les pourparlers Ottawa-Québec étaient au point mort depuis deux ans sur ce dossier. En 1971, le Québec avait protesté vertement lorsque le gouvernement fédéral a signé une entente internationale lui donnant accès à Intelsat sans consultation avec les provinces.

Symphonie

Quant au projet de participation québécoise au programme franco-allemand Symphonie, M. L'Allier souligne qu'il est toujours sur la table. Rien ne sera décidé avant le lancement de ce satellite qui pose pour le moment de sérieux problèmes techniques.

Le ministre fait valoir que le "know how" acquis par les techniciens québécois à l'occasion de l'expérience de jeudi ne peut que placer le Québec dans une meilleure position pour défendre le dossier Symphonie devant Ottawa le moment venu.

Pour le moment, conclut-il, le Québec n'est pas prêt de toute façon. Il lui manque trop d'éléments techniques pour élaborer une véritable politique cohérente de télécommunications par satellite.

La téléconférence sera réalisée en circuit fermé. Elle ne sera donc pas accessible au grand public. Le ministre L'Allier a cependant souligné qu'il en serait fait des enregistrements qui pourront circuler dans les milieux scientifiques.

La police reprend "Lawrence d'Arabie"

MONTREAL (PC) — Normand Champagne, condamné pour meurtre, a été repris mardi, alors que André Gratton restait en liberté suite à leur double évasion, lundi, de l'Institut Philippe-Pinel.

Les deux avaient négocié leur liberté en tenant en otage trois employés de l'Institut psychiatrique pendant près de 10 heures.

Normand Champagne, qui a battu à mort Léopold Dion, un tueur d'enfants, l'an dernier en prison, a été repris dans l'Est de Montréal tôt mardi matin. Les trois otages avaient été libérés et Champagne avait quitté l'Institut dans la voiture d'un journaliste.

De son côté, André Gratton, qui est interné à la discrétion du lieutenant-gouverneur, avait aidé Champagne à prendre les otages et à négocier sa liberté lundi soir. Il est encore au large.

Les deux hommes armés de ciseaux avaient pris comme otages Huguette Sarrazin, infirmière, Denise Nadon, réceptionniste et Gilles Beaulieu, employé et s'étaient enfermés avec eux dans une salle de contrôle.

Crever les yeux

Ils ont ligoté leurs otages avec du sparadrap et le Dr Lionel Béliveau, directeur de l'Institut, a déclaré qu'ils avaient menacé de crever les yeux de leurs otages si les dirigeants de l'hôpital essayaient d'entrer dans la pièce.

Le personnel de l'Institut n'est pas armé et le Dr Béliveau a déclaré qu'il est "relativement facile" pour les patients de prendre des employés comme otages.

Les deux évadés ont déclaré qu'ils voulaient un congé de trois jours et de l'argent. Ils avaient demandé que la police ne soit pas informée.

Gratton partit, Champagne a demandé à voir Claude Poirier, journaliste de la station radiophonique CJMS.

"Il voulait un chauffeur pour le conduire au désert", a déclaré M. Poirier au cours d'une entrevue.

Lors de l'enquête du coroner sur la mort de Dion, Champagne avait déclaré qu'il était "Lawrence d'Arabie" et que Dieu était "le monstre du désert".

Champagne purgeait déjà alors une peine d'emprisonnement à vie pour meurtre, à l'époque de la mort de Dion.

Pour la mort de Dion, Champagne a été déclaré non coupable, à cause de folie et le juge avait ordonné son internement à la discrétion du lieutenant-gouverneur.

Les otages ont été relâchés sans avoir subi de "sévice", vers minuit. Champagne a visité sa mère et sa sœur et a été repris environ 90 minutes après être parti de l'Institut.

Les deux hommes ont alors demandé de rencontrer les dirigeants de l'Institut pour négocier leur sortie.

Un porte-parole de la police a révélé plus tard que Champagne voulait un congé de trois jours pour des "raisons personnelles".

"Il a promis qu'il reviendrait, en compagnie de Gratton, lorsque les trois jours auraient été écoulés", a-t-il précisé.

M. Gaston Robitaille, directeur de la sécurité à l'Institut, qui a agi en tant qu'intermédiaire dans cette affaire, a déclaré que les deux hommes sont considérés comme extrêmement dangereux, et qu'il n'avait pas appelé la police par mesure de prudence pour la sécurité des employés de l'Institut.

"Ils n'ont molesté personne, a-t-il ajouté, mais ils ont menacé à plusieurs reprises de poignarder leurs otages."

"Après avoir discuté de ce qu'ils allaient faire, les deux hommes ont demandé des walkie-talkie et ont annoncé que Gratton allait partir."

"Ce dernier a demandé \$850 en petites coupures, que nous lui avons données. Il sortit donc de l'Institut tout en gardant le contact avec Champagne, qui détenait toujours les otages."

Vers 11h00 p.m., Champagne annonça qu'il voulait partir lui aussi et a demandé à voir le reporter radiophonique Claude Poirier. Avec la médiation de Claude Poirier, les dirigeants de l'Institut ont finalement accepté de laisser partir Champagne, vers minuit.

C'est alors que la police a été averti de l'affaire.

Champagne monta dans la voiture du reporter, en compagnie des trois otages, jusqu'à la porte centrale de l'enceinte entourant le centre de détention. C'est alors que les trois otages purent reprendre leur liberté.

Les policiers ont entrepris une vaste chasse à l'homme quelques instants après et capturaient Champagne, vers 1h15 a.m.

Les mécaniciens d'Air Canada frappent encore

MONTREAL (PC) — Un nouvel arrêt de travail de 24 heures a été déclenché aujourd'hui à 7h30 HAE par les mécaniciens d'Air Canada à Montréal et à Sept-Îles, à Yarmouth et Sydney, en Nouvelle-Ecosse, et à Gander et Stephenville, à Terre-Neuve, a annoncé ce matin un porte-parole de l'Association internationale des machinistes (AIM).

L'association a également annoncé qu'un autre arrêt de travail de 24 heures sera déclenché jeudi dans le cadre des grèves tournantes qui touchent Air Canada depuis quelques jours.

Le débrayage d'aujourd'hui est le deuxième pour les 3,465 mécaniciens de Montréal, mais le premier pour les syndiqués des villes de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse qui devraient aujourd'hui.

L'association avait annoncé hier qu'elle poursuivait ses grèves tournantes de 24 heures contre Air Canada en dépit du fait que les négociations devaient reprendre aujourd'hui même entre les deux parties.

De son côté, le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, a annoncé mardi qu'il chargerait son adjoint, M. Bernard Wilson, d'agir comme médiateur dans le différend. La nouvelle a été accueillie avec satisfaction tant par Air Canada que par l'AIM, M. Wilson jouis-

sant d'une longue expérience dans le secteur des négociations salariales.

Le nouveau médiateur a été désigné après que la compagnie et le syndicat eussent répondu favorablement à un télégramme de M. Munro qui proposait une reprise des efforts de médiation, à condition que les deux parties fassent preuve de souplesse.

Les précédentes séances de médiations, présidées par M. Roy A. Gallagher du ministère du Travail, ont été rompues mercredi dernier, alors que de nombreux points restaient en litige.

Selon l'AIM, les questions relatives au bilinguisme et à la discrimination à l'endroit des employés syndiqués sont les seuls véritables obstacles à la conclusion d'un accord, la question des salaires étant jugée secondaire.

Pour sa part, Air Canada considère que la question des salaires constitue le seul point en litige. Un porte-parole de la compagnie a déclaré hier qu'un accord provisoire déjà mis au point pour d'autres questions serait acceptable à condition qu'il soit possible de parvenir à un accord global.

"Nous avons fait des propositions au sujet du bilinguisme qui, je le crois, seront acceptées. Je ne crois pas que ces questions posent encore de difficultés", a déclaré le porte-parole d'Air Canada.

Nouvel accord Kissinger — Le Duc Tho

PARIS (Reuter) — MM. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon, et Le Duc Tho, envoyé du gouvernement nord-vietnamien, ont paraphé, mercredi, un communiqué sanctionnant la fin de leurs négociations sur l'application de l'accord de cessez-le-feu au Vietnam.

C'est après s'être entretenu pendant deux heures avec M. Tho que M. Kissinger, escorté de M. Tho, a annoncé aux journalistes que tous deux s'étaient mis d'accord.

M. Kissinger a déclaré: "M. Le Duc Tho et moi-même avons terminé nos négociations. Nous venons de parapher un communiqué conjoint, qui sera remis à la presse à 16h, cet après-midi".

"Quatre parties participeront à la cérémonie de signature, au Centre de conférences de l'avenue Kleber", a-t-il ajouté.

Les quatre parties qui signeront le communiqué conjoint sont les Etats-Unis, le Nord-Vietnam, le gouvernement de Saïgon, et le gouvernement révolutionnaire provisoire vietcong.

M. Kissinger a déclaré que, comme ce fut le cas lors de la signature séparée à 19h00 heures ce soir, avenue Kleber, à laquelle participeront les Etats-Unis et le Nord-Vietnam.

M. Tho, qui se tenait aux côtés de M. Kissinger, à l'entrée de la villa de gif-

Sur-Yvette, où avait lieu la dernière séance des conversations, a acquiescé, déclarant: "Je suis d'accord avec cette déclaration".

la météo

Du soleil pour deux jours selon les prévisions. C'est le temps de la "grillade" sur la pelouse messieurs, dames. L'été est arrivé. Ne vous plaignez pas qu'il fait trop chaud. Pensez aux durs mois de l'hiver qui viendront assez tôt. Dans trois mois, nous serons à la veille de l'automne. Profitons-en pendant que c'est le temps. Un minimum la nuit prochaine de 50 à 55 et un maximum qu'on annonce à 75 mais qui va sûrement le dépasser de beaucoup si on a le soleil qu'on prévoit. — des détails en page 15.

Intrusion dans un autre réseau de preneurs aux livres

par Bernard RACINE

MONTREAL (P.C.) — Un autre réseau de preneurs aux livres a commencé à être scruté hier à la commission d'enquête sur le crime organisé.

Deux policiers ont raconté qu'ils avaient mis fin aux opérations du réseau Zimmerman par une descente effectuée à Dorval le 25 mars dernier, après une enquête commencée le 13 janvier.

L'agent Maurice Tassé a révélé que la police s'était servie de tables d'écoute tout au long de l'opération et qu'elles avaient été indispensables au bon résultat de l'enquête.

Lors de cette descente, la police a arrêté Jean-Lucien Fulum et Edward Arthur Belcher, à la résidence de Jack Zimmerman, le patron du réseau.

Le policier a affirmé que le réseau fonctionnait depuis au moins 13 mois

Sommaire

Classées	14
D'un océan à l'autre	8
Décès	15
Finance et Economie	12
Horoscope	15
La Belle Province	13
La famille	6-7
Mots croisés	14
Opinions	4
Québec centre	3
Québec métro	3
Québec Sud	2
Québec région	2
Sports	9-10-11

Début des travaux des Galeries Chagnon à Lévis

Par Claude PARENT

Le nom du Commerce bien connu dans la région de Québec, a été révélé hier, lors de la réception officielle qui soulignait le début des travaux des Galeries Chagnon à Lévis.

Il s'agit du quatrième magasin Maurice Pollack, à s'implanter dans la province de Québec.

On comptait déjà Simpson-Sears, magasin à rayons qui occupera deux étages, Woolco,

déjà établi avec 175.000 pieds carrés, un magasin d'alimentation Dominion ainsi que plus de 70 autres boutiques et commerces.

L'inauguration des travaux a été faite en présence des représentants des différentes firmes commerciales touchées par le projet.

M. Vincent Chagnon a rappelé le lancement du projet en août 1972 et les objectifs qui ont inspiré et soutenu ce travail de titan.

"On a voulu développer Lévis, en faire une ville à caractère commercial et je pense que l'on a réussi", a déclaré le maire de Lévis.

De plus, M. Chagnon a laissé entendre que Les Galeries Chagnon deviendraient le plus grand centre commercial entre Montréal et Gaspé, sur la Rive-Sud, dans moins de deux ans.

Oeuvres de charité
Pour souligner le début des travaux, on avait invité sept organismes qui se dévouent pour les déshérités ou pour l'organisation des loisirs.

Chacun des représentants des différentes firmes représentées, ainsi que le maire Chagnon ont frappé une balle de golf et on remettait aux différents organismes, un montant d'argent déterminé par la distance parcourue par la balle.

M. J. Bullock du groupe Greater York, co-propriétaire des Galeries Chagnon, a frappé un 195 verges, qui a donné \$195.00 aux Jeannettes de Lévis.

M. Charles Cadieux, représentant Woolco a expédié la balle à 140 verges pour l'Alde à l'enfance exceptionnelle.

M. Frank Kapstick, représentant la firme Dominion a réussi un 110 verges pour les Louveteaux.

Les Lions, les Optimistes, les Scouts, et les guides ont obtenu le minimum soit \$100.00 chacun.

Ce projet de plus de \$17 millions de dollars apportera un essor économique certain à la Rive-Sud.



Le maire Vincent Chagnon a déclaré que les Galeries Chagnon deviendront le plus grand centre d'achats entre Montréal et Gaspé, dans une période de moins de deux ans. (Photo L'Action-Québec, Claude Parent)

"Maquettes et Michel-Ange" au musée du Québec

Le Musée du Québec présentera, à partir du 13 juin 1973, la plus vaste collection de maquettes de Michel-Ange encore en existence. Unique au monde et d'une valeur inestimable, cette collection intitulée Maquettes et Michel-Ange, propriété d'une famille canadienne, est exposée pour la première fois cette année au public nord-américain.

Continuant sa tournée du pays, cette collection, dont l'importance dépasse largement les frontières canadiennes, sera par la suite présentée dans d'autres musées et galeries d'art.

La collection constitue un document de grande valeur que nous a légué la Renaissance italienne à son apogée: sur les dix-sept maquettes exposées, six sont authentiques comme étant de la main de Michel-Ange Buonarroti (1475-1565). Les onze autres lui sont attribuées.

Ces dix-sept maquettes sont

la partie la plus considérable qui reste d'une collection initialement montée par le grand collectionneur et collectionneur d'oeuvres d'art, Paul von Praun (1548-1616). A sa mort, celui-ci possédait quarante maquettes qui furent léguées, en même temps que sa vaste collection de peintures et de gravures, à la ville de Nuremberg. De ces quarante maquettes, il n'en reste aujourd'hui que vingt-deux dont on connaît l'existence.

Les dix-sept pièces de la collection canadienne ont été achetées au cours d'une vente à Christie, à Londres, en 1938.

Les maquettes étaient jusqu'à cette année restées dans les voûtes de la famille maus, tout en désirant garder l'anonymat, celle-ci a estimé que leur intérêt était tel qu'il convenait de les offrir à l'admiration de tous les Canadiens.

La valeur de ces pièces si rares a bien entendu incité

les organisateurs à mettre sur pied un système de sécurité élaboré, et chaque maquette est exposée sous une vitrine spéciale. La plupart des œuvres exposées ont par ailleurs un lien avec de grandes sculptures en marbre, comme celles de la tombe des Médicis à Florence, et ces liens sont illustrés par le moyen d'agrandissements photographiques qui font partie intégrante de l'exposition.

Ces œuvres délicates, qui sont des études de diverses parties de l'anatomie humaine, sont de dimensions allant de seulement trois pouces à un peu plus de douze pouces de longueur. Elles illustrent de façon admirable comment des études à échelle réduite ont servi à maintes reprises à Michel-Ange et à d'autres artistes de la Renaissance à exécuter des sculptures et des peintures représentant la forme humaine.

Elle s'intitule "Les sièges sociaux et l'environnement québécois" et a été réalisée à partir d'un examen approfondi des sièges sociaux de dix compagnies installées à Montréal.

Selon Le Soleil les auteurs de cette étude en sont arrivés à la conclusion que la langue de travail y est l'anglais et que les postes les plus rémunérateurs sont occupés par des anglophones.

"Nous avons vu, à l'aide de différentes études, disent-ils, que les grosses entreprises utilisaient plus l'anglais que le français, que l'homme unilingue anglophone était aussi bien payé que l'homme bilingue francophone, et au niveau de la direction de l'usine, on avait plus tendance à utiliser l'anglais que le français, que 21 pour cent du personnel recruté par les sièges sociaux de Montréal ve-



Étude pour la main droite de Laurent de Médicis, duc d'Urbino; nouvelle sacristie de l'église San Lorenzo, Florence.

Le tamponnement de St-Germain

Nécessité d'un opérateur aux détecteurs de surchauffe

MONTREAL (PC) — Le régulateur en chef de la gare centrale du Canadien National à Montréal, M. Claude Brochu, a déclaré mardi, qu'il avait recommandé par écrit à ses supérieurs qu'un opérateur soit affecté, pendant les périodes de pointe, à l'observation des détecteurs de coussins de surchauffe.

Ce travail revient actuellement au régulateur en devoir et la plupart des témoignages entendus jusqu'ici ont clairement démontré qu'on souhaitait, de part et d'autre, voir disparaître cette responsabilité du travail du régulateur.

M. Brochu a été le principal témoin entendu, mardi, lors de la 7e journée d'audience de la Commission canadienne des transports sur les circonstances entourant la tragédie du 9 décembre. Seize témoins ont

été entendus qu'à maintenant. Invité par le procureur de la CCT, M. Don Murphy, a commenté un extrait d'une lettre en date du 22 décembre 1972 que M. Brochu avait reçu d'un de ses supérieurs où il était écrit que "du à la pression de travail, c'est essentiel que les régulateurs ne soient pas tenus de s'occuper du détecteur de surchauffe". M. Brochu a expliqué que le mot "pression" employé ici signifiait des "responsabilités additionnelles que les régulateurs ne voient pas au début".

Après avoir accusé réception de cette lettre, M. Brochu a précisé qu'il avait décidé de mener personnellement une enquête sur le sujet et qu'il en était finalement arrivé à la conclusion qu'un opérateur devrait être affecté à l'observation de cette machine "pendant

les heures où les conditions de la circulation sont telles qu'elles justifient une relève", c'est-à-dire de 8h.00 à 12h.00 et de 18h.30 à 20h.30.

Selon les documents étudiés à l'enquête mardi, quatre trains auraient passé par le détecteur de coussins de surchauffe dans les trente minutes ayant précédé la tragédie de Saint-Germain de Grantham, qui a coûté la vie à deux cheminots et en a blessé quatre autres. Les quatre trains seraient passés à 20h.22 à Laurier, 20h.30 à Bagot, 20h.36 à Saint-Cyrille et 20h.38 à Val Alain.

L'enlèvement des trains se fait normalement deux ou trois fois avant la rencontre de deux d'entre eux, soit une période moyenne de 10 à 15 minutes avant.



Bébé-phoque pose pour la postérité! Il est possible d'admirer ce charmant animal ainsi que plusieurs de ses frères et sœurs à l'aquarium de Québec. Parmi les nouveaux locataires arrivés cette année à cet endroit, se trouve également un alligator de 6 pieds qui n'a pas voulu, lui, se faire immortaliser par la caméra. (Photo Mario Roy)

Le chat sort du sac

L'exode des sièges sociaux hors du Québec: un mythe

QUEBEC (P.C.) — Contrairement aux spectres brandis par plusieurs dirigeants des milieux politique et économique québécois, ce n'est pas le Québec mais bien l'Ontario qui a été défavorisé par le déménagement des sièges sociaux aux cours des dernières années.

C'est ce qui se dégage d'une étude réalisée en février 1972 par des chercheurs de la commission Gendron, et dont le quotidien Le Soleil a publié, mardi, les faits. "Ants, dans la deuxième d'une série d'articles sur "Les secrets du rapport Gendron".

Selon ce rapport de recherche intitulé "Étude sur les centres de décision et Montréal, métropole du Canada", il y a eu très peu de déménagements de sièges sociaux, de 1968 à 1971, et le vœu est venu dans ce domaine ne s'est pas fait au détriment du Québec.

Les auteurs de ce rapport de recherche en sont arrivés à la conclusion qu'en favorisant sans discernement la venue de nouveaux sièges sociaux à Montréal au risque de rendre très aléatoire toute politique visant à faire du français la langue de travail.

L'étude reconnaît que l'implantation des sièges sociaux dans la métropole et la venue des capitaux étrangers présentent des avantages indéniables, notamment sur le plan de la création d'emploi, mais souligne qu'on contribue ainsi à déséquilibrer Montréal du reste de la province et à augmenter la dépendance du Québec vis-à-vis les États-Unis.

Sièges sociaux
Une autre étude, datant de novembre 1972, révèle par ailleurs que plus de 70 pour cent du personnel des sièges sociaux de Montréal est anglophone. Elle s'intitule "Les sièges sociaux et l'environnement québécois" et a été réalisée à partir d'un examen approfondi des sièges sociaux de dix compagnies installées à Montréal.

Selon Le Soleil les auteurs de cette étude en sont arrivés à la conclusion que la langue de travail y est l'anglais et que les postes les plus rémunérateurs sont occupés par des anglophones.

"Nous avons vu, à l'aide de différentes études, disent-ils, que les grosses entreprises utilisaient plus l'anglais que le français, que l'homme unilingue anglophone était aussi bien payé que l'homme bilingue francophone, et au niveau de la direction de l'usine, on avait plus tendance à utiliser l'anglais que le français, que 21 pour cent du personnel recruté par les sièges sociaux de Montréal ve-

naient de l'extérieur de la province, et que, dans les sièges sociaux eux-mêmes, 71 pour cent du total du personnel était anglophone et qu'au niveau des salaires du personnel de soutien, c'est-à-dire en-dessous d'un salaire de \$10.000, 63 pour cent du personnel était anglophone. C'est ainsi que pourrait se résumer le monde des sièges sociaux de Montréal".

Mythes
L'étude détruit par ailleurs un certain nombre de mythes entretenus au sujet de la non-efficacité du français, du fait que les Canadiens français ne sont pas compétents ou encore qu'ils ne s'intéressent pas au monde des affaires.

Au plan de l'efficacité de la langue, ses auteurs affirment que tout est relatif au domaine visé et que le fait que les entreprises engagent beaucoup de francophones unilingues au service des ventes démontre que la langue française n'est pas aussi inefficace qu'on le prétend généralement.

Quant à la compétence des Canadiens français vis-à-vis du monde des affaires, les enquêteurs y trouvent une part de vérité mais ajoutent ceci: "On comprend mal pourquoi les francophones tournaient le dos à des associations si elles n'orientaient pas automatiquement leurs membres vers des milieux caractérisés par une grande domination de la langue anglaise".

Solutions
Au chapitre des solutions, l'étude lance un appel au gouvernement pour qu'il intervienne auprès des sièges sociaux des grandes compagnies afin de modifier cette situation.

"La position du Québec n'est pas aussi faible que l'on pourrait l'estimer et les sièges sociaux ont le droit d'être critiqués. Il ne faudrait pas, sous prétexte de chantage de "transfert", que le gouvernement s'expose de trop de mansuétude. D'autres gouvernements du Canada semblent s'être engagés dans cette voie et si "gouverner est prévoir", il faudrait éviter de tomber dans cette complaisance du laisser-faire."

"Le Soleil" rapporte par ailleurs que les enquêteurs de la commission Gendron ont, après, au cours de leurs recherches, qu'il en coûterait \$1.50 par voiture pour instaurer le français langue de travail à l'usine de la compagnie General Motors, à Sainte-Thérèse, mais que cette entreprise refuse d'envisager une telle dépense parce que la concurrence est très forte dans cette industrie.

Emery Leblanc accède à un nouveau poste
MONTREAL (PC) — M. Emery Leblanc, âgé de 54 ans, a été nommé directeur des relations publiques du Canadien National pour la région du Saint-Laurent. Il quitte le poste de directeur des services de nouvelles du bureau chef de la compagnie, où M. David E. Todd, âgé de 29 ans, le remplacera, annonce mardi, le CN.

M. Leblanc était rédacteur en chef de l'Évangéline de Moncton, avant de travailler pour le compte du CN dans la région des Maritimes.

Pour sa part, M. Todd a débuté dans le journalisme à Sherbrooke, pour le compte du Record. Plus tard, il entra à l'emploi de la compagnie Domtar, aux relations publiques.

Cinq feux de forêt en activité au Québec

QUEBEC — (P.C.) — Le ministère des Terres et Forêts rapporte que cinq incendies forestiers étaient en activité au Québec, mardi soir.

Dans un communiqué émis à Québec, le ministère précise que quatre de ces feux faisaient rage dans le nord-ouest de la province, deux en bordure de la route de Matagami, comté d'Abitibi-Ouest, et deux sur les

bords du lac Kipawa, comté de Temiscamingue. Le cinquième incendie était signalé à environ 10 milles de Port-Alfred, dans le comté de Dubuc.

Le ministère souligne par ailleurs que l'indice d'inflammabilité des forêts sera haut mercredi dans la région de la Baie James, et bas dans toutes les autres régions du Québec.

Lévis-Québec à pied sec

Un téléphérique Québec-Lévis

Le ministre Pinard "rêve en couleurs"

— le maire Chagnon

(F.L.) — "Je ne voudrais pas être méchant, mais je crois que c'est rêver en couleurs de projeter un téléphérique entre Québec et Lévis en 1973".

Telle est l'opinion exprimée hier par le maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, alors qu'il commentait une récente déclaration du ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard.

Celui-ci a notamment déclaré à Paris qu'il étudiait la possibilité d'installer entre les deux rives du St-Laurent, ce nouveau type de téléphérique. C'est à la suite d'une rencontre avec des ingénieurs français que le ministre a dit que des études seraient entreprises sur ce sujet. Il aurait même invité ces ingénieurs à venir étudier le terrain ici.

Non seulement le maire de Lévis a-t-il dit que c'était "rêver en couleurs, mais il a aussi qualifié le projet "d'irréaliste".

Pour lui, il n'y a qu'une solution et c'est celle annoncée en février dernier, soit la construction d'un pont entre les deux rives.

Rond-Point
Par ailleurs, le maire Cha-

gnon a déclaré qu'il était faux de prétendre que les travaux de réaménagement du Rond-Point de Lévis coûteraient \$600,000 aux marchands de ce secteur.

Il a ajouté qu'il aurait préféré que ces marchands s'entretiennent au préalable avec lui pour essayer de trouver des solutions et surtout faire des "nuances".

M. Chagnon a poursuivi en disant que "la municipalité appliquait la même politique pour tout le monde".

Ainsi, une partie du coût des travaux sera défrayée par les marchands locaux et l'autre par la population.



Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 0748.

LES AMIS DE SMOKEY NE JOUENT PAS AVEC LES ALLUMETTES

École d'été LPS
80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)
Cours de conversation en anglais ou en espagnol
Réservez dès maintenant pour juin, juillet ou août

Montréal 878-2821
Étage "F"
Place Bonaventure
Québec 529-0331
4e étage
500 est, Grande-Allee

côté enseignes

un point c'est tout!

Nordair assure des services aériens réguliers qui relient Montréal à la région de développement des richesses naturelles du nord-ouest québécois, dont des agglomérations comme Chibougamau, Fort George, Poste de la Baleine, Asbestos, Hill-Deception Bay et Fort Chimo, ainsi que l'Arctique orientale et septentrionale, et de Frobisher Bay, T.N.O., à plusieurs points de l'Arctique orientale.

Son réseau de routes du sud consiste en services entre Montréal, Ottawa, Hamilton, Windsor-Detroit et Pittsburg.

L'attribution à Nordair du permis Montréal-Mattagami-LG-2 souligne l'importance de Montréal comme centre d'approvisionnement et de distribution de tous les grands travaux de mise en valeur des richesses naturelles du Nouveau-Québec et de l'Arctique orientale et septentrionale.



Grève

Les travailleurs des industries Forteresse Ltée sont présentement dans leur deuxième semaine de grève. Membres du local 685 de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques (FTQ), ils tentent de renouveler leur contrat de travail échue le 15 avril dernier. Environ 35 employés sont impliqués dans ce conflit qui repose principalement sur la question des salaires et des vacances.

(Photo l'Action-Québec par Mario Roy)

CSN - FTQ - CEQ

Les travailleurs manifesteront bientôt dans les rues de Québec

Par Nicole BEAULIEU

Le Conseil du Travail de Québec mijote depuis quelques jours les plans d'une manifestation d'envergure à laquelle les travailleurs des trois centrales syndicales ainsi que leurs chefs, seront conviés.

Cette manifestation qui pourrait constituer une réplique agrandie du rassemblement qui a animé le Front commun CSN-FTQ-CEQ à Joliette, lundi dernier, aura pour but principal de sensibiliser la population aux conflits syndicaux en cours dans la région: Seven-up, Pollack, Pavillon St-Dominique et Forteresse.

Plus de cent cinquante travailleurs sont impliqués dans ces conflits de travail dont

le plus récent a éclaté la semaine dernière aux Industries Forteresse Ltée, situées sur la rue St-Vallier, et dont le plus ancien sévit depuis mars 1972 au Pavillon St-Dominique. La grève des employés de Seven-up a maintenant 10 mois et celle de leurs confrères de la maison Pollack dure depuis le 23 septembre.

Selon les informations fournies hier soir, par le président du Conseil du Travail, M. Jacques Jobin, les trois chefs syndicaux auraient déjà accepté de participer à cette manifestation qui aura lieu à Québec pour site mais touchera vraisemblablement les travailleurs de régions extérieures puisque les organisateurs envisagent la possibilité d'inviter certains

groupes d'autres villes.

A Joliette, 2.000 travailleurs ont marché à l'appel du Front commun pour manifester leur appui aux 500 grévistes de la région. Misan sur la taille supérieure de la ville de Québec, le conseil du Travail espère attirer une foule plus nombreuse encore à cette manifestation qui se verra un témoignage de solidarité de la population québécoise envers des grévistes.

C'est demain soir, au cours d'une assemblée convoquée au Temple du Travail de la rue Bayard, que le comité d'organisation choisira probablement la date de la tenue de la manifestation et en déterminera les modalités.

Du boulot

Par ailleurs, les membres du Conseil du Travail qui tenaient hier leur dernière assemblée régulière de la saison ont résolu de se mettre à l'étude des lois du domaine du travail. Ils profiteront donc de la période estivale pour passer au crible le code du travail qui, soulignent-ils, est largement dépassé par l'évolution du syndicalisme.

Le comité ad hoc formé à cette fin, s'attachera en outre à comprendre les implications du fameux Bill 89 et tentera d'éclaircir les causes qui ont rendu le recours à l'injonction aussi populaire chez les employeurs aux prises avec des difficultés d'ordre syndical, ces dernières années.

La prochaine assemblée régulière du Conseil du Travail sera convoquée en septembre.

Quatre jours de fêtes à l'occasion de la St-Jean

Par Raymond Aubry

La Société St-Jean-Baptiste de Québec organise de nouveau cette année, des célébrations populaires à l'occasion de la fête de la St-Jean, à compter du 21 juin prochain.

Ces célébrations se dérouleront sur une période de quatre jours, principalement dans les jardins de l'hôtel de ville de Québec. Tout comme l'an dernier, la société n'organise pas cette année le traditionnel défilé qui a caractérisé la fête de

la St-Jean, si longtemps les années précédentes.

Les fêtes débiteront à 20 h, le jeudi 21, avec un concert d'artistes québécois dans les jardins de l'hôtel de ville. A cette occasion, on procédera à l'inauguration officielle des jardins. On pourra alors entendre des groupes et des chanteurs tels Symphonie, Les Perfectionnistes, Les Chansonniers, Les Nomades, Les Fantaisistes, le groupe ANKWI, François Léveillé, Robert Paradis et Guy Bouchard.

Le lendemain après-midi, le groupe acrobatique aérien des forces canadiennes "Snow Birds" donnera un spectacle au-dessus du fleuve face à la terrasse Dufferin. Ce spectacle est organisé par le 51ème groupe de combat. Simultanément se tiendra jusqu'à 20 h, la clinique de sang CHRC à Place Fleur de Lys avec la présence de plusieurs artistes et personnalités de la région.

De 20 h à 24 h le même soir, le spectacle de

la veille sera présenté de nouveau dans les jardins de l'hôtel de ville.

Le samedi, de midi à 17 h, il y aura démonstrations toujours dans les jardins, données par des céramistes-potiers. Un groupe d'artistes - peintres donnera également une démonstration de son art en réalisant une création collective. A 17 h, il y aura la messe de la St-Jean qui se tiendra cette année à l'église St-Pascal de Maizerets. A 21 h, ce sera le feu de la St-Jean sur les Plaines d'Abraham, face au Musée provincial et de 20 à 24 h des spectacles seront présentés par différents groupes de clairs.

Enfin, la journée du 24, soit le dimanche, n'a été organisée afin de ne pas dédoubler les festivités qui sont organisées par la Corporation des fêtes de la St-Jean, les 23 et 24. Il y aura toutefois vers 20h30 à l'Auberge des Gouverneurs, la soirée de l'Amitié au cours de laquelle on remettra une décoration à l'homme d'affaires qui a collaboré de façon particulière à l'économie du Québec.

A la Davie

Exécutif du syndicat et représentants de la compagnie en conciliabule

STE-FOY (PC) — Les membres du comité exécutif du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon CSN ont rencontré mardi après-midi les représentants de la compagnie Davie Shipbuilding pour étudier la situation créée par les résultats du vote secret tenu lundi sur l'entente de principe intervenue la semaine dernière.

Cette rencontre nationale-syndicale se poursuivra mercredi, au Holiday Inn, à Ste-Foy. Lundi soir, les résultats du scrutin secret révélaient que seulement 52 pour cent des travailleurs avaient accepté les termes de l'accord et que le groupe des mécontents avait réclamé la tenue d'une assemblée générale spéciale pour mardi

soir dans le but de se faire entendre. Comme nous l'avons confirmé le président du syndicat, M. Clément Fleury, cette assemblée aura lieu jeudi matin, à un endroit qui reste à déterminer.

Des cinq évadés, seul Mercier est au large

Un quatrième évadé du pénitencier St-Vincent-de-Paul a été capturé hier soir vers 20 h 30, sur la route Transcanadienne aux limites de Saint-

Apollinaire et Bernières. Il s'agit cette fois de Gilles Gingras, 27 ans qui était le seul avec Jean-Paul Mercier à être toujours au large depuis l'évasion de cinq prisonniers de Saint-Vincent-de-Paul, le 13 mai dernier. Au moment de son arrestation, Gingras était en compagnie d'un certain Réal Boisvert, 34 ans de la rue Boyer à Montréal et se dirigeait vers Québec dans une voiture qui était suivie par les policiers depuis Montréal. Les deux hommes qui n'étaient pas armés n'ont offert aucune résistance aux quelque 20 policiers de l'unité d'urgence qui les avaient cernés de toutes parts. Plusieurs routes secondaires avaient également été bloquées dans les environs au cas où les deux hommes auraient tenté de s'échapper.

A la suite de cette capture, il ne reste donc qu'un seul des cinq évadés qui n'a pas été repris et il s'agit de Jean-Paul Mercier qui est considéré comme très dangereux. Les trois autres prisonniers, soit Michel Lafleur, Robert Imbeault et André Ouellette avaient été repris quelques jours après leur évasion, à Montréal.

Subvention à la Vitrerie Lepage

La firme Vitrerie Lepage Inc., de Québec, vient de se voir accorder une subvention de \$12.910,25 du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Vitrerie Lepage Inc. opère une entreprise de fabrication de portes et fenêtres métalliques. Elle poursuit présentement un projet d'expansion afin d'améliorer ses installations et a commencé sa production régulière en rapport avec ce projet le 15 décembre 1972.

Un versement de \$7.746,15 lui a déjà été accordé tandis que les montants supplémentaires lui seront versés dans la forme et les délais légaux.

Le Québécois est le plus grand consommateur d'énergie au monde

Par Raymond AUBRY

En 1970, le Québec a importé pour plus de \$392 millions de pétrole brut, ce qui en fait le plus grand consommateur d'énergie, par capita, avec une dépense annuelle de \$272 hors taxes.

Selon le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. J.-Gilles Massé, qui parlait ce midi, devant les membres de l'Association des marchands d'huile du Québec, nous réalisons donc depuis plusieurs années, l'importance du secteur énergétique dans l'économie québécoise.

Cependant, depuis les accords de Tripoli, a-t-il dit, il semble que le marché du pétrole brut ne sera plus jamais le même. Les pays producteurs désirent garder chez eux le maximum de bénéfices tirés de leur richesse naturelle et ont, à cet effet, augmenté le prix du pétrole brut ainsi que les taxes de fiscalité et les redevances. Ils ont de plus amorcé une reprise en main de leur réserve de pétrole.

Ce qui fait selon M. Massé que les pays consommateurs comme le Québec ont à la merci des pays producteurs et les compagnies majeures, que ce soit au niveau des approvisionnements ou des prix. Contrairement à ce que certains pensent a-t-il mentionné, il n'y a pas de pénurie de pétrole brut au plan mondial. Il y a par contre aux Etats-Unis une situation difficile qui est que tout en demeurant un producteur important de pétrole, ils sont en train de devenir à cause de leurs besoins croissants, les plus gros importa-

teurs de pétrole au monde, de sorte qu'ils exercent et exerceront dans l'avenir une influence déterminante sur les prix et la disponibilité des approvisionnements. De plus, les E.-U. ont restreint la construction de ports pour super-pétroliers et ont limité la construction de nouvelles raffineries. "Cette situation déborde le cadre américain et influence l'offre et la demande au Canada, selon le ministre. Pour cette raison, les Américains cherchent à acheter du pétrole brut et des produits finis au Canada, afin de satisfaire la demande de leur marché. Et pour cela, ils sont disposés à payer des prix très élevés, de sorte que nous constatons, qu'il s'achemine, actuellement, un plus grand volume d'exportations de produits finis du Canada vers les Etats-Unis que les années précédentes."

"Malgré cela, a indiqué M. Massé, je ne vois aucune raison, présentement qui pourrait empêcher les raffineurs de pourvoir, tout d'abord, aux besoins de notre consommation dans la province".

Le ministre a poursuivi en disant que dans cette optique, il ne pouvait accepter que les indépendants fassent face à des difficultés d'approvisionnement ou qu'à la longue, une réduction de leur marge de profits puisse entraîner leur disparition du marché.

A Sainte-Foy présentement

Les chemins deviennent des avenues et les routes des boulevards

Le Service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Foy procède présentement à la normalisation de la toponymie dans l'ensemble de la municipalité. Ce travail a pour but de rectifier certaines

incohérences dans la désignation des voies de circulation.

Jusqu'à maintenant, les voies de circulation de Sainte-Foy ont été désignées rue ou avenue en fonction de leur orientation; les rues étant en règle générale

dans le sens est-ouest et les avenues dans le sens nord-sud. Le développement urbain ne se fait plus suivant le modèle en damier de sorte que cette façon d'identifier les voies de circulation est devenue arbitraire.

De plus, certaines grandes artères de circulation sont appelées boulevards alors qu'elles constituent en réalité des autoroutes.

La désignation des voies de circulation doit s'appuyer sur des critères fonctionnels, à savoir la place occupée dans le réseau routier et les caractéristiques qui en découlent (largeur d'emprise, aménagement, circulation, etc.). La rue est une voie d'accès aux résidences; elle détermine l'échelon du quartier. L'avenue est une voie intermédiaire entre la rue et les artères de circulation plus importantes comme le boulevard et l'autoroute. Le boulevard est une artère à deux voies séparées par un terre-plein; il a une fonction de liaison entre les quartiers. L'autoroute est une grande artère de circulation à deux voies, à accès limités et ayant une fonction métropolitaine et régionale.

A partir de ces définitions fonctionnelles, plusieurs avenues de Sainte-Foy sont en réalité des rues et seront dorénavant désignées comme telles. De même, étant donné leur caractère régional et provincial, les boulevards Duplessis, Henri IV, Champlain et Charest seront identifiés sous le nom d'autoroute.

Plusieurs voies de circulation de Sainte-Foy portent le nom de "place" ou de "carré". Ces deux termes génériques sont employés pour désigner une voie en forme de boucle dont les deux extrémités donnent sur une autre voie. Or, le mot "carré" est un anglicisme, étant une traduction littérale de "square" tandis que le mot "place", tel que défini par le

Larousse (large espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues dans une ville), n'est pas conforme à l'utilisation qui en est faite à Sainte-Foy. En conséquence, "carré" et "place" sont des désignations incorrectes qui doivent être remplacées dans tous les cas par la désignation de "rue".

Par ailleurs, deux voies de circulation situées au sud du chemin Saint-Louis portent le nom de "terrasse". Ici encore, les définitions qu'en donne le Larousse ne s'appliquent pas vraiment à ce type de voie et il est plus correct de les désigner comme des rues.

D'autre part, certaines voies de circulation anciennes portent le nom générique de "chemin", d'autres celui de "route". Ces désignations n'ont pas un sens fonctionnel; par exemple, le chemin Gomin est une rue, le chemin Saint-Foy et le chemin Saint-Louis sont des avenues tandis que le chemin des Quatre-Bourgeois est un boulevard. De même, si la route de la Sûreté et la route de l'Eglise sont des avenues, la route du Vallon est un boulevard.

Il est certain que ces noms doivent être conservés à cause de leur caractère historique. Une formule sera déterminée pour nommer ces voies en tenant compte de leur fonction réelle, en particulier sur la carte officielle de la municipalité. Par exemple: route du Vallon (boulevard), chemin Saint-Foy (avenue), etc.

Le Service d'urbanisme de Sainte-Foy s'occupe également de normaliser l'orthographe de tous les toponymes de la ville, que ce soit sur les cartes, les plans, les fichiers d'adresses ou simplement sur les plaques de signalisation. Une liste officielle de des noms de rues, dûment approuvée par le Conseil municipal, sera fournie à tous les citoyens qui en feront la demande.

Spectacle aérien au-dessus du fleuve

La population de Québec pourra assister, vendredi le 22 juin, à 12 h. 30, à un spectacle aérien d'une durée de 25 minutes, au-dessus du fleuve St-Laurent.

En effet, l'équipe acrobatique aérienne des Forces canadiennes, les "Snowbirds" a été

invitée à se produire lors du 3e Groupement de combat, stationné à Valcartier.

Le groupe est muni de neuf avions à réactions d'entraînement Tutor. La présentation comprend sept avions volant en formations variées au milieu desquels évoluent deux autres avions en solo.



En attendant le pic du démolisseur

Ces maisons délabrées sont invitantes pour les enfants en quête de jeux nouveaux. Invitantes aussi pour les pyromanes. Combien d'enfants se seront-ils blessés et combien de pompiers auront-ils visité ce coin de la rue Saint-Paul avant que le propriétaire ne se décide à y mettre le pic du démolisseur. ?

Brésil Une Eglise persécutée parce que seule à défendre les droits de l'homme

par PIERRE GALLAY

Comme l'a très bien vu Frei Betto dans son ouvrage récent, l'Eglise au Brésil n'est pas l'Eglise du silence, mais de plus en plus "l'Eglise des prisons". Dans ce pays du monde qui compte le plus de catholiques (92 millions), les arrestations, les tortures, les assassinats, l'expulsion pour les étrangers frappent durement prêtres et laïcs qui s'avisent de défendre les droits élémentaires de l'homme. La condamnation à dix ans de prison du prêtre français François Jentel est un nouvel épisode d'un drame profond, tout comme l'interdiction par le gouvernement d'un document bouleversant publié le 6 mai par treize évêques et 3 supérieurs majeurs de religieux du Nordeste. Par ailleurs, 32 prêtres brésiliens sont jugés le 7 juin par un tribunal militaire à Juiz de Fora. Ils sont accusés d'atteinte à la sécurité nationale pour avoir signé le 31 mars 1968 un document appelé "Déclaration des Pères" où ils commentaient la mort de l'étudiant Edson Luiz tué par la police. L'histoire du prêtre français François Jentel est simple. Cet homme essentiellement non violent a simplement pris en main et légalement à chaque fois, la défense de 140 familles de petits cultivateurs, des "posseiros" de Santa Teresinha, sur les bords du fleuve Araguaia dans l'Etat du Mato Grosso.

Cette localité, dont il est le curé, fut fondée en 1931 par Dom Sebastião Tomas et vivait sans histoire du défrichage des terres, de l'élevage. Or, en 1980, une Société immobilière appartenant à des industriels de São Paulo reçut du gouverneur Ponce de l'Etat du Mato Grosso la propriété de 1.200.000 hectares, dans lesquels se trouvaient Santa Teresinha, sans que ses habitants, premiers occupants et propriétaires aient seulement été consultés.

16 agressions contre les "posseiros" de Santa Teresinha
Vendus, spoliés, menacés d'expulsion, ils recoururent au P. Jentel pour faire reconnaître leurs droits antérieurs. La Société, la Codeara, ne voulut rien entendre et entre juillet 1967 et le 3 mars 1972, ses hommes de main se livrèrent à 16 agressions, caractérisées contre les personnes, les maisons, les biens, les cultures de Santa Teresinha: incendies

et destruction de maisons, de dispensaires, arrestations arbitraires... le 3 mars 1972, il y eut des coups de feu et des blessés, ce qui entraîna la mise en accusation du P. Jentel qui, reconnu étranger à l'incident, fut finalement relâché.

Bien mieux, à la suite de ces événements, deux décrets officiels, en mai 1972, signés, l'un par le président de la République et l'autre par le président de "l'Institut national de la colonisation" garantissaient aux habitants de Santa Teresinha la propriété de leurs terres contre les prétentions de la Codeara.

On croyait cette affaire réglée, lorsque fin septembre 1972, le général commandant la 2e armée à São Paulo remit tout en question. On connaît la suite. La condamnation le 18 mai à dix ans de prison du P. Jentel. L'évêque du P. Jentel, Don Pedro Casaldaliga, un Catalan d'origine, célèbre au Brésil pour la lettre pastorale de son ordination épiscopale, en janvier 1971: "Une église d'Amazonie en conflit avec les grands propriétaires et aux prises avec la marginalisation des habitants", demeure aujourd'hui le dernier défenseur des droits des petits cultivateurs de Santa Teresinha. Que va-t-il se passer? D'ores et déjà, avec la complicité de l'armée et au mépris des lois et des décrets officiels, les grosses sociétés sont gagnantes... La démission du ministre brésilien de l'Agriculture, M. Clélio Linares, le 19 mai dernier, se situe dans ce contexte. La lettre pleine de noblesse de cet homme honnête dit son dégoût devant ce qui se passe. Il préfère partir dans l'honneur...

Terrorisme officiel

Quant à la condamnation du P. Jentel, à un moment où le nouveau nonce apostolique Mgr Rocco n'est pas encore arrivé au Brésil, elle est considérée par plusieurs observateurs comme une réponse à trois documents publiés simultanément le 6 mai, pour le 25e anniversaire de la proclamation des Droits de l'homme:

- 1—Par les évêques et les supérieurs majeurs du Nordeste, sous le titre: "J'ai entendu les cris de mon peuple";
- 2—Par le cardinal Arns sur la situation des ouvriers dans sa région apostolique;

3—par les évêques du Mato Grosso et de Goiás sur la situation des paysans d'Amazonie.

Des trois textes, le premier est d'une importance sans précédent. Découvrant d'abord la situation du Nordeste en s'appuyant uniquement sur de nombreux rapports officiels (surintendance pour le développement du Nord-Est, SUDENE, université fédérale du Pernambuco, etc.) il révèle une situation catastrophique dans tous les domaines et accuse les "défenseurs du pouvoir esclavagiste" de violer tous les droits de l'homme: "La présidence de la République et les gouvernements des Etats violent leur charge exercée en dehors de tout mandat populaire. Le caractère inviolable du domicile privé, l'habeas corpus, le secret de la correspondance, les libertés de presse, de réunion et d'opinion sont des droits dont le peuple s'est vu privé. La liberté syndicale et le droit de grève ont été supprimés pour la classe ouvrière. Pour contenir les résistances à de telles conditions d'oppression et d'injustice, la violation des droits de l'homme a été surpassée par des actes de violence encore plus grands. Le terrorisme officiel a institué le contrôle par l'espionnage interne et par la police secrète, traduisant ainsi la domination croissante de l'Etat sur la vie privée des citoyens et recourant fréquemment à la torture et à l'assassinat..."

Ce texte des évêques (25 pages dactylographiées; qui sera publié intégralement par les "Estudos" du mois de juillet, a pu être lu dans les églises et diffusé à 8.000 exemplaires juste avant qu'il soit saisi et interdit: "Sur ordre supérieur du gouvernement, il est définitivement interdit de faire une divulgation quelconque par la presse écrite, parlée et télévisée du manuscrit des évêques du Nordeste ou même d'y faire référence..."

Quant au P. Jentel, emprisonné à Campo Grande, on s'attend à ce qu'il soit expulsé. Comme il a fait appel, il est probable, ainsi que cela a déjà eu lieu avec le P. Gerson par exemple, que le tribunal fédéral l'acquittera mais il ne sera plus réadmis dans le pays. Le système est classique. Le Brésil se débarrasse des témoins gênants d'une façon ou d'une autre.

(Tout droit réservé, par BIP)

Ce qu'on pense de nous

Tenez bon!

Mardi le 12 juin 1973.

A M. Guy Hamel, Président de l'Action-Québec, Cher monsieur Hamel,

Je tiens à vous faire savoir la joie que nous apporte l'Action de ce soir: "Notre journal peut survivre".

Nous avons entendu vos propos ce matin à "Point de vue" et nous

comprendons bien vos difficultés mais grâce à votre courage héroïque, nous espérons que le projet aura grand succès.

Mon père a reçu l'Action Sociale ensuite l'Action Catholique et là il est décédé et nous avons continué l'Action-Québec de sorte que je lis ce journal depuis ma tendre enfance et M. Hamel, il ne faut pas que ce journal meurt.

Nous prions à cette intention; vous voyez tout ce monde qui y sont attachés.

Tenez bon avec votre équipe, on vous souhaite bonne chance. Merci beaucoup.

Mme Rachel Caouette, 865 John West, Ste-Foy, Québec 10

Prête à coopérer

Mardi le 12 juin 1973.

Monsieur Guy Hamel, Président, Monsieur,

Il me fait beaucoup de peine de voir que vous voulez laisser tomber l'Action-Québec. Je suis une lectrice de ce journal depuis très long-

temps et je serais prête à payer .60 cents au lieu de .50 cents par semaine et remettre le titre de l'Action Catholique au lieu de l'Action-Québec.

Je vous en serais très reconnaissante, vous avez pourtant plusieurs

demandes pour qu'elle vive encore longtemps.

"Laissez-la pas tomber... S.V."

Bien à vous, Mme A. Lortie, Ange-Gardien.

Bravo, il y a de l'espoir!

M. Roger Bruneau, directeur, L'Action-Québec, Monsieur,

Dieu soit béni, puisqu'il y a moyen d'espérer. Nous savons que vous ne nous avez pas donné cet espoir en vaines paroles. Nous avions beaucoup de peine de l'issue fatale du journal L'Action-Québec que nous aimons depuis notre enfance.

Le bien avec un grand B étant toujours difficile à réussir, la diffusion du bon journal ne fait pas exception.

La crainte éprouvée, ces derniers temps ranimera sans doute les meilleures volontés.

Nous regrettons d'être pauvres, mais notre livre de caisse en entier serait une goutte d'eau sans aucun profit.

Il y a tant d'argent pour les sports, les loisirs de toutes sortes, ce que nous ne critiquons pas, mais pourquoi ne s'en trouverait-il pas pour un journal culturel et catholique.

De tout coeur nous le souhaitons et nous prions.

Marie-Blanche et Emilia Picard, 1597 St-Nazaire Plessisville.

Lettre au journal Le Devoir au sujet de l'Action-Québec

Messieurs,

Je suis abonné depuis plusieurs années à l'excellent journal qu'est l'Action-Québec et, avec M. Claude Ryan, je me joins aux nombreux lecteurs de ce journal pour déplorer qu'on se paiera bientôt le luxe de la disparition d'un journal de ce calibre. J'essaie depuis quelques semaines votre journal et j'en apprécie vivement les pages éditoriales ainsi que la section artistique de l'édition du samedi. Quant aux

nouvelles régionales elles sont exclusivement montréalaises, il va de soi, mais d'un intérêt fort restreint pour les lecteurs de la capitale.

Comme la fatalité semble de plus en plus inévitable, la disparition de l'Action-Québec, devrait au moins être compensée par une section-Québec de votre quotidien. Peut-on espérer la réalisation d'un tel souhait, car il y aurait sûrement possibilité de collaboration avec l'équipe actuelle de l'Action-Qué-

bec? Dans la négative, les anciens lecteurs de l'Action-Québec ne seront plus servis comme il se devrait et c'est fort dommage. Ne pensez-vous pas que vous avez alors une mission de relève à accomplir et je suis convaincu que les anciens lecteurs de l'Action-Québec sauront y répondre. — Occasion et mission à ne pas manquer, je crois!

Sincèrement vôtre, par Gille Côté, Neufchâtel

Des nouvelles de Lourdes-du-Blanc-Sablon

Le 4 juin 1973.
Bien chers parents et amis,
Depuis le 12 janvier, les nouvelles à sensation sont rares; mais les occupations et les projets nous occupent entièrement. Cette lettre, datée d'abord du 19 mai, son envoi a été retardé et le sera encore peut-être...

Nous avons reçu S. E. Mgr H. Légaré, O.M.I. avant son départ pour Grouard où il devient archevêque de McLennan. Quelques oblates de notre diocèse assistaient à son intronisation le 19 mars, mais ceux de notre région devaient rester au poste.

Notre population eut le privilège d'une retraite prêchée en fin de février par le P. L. Tremblay, O.M.I.; son séjour fut un grand bonheur pour tous. Nous souhaitons que d'autres prêtres, frères ou laïcs missionnaires viennent prêcher main forte.

M. Paul Boudreau, récemment nommé administrateur de notre municipalité de la Côte Nord du golfe St-Laurent, nous a déjà visités plusieurs fois. Comme ancien pilote de la région, il connaît bien ces 350 milles où s'échelonnent treize villages de langues, de religions et de problèmes différents.

Le 21 février un téléphone de notre bon ami M. A. Perron nous apprenait que le R. P. Gérard Boulanger, O.M.I., curé de Schefferville, devenait administrateur apostolique du diocèse en attendant la nomination du nouvel évêque.

Notre température de mars-avril fut habituellement magnifique! Certains ne le croiraient pas; il y a tant de fausse publicité qui sème la panique et arrête des voyageurs dans leur intention de venir à Lourdes. Il importe donc de le dire: notre printemps fut très beau et notre été s'annonce merveilleux! Ainsi par un brillant après-midi, alors que je me promenais dans le village, des jeunes m'invitèrent à monter à bord de leur skidoo ou du traineau qui lui est attaché. Et bientôt nous voici sur la mer en direction de l'île Verte. Nous parcourons les environs, examinons le signal marin électronique remplaçant le canon encore là comme pièce historique, puis nous lisons l'inscription sur le monument érigé à l'endroit même où l'avion Bremmen s'est posé d'urgence en 1927 lors d'une des premières traversées de l'Atlantique.

Une parenthèse. — Comment s'écoulent nos livres de la vie de Mgr L. Scheffer, O.M.I.? L'édition française est diffusée par Rayonnement, Montréal. L'édition anglaise était difficile à annoncer. Nous avons donc envoyé gratuitement 2500 exemplaires aux paroisses et grandes maisons d'éducation du Canada. Cela nous paraissait le meilleur moyen d'utiliser ce riche témoignage.

l'Action Québec

L'ACTION-QUEBEC est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, l'Action-Québec est imprimé par l'Action Sociale Limitée, 3 Place Jean-Talon, Québec 2e, C.P. 1727. Code postal G1K 7K9, tél.: 522-4771. Président, Guy Hamel; vice-président, J.-R. Delisle; directeur général, Fernand Blais; rédacteur en chef, Roger Bruneau; directeur de la production, Alphonse Proulx; directeur adjoint de la circulation, Jacques Levesque; directeur de la publicité, Gilles Normandin; comptable, Emilien Bonnelly; directeur, Jules Lortie.

ge d'esprit missionnaire. L'Eglise en recueillera sans doute des fruits.

Notre maître de Poste — M. Antoine Jones, victime de son travail, a dû être hospitalisé à la suite d'un infarctus. Après quelques semaines d'hésitations et de consultations, les autorités ont nommé son fils Claude Aimé Jones pour lui succéder. Voilà un évènement de taille dans un petit village. Le bureau de poste, c'est un centre; on y porte lettres, colis et mandats postaux; on y prend le courrier, les "C.O.D." et toutes sortes de nouvelles...

Le premier bateau de la saison — Autrefois, Jacques Cartier avait crié: "Terre! Terre!" Aujourd'hui nous disons: "Le Fort Lauzon arrive, après-midi, le 6 mai par un beau dimanche, et deux brise-glace l'accompagnent". Enfin, nous recevons la malle de 2e classe! Mais le 13 le Fort Ramsey n'apportera aucun sac; des centaines de livres de malle sont emplies quelque part... Nous sommes vraiment au bout du Québec et en "terre d'attente".

En ville, vous êtes habituellement spectateurs des efforts d'apostolat des autres. Excusez-moi si je présuppose cela; n'est-ce pas vrai de la plupart des chrétiens? Rares sont ceux qui s'engagent dans l'organisation et qui sont impliqués dans l'action directement apostolique. Pourtant les invitations ne manquent pas; mais elles ne sont jamais pour nous... Ici, dans notre région, les rôles se jouent autrement. Le missionnaire doit entrer dans toutes les bonnes initiatives: soirée récréative, réunion publique, fête de famille, carnaval ou autre organisation d'intérêt général.

La Fête des Mères en est un exemple. Tout commençait à l'église et se poursuivait au sous-sol. Chants, réceptions et projection des dessins d'enfants, par rétroprojecteur; décorations, goûter et réception, tout était le travail des jeunes, mais la réussite venait du dévouement de Sr Thérèse Gaudette, N.-D. Auxiliatrice, et de Mlle Monique Bosa, institutrice qui ont bien dirigé la fête.

Première communion de nos petits, Jeudi Saint. Célébration impressionnante qui marquera pour la vie ces 23 jeunes. Douze garçons furent choisis pour représenter les apôtres au lavement des pieds. A chacun, je donnais un nom: "Pierre, Jean, etc. Je te lave les pieds, soit fidèle à Jésus!" Le tout se terminait par un goûter à la salle paroissiale et la présentation de cadeaux.

Notre voisin à 35 milles à l'est, le P.J. Jacobs, O.M.I., a dû prendre un mois de repos. Nous l'avons remplacé l'un ou l'autre dimanche pour au moins rendre l'Eglise présente. — Un compagnon d'apostolat, le P. Alfred Proulx, O.M.I., desservant le Blanc-Sablon, s'est rendu à Montréal pour participer au conseil provincial. Je me suis rendu là quelques fois pour la messe. Même s'il ne s'agit pas de voyages héroïques, ce sont des déplacements d'hiver qui ne ressemblent pas à des excursions...

Le mois de Marie, Mère du Dieu-Sauveur, est souligné par la récitation du chapelet avant la célébration communautaire du soir. Un mot à chaque diocèse incite les fidèles à la méditation. Oui, nous croyons au rôle de Notre-Dame dans la formation des chrétiens d'aujourd'hui. Et si nous abandonnons le chapelet, que nous restera-t-il de prière mariale? Alors que les temps sont difficiles pour la famille humaine et que les membres du Christ sont menacés de maladies, il est temps d'appeler la Mère à notre secours. Belle occasion aussi de passer un peu de doctrine et d'éclaircir les esprits.

Une petite "Job" est devenue quasiment une corvée. Donner un certificat de baptême, ça prend quelques minutes; mais préparer celui des parents et de tous les enfants, ça peut prendre une heure. Nous sommes pris avec cela

depuis deux mois. Le bureau régional de l'Assistance sociale exige ces documents pour compléter les dossiers des familles qui jouissent de ses services. Ces familles sont assez nombreuses puisque nous possédons les registres officiels des villages de la région. Alors, nous nous y mettons, faute de secrétaire...

Saint Augustin est un village d'environ 1.000 personnes, situé à 90 milles à l'Ouest. Le P. L. Lord, O.M.I., devait quitter son poste à l'automne pour raison de santé. Nous cherchons encore un missionnaire pour le remplacer. Heureusement, deux Oblats vinrent porter secours à l'occasion de Noël et de Pâques; mais les gens demandent à grands cris un Missionnaire résident. Je m'y suis rendu en hélicoptère pour de courts séjours: 5 au 15 février, 16 et 17 mars et présentement du 20 au 27 mai. C'est en attendant l'occasion d'en rendre à Rivière St-Paul, autre village sans prêtre, que je vous rapporte le dernier évènement: la bénédiction des bateaux.

Dès mon arrivée, parcourant le village et m'arrêtant auprès des groupes d'enfants qui jouaient et d'hommes qui radoubaient leurs bateaux ou en construisaient de tout neufs, je pensais que l'occasion était idéale pour une cérémonie de bénédiction des embarcations. J'en parlai à quelques pêcheurs, puis au Sœurs du T.S. Rosaire, et l'idée est lancée. Ce sera dimanche après-midi... Mais si le temps peu favorable nous oblige à reporter cela au lendemain.

A 6.15 hres p.m., précédée de la croix de procession et du cierge pascal, suivi de beaucoup d'enfants, des religieuses et de grandes personnes, revêtus des ornements rouges, je prends le chemin central vers l'intérieur, puis nous rendant à l'Est nous parcourons le long de la grève jusqu'à l'autre extrémité du village. Plus de 200 bateaux gisent pêle-mêle, flamboyants de peinture fraîche, attendant la poussée aventureuse vers le large. La prière à Dieu vient donc au bon moment. Marchant rapidement, contournant les bateaux, sautant les cordages et les amarres et les grappins, enfonçant parfois dans la boue et la glaise, évitant les accrochages, enjambant planches et rebuts, nous avançons au hangar pour bénir un bateau en construction, véritable marche en milieu de travail, course de supplication pour nos gens. Les servants avaient de la peine à suivre et la petite portière d'eau bénite en enlève son coupe-vent...

De retour à l'église, nous commençons la messe à 8.00 hres. Nous croyons que le Seigneur accompagnera nos pêcheurs et leur apportera le gain nécessaire à leurs familles et une saison favorable.

Rivière St Paul me reçoit avec joie. J'y passe cinq jours très occupés: trois baptêmes, préparation des registres, messe et sermon tous les soirs, visite en toutes les classes, rencontre de plusieurs personnes privément.

De retour à Lourdes, je dois voir aux affaires de notre paroisse. Pour le dimanche 3 juin, le P. A. Proulx a préparé une Journée du Souvenir au diocèse.

Beaucoup de gens ont collaboré et la température fut suffisamment favorable, pas trop chaude et animée d'un bon vent... Messe concélébrée, le P. Paul Langlois, O.M.I., se joint à nous. Tout était merveilleux: les terrains sont propres et parés de fleurs, la croix et les roches peintes en blanc, l'autel bien décoré et un haut-parleur arrive la veille permit à tous une participation profonde.

Les oiseaux par voliers survolent nos rives, les lous-marins se prennent à nos filets, la truite, le saumon, la morue et autres fruits de mer seront sur notre table.

Bénit soit le Seigneur, Marcel Mongeau, O.M.I.

L'opinion du lecteur

"Les moussons au Québec"

Voilà près de quarante (40) jours qu'il pleut presque quotidiennement. Cette pluie, qui présente un aspect plutôt rarissime pour une région dite tempérée, est-elle due essentiellement à des conditions climatiques nouvelles ou est-elle due à des méthodes artificielles, appelées communément les machines à pluie.

Nous n'avons qu'à mentionner que le Service de météorologie du Québec a déjà publié un rapport secret (sic) sur l'ensemencement des nuages au Québec.

Nous n'avons qu'à nous rappeler que des bases terrestres d'ensemencement de nuages avaient été découvertes entre les années 1965 et 1970 dans les belles régions du Saguenay et du Lac Saint-Jean.

Depuis, les gens, constamment aux aguets, n'en ont point découvert; mais moi, j'en ai trouvé une. Cette base est visible à l'oeil nu par tous les habitants du Québec. Croyez-le ou non, lorsque vous voyez ou entendez deux (2) ou trois (3) réverbères s'allumer le dimanche alors que la belle température se fait sentir, vous voyez alors des machines à pluie. En effet, ces avions ont, sous leurs ailes, des bombes d'iodure d'argent et d'ou des "weather chard". C'est ce produit qui aide à la formation des nuages et qui permet une précipitation plus que quinquuplée. Vous n'avez qu'à calculer un délai de six (6) ou sept (7) heures et vous verrez alors les nuages se former et la pluie suivra dans les trois (3) heures environ.

Qui bénéficie de cette pluie? Selon moi, il n'y a que deux aspects positifs. Les autres aspects de cette pluie sont tous négatifs. Si cette pluie artificielle continue, le Québec sera envahi par un vrai marasme économique.

Déjà, les effets négatifs se font sentir sur l'économie, si chère à Messieurs Trudeau et Bourassa. Entre autres: Les clubs de golfs sont inutilisables. Les propriétaires craignent des déficits énormes.

Les établissements commerciaux, tels les cinémas, restaurants, centres d'achats, etc., notent une baisse effrayante de leurs chiffres d'affaires.

Les horticulteurs voient les plants qu'ils ont fait pousser dans leurs serres aux prises avec un manque de soleil. Sans soleil, ces plantations sont vouées à une perte totale. Actuellement, des milliers de plants ont péri dans les serres à cause d'un manque de soleil.

Les maraîchers ne peuvent que très difficilement préparer la terre de leurs champs. Pire encore: ils ne peuvent semer leurs champs parce qu'il n'y a pas une graine qui résisterait à une telle quantité d'eau. Cela veut dire que les graines n'auraient même pas le temps de germer parce que la décomposition aurait déjà fait son oeuvre. Pire encore: les

récoltes risquent d'être fortement compromises et les prix des légumes et des fruits seront à la hausse cet été et tout au long de la prochaine année. Pourquoi une hausse des prix? Les maraîchers pensent qu'il est possible qu'il n'y ait point de récoltes cette année parce que la période des semences est déjà très avancée. Il est bon de se rappeler que pour avoir une récolte, il faut semer, et pour qu'il y ait germination, il faut un peu de pluie et minimum de soleil. Il suffit de savoir qu'il faut une période de soixante (60) à quatre-vingts (80) jours pour récolter du maïs; quatre-vingts (80) à quatre-vingt-dix (90) jours pour récolter des betteraves, des navets, des rutabagas et autres légumes.

Cela suffit pour comprendre que plus le temps passe, plus la période des récoltes (sic) coïncidera avec l'automne, et, l'automne est un désastre pour les récoltes parce qu'il y a toujours des gelées à cette période de l'année.

Aurons-nous des fraises, des framboises, des bleuets, cette année? Si nous n'avons pas de soleil, il n'y en aura pas. Il faudra les importer à prix fort. Un autre aspect négatif de cette température malséante se retrouve chez nous. Oui, nous sommes tous irrités, même massades devant de tels agissements. Nous sommes écœurés du Québec à cause de cette température artificielle.

Je pense également aux psychiatres qui notent une recrudescence de dépressions neuves et autres maux connexes lorsque la mauvaise température persiste trop longtemps.

Je pense également à tous ces gens qui ont perdu des plants et qui vont en perdre d'autres. Je pense à tous les maraîchers qui vont perdre leurs récoltes; je pense à tous ces gens qui vivent d'emplois saisonniers! Ou ces gens vont-ils prendre l'argent nécessaire à la vie? Il n'y aura pour eux, qu'une solution: ils s'adresseront soit au gouvernement du Québec pour obtenir une subvention pour la perte de leurs récoltes, soit au gouvernement du Canada pour hausser le taux du chômage.

Je crois fermement que les responsables de cette situation, des plus tragiques, devraient se pencher sur ce problème pour sauver le peu qui reste à sauver.

Je suis certain que Messieurs Trudeau et Bourassa feront le nécessaire pour que le Québec ait non pas un Watergate, mais bien un Weather Chord.

Les méfaits ne sont pas tous terminés. Il y en a encore bien d'autres. Je me permets d'en souligner quelques-uns: Les gens ne seront pas intéressés à faire du camping au Québec; là encore, il y aura

une perte d'emplois et une baisse dans l'économie du Québec.

La population va manquer de vitamines C. Que va-t-il arriver des jeunes et de la population en général qui font des activités de plein air, qui s'inscrivent dans des terrains de jeux, etc...? Eux, ce sont des amateurs. Ils perdent la joie, le plaisir et l'exercice que leur procure un divertissement sain. Ce n'est pas la même chose chez les athlètes professionnels. Prenons le cas des Expos de Montréal: ils ont irrémédiablement perdu un quart (1-4) de million de dollars (\$) en quatre jours (du 17 au 21 mai 1973) à cause de la pluie. Que les gens soient professionnels ou non, ils ont tous droit au soleil.

Je pense que j'en ai assez dit pour que les gouvernements cessent d'émettre des permis pour l'ensemencement de la pluie. Cette pratique doit être interdite. L'opinion publique doit s'en mêler et elle se doit d'exiger une action immédiate des personnes en autorité.

Passons maintenant aux aspects positifs de cette désagréable pluie. Ceux qui réussissent à récolter des fruits et des légumes devraient les vendre à prix fort. Il est certain que les minces récoltes ne suffiront pas à alimenter tous les Québécois et, il faudra importer beaucoup de vivres.

D'un autre point de vue, la pluie a un effet bénéfique sur les forêts et en particulier sur la forêt Montmorency: il n'y a plus de feux de forêts; les arbres poussent plus vite; le comité de la déforestation HYDRAULIQUE (1965 à 1975) est fier de ses expériences: la forêt Montmorency se porte à merveille. Ce sont, hélas, les seuls aspects positifs que j'ai pu déceler jusqu'à ce jour.

Il est grandement temps que les sept (7) millions d'habitants du Québec crient leur haine, leur dégoût, à l'endroit des quelques gens qui profitent d'une telle pluie.

Il y a quelques années, on pouvait encore dire: "LES RICHES NE PEUVENT ENLEVER LE SOLEIL AUX PROLÉTAIRES: LE SOLEIL BRILLE POUR TOUS". Maintenant, ce dicton n'est plus vrai. Les riches contrôlent tout: même le soleil, la pluie, les nuages... Eux, les riches qui contrôlent ces activités, dites naturelles, ou sont-ils? Sûrement pas au Québec; probablement aux Antilles ou ailleurs où il y a encore du soleil.

Je crois qu'il est temps que la population du Québec retrouve le soleil qui brillait avant le début de cette décennie hydrique.

Je demande expressément aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre fin à ces ensemencements avant que toute la population ne se retrouve à Saint-Michel Archange.

Hermann BEDARD



Le PRIX À L'UNITÉ Steinberg vous montre instantanément les économies à réaliser.

Charte des DROITS DU CONSOMMATEUR

1 LE DROIT D'ÊTRE RENSEIGNÉ

Nous nous engageons à continuer de vous offrir un style de publicité qui dit bien ce qu'elle veut dire et ne prête pas à de fausses interprétations. Nous revisons constamment les étiquettes de nos produits et les affiches de nos supermarchés et nous continuons d'œuvrer ferme pour fournir au consommateur le plus de renseignements pertinents sur tel et tel produit.

Nous vous parlerons des prix à l'unité et de la datation des produits; nous vous expliquerons comment vous en servir le plus facilement et le plus rapidement possible... et nous vous renseignerons également sur l'aspect nutritif des aliments mis à votre portée, etc. etc.

Nous continuerons de vous informer des changements de prix des produits et des raisons qui motivent ces changements.

198-12680200

TOMATES CHOIX
28 OZ LIQ 28 OZ
TOMATOES CHO
1.4 CTS
PAR ONCE LIQ
PER FL OUNCE .38

Consultez la petite étiquette
blanche et rose placée sur
la tablette pour connaître
le PRIX À L'UNITÉ, imprimé dans
le coin du bas, à gauche.

COMPAREZ ET ÉCONOMISEZ!

Le prix à l'unité veut dire le prix d'un produit par once, livre, chopine, pinte, etc. Steinberg vous offre ce service spécial pour plus de 3,400 produits, dont: margarines et beurres, bonbons, noix, biscuits, conserves, olives, condiments, poissons et viandes en boîtes, pâtes de poisson et viande, fèves, spaghetti, macaroni, soupes, légumes et fruits en conserve; boissons diététiques, cafés, thés, céréales, farines, mélanges à gâteaux et croûtes à tartes, huiles, graisses, ingrédients pour cuisson au four, miel, mélasse, lait en conserve, aliments pour animaux; savons et détergents, produits de beauté et hygiène et sucre.

Faites-vous un DEVOIR de toujours consulter la petite étiquette rose et blanche de PRIX À L'UNITÉ. Vous verrez vite qu'il s'agit là d'une autre façon d'économiser chez Steinberg, dont l'objectif est en tout temps de vous aider à réduire davantage le coût de vos marchés.

\$
prix
miracles
en alimentation

ON PEUT COMPTER DESSUS!

ACHATS BONIS doubles économies

COMPAREZ

FROMAGE TRANCHE
BLACK DIAMOND
PQT 2 LB \$1.59

MARGARINE COLOREE
VILLAGE, DANS PAPIER ALUMINIUM
PQT 1 LB 34¢

FISH & CHIPS
CONGELE FRASER VALE
PQT 10 OZ .31

TARTES A LA CREME
VARIETES FARM HOUSE
PQT 12 OZ 39¢

GUIMAUVES
GROSSES KRAFT
SAC 1 LB 39¢

MOUTARDE
CONDOR
PQT 16 OZ 26¢

SAUCE AUX TOMATES
POUR SPAGHETTI BRAVO
BTE 14 OZ 29¢

MACARONI
SPAGHETTI OU VERMICELLE LANCIA
PQT 2 LB 43¢

HUILE VEGETALE
CRISCO
BOUT. 24 OZ 73¢

produits populaires

COMPAREZ

MARGARINE
EN QUARTS BLUE BONNET (MOLLE 1 LB 44¢)
PQT 2 LB 75¢

KETCHUP AUX TOMATES
HEINZ
BOUT. 25 OZ 56¢

ESSUIE-TOUIT
VIVA, COULEURS VARIEES
PQT 2 ROUL. 59¢

PAPIER DE TOILETTE
VIVA, COULEURS VARIEES
PQT 2 ROUL. 35¢

ALIMENTS POUR BEBES
JUNIOR GERBERS, PECHES, POIRES, LEGUMES
BTE 7 1/2 OZ 21¢

FEUILLE D'ALUMINIUM
REYNOLDS (ROUL. 18" x 25" x 25... 69¢)
ROUL. 12" x 25" 39¢

SHAMPOOING
HEAD & SHOULDERS FORMATS VARIES
90¢

PATE DENTIFRICE
CREST, ORDINAIRE OU MENTHE
TUBE 100 ML 91¢

EUX GAZEUSES
ICE CASTLE
BTE 10 OZ 8¢

bas tous les jours

COMPAREZ

PETITES CAROTTES
STEINBERG
BTE 14 OZ 33¢

MAIS EN CREME
ORCHARD KING, CANADA DE CHOIX
BTE 19 OZ 23¢

TOMATES ENTIERES
DE CHOIX ORCHARD KING
BTE 28 OZ 31¢

PECHES CLING
EN MOITIÉS STEINBERG
BTE 28 OZ 46¢

COMPOTE DE POMMES
ORCHARD KING, DE FANTAISIE
BTE 19 OZ 22¢

JUS DE TOMATES
ORCHARD KING, CANADA DE FANTAISIE
BTE 48 OZ 39¢

GAUFRES AUX BLEUETS
AUNT JEMIMA
PQT 10 OZ 48¢

POMMES DE TERRE FRITES
CONGELEES McCAIN REGULIERES
SAC 2 LB 53¢

SALADE DE FRUITS
CONGELEE DC
PQT 11 OZ 66¢

bas tous les jours

COMPAREZ

GARNITURE A DESSERT
COOL WHIP
CONT. 16 OZ 41¢

SODA A PATE
COW BRAND
PQT 1 LB 27¢

GATEAU ETAGE
CONGELE SARA LEE, VANILLE OU CHOCOLAT
PQT 14 1/2 OZ 69¢

RIZ FRIT
INSTANTANE DAINTY
PQT 12 OZ 39¢

VARIETY PACK
DE KELLOGG
PQT DE 10 55¢

FEVES AU LARD
LIBBY'S AVEC SAUCE TOMATE (BTE 48 OZ 69¢)
BTE 19 OZ 34¢

COCO PUFFS
GENERAL MILLS
BTE 8 1/2 OZ 45¢

LUCHY CHARS
GENERAL MILLS
BTE 9 OZ 51¢

SARDINES
MILLIONNAIRES, SANS ARETES ET SANS PEAU
BTE 4 1/2 OZ 51¢

bas tous les jours

COMPAREZ

PAIN DE VIANDE
BOVRIL (BTE 2 LB \$1.47)
BTE 12 OZ 62¢

PATE DENTIFRICE
STEINBERG
150 ML 89¢

SHAMPOOING
BRECK
BOUT. 22.5 OZ \$1.39

INSECTICIDE
6-12, SPRAY
99¢

EMPOIS
A VAPORISER GLIDE
BTE 14 OZ 61¢

COMPRIMES
POLIDENT
BTE DE 48 97¢

TAMPONS A RECUPER
STEINBERG
PQT DE 10 29¢

ADOUCCISSEUR DE TISSUS
STEINBERG
BOUT. 64 OZ 59¢

JAVELISANT JAVEX
POUR NON-JAVELLISABLES
BTE 14 OZ 65¢

ACHAT BONI DOUBLE ÉCONOMIE

CREME GLACEE
ICE CASTLE
ESSENCES VARIEES
CONT. 1/2 GALLON 78¢

BAS TOUS LES JOURS

JUS DE TOMATES
LIBBY'S
CANADA DE FANTAISIE
BTE 19 OZ 19¢

BAS TOUS LES JOURS

DETERSIF
EN POUDRE - TIDE
BTE 5 LB 1.79

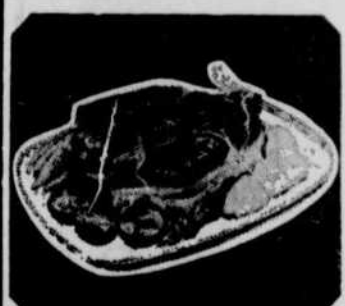
BAS TOUS LES JOURS

PEPSI-COLA
6 BOUT. 26 OZ 1.09
(BOUTEILLES RETOURNABLES)

BAS TOUS LES JOURS

BRIQUETTES
DE CHARBON - STEINBERG
SAC 10 LB 84¢

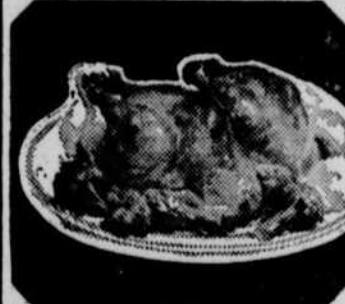
ON PEUT COMPTER SUR NOS VIANDES



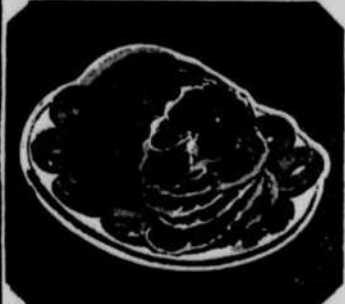
JEUNE BOEUF VIEILLI NATURELLEMENT

ROTI DE PALETTE
COUPE ORDINAIRE
89¢ LA LB

ROTI DE COTES CROISEES
LA LB 1.09



POULETS 2 à 4 LB
CONGELES
CANADA CATEGORIE "A"
55¢ LA LB



EPAULE DE PORC
FUME
GENRE PICNIC
65¢ LA LB

LEGRADE

CUISSES de POULET
CONGELEES
PQT 5 LB 3.79

POITRINES de POULET
CONGELEES
PQT 5 LB 4.39

BIFFECK DE PALETTE
COUPE ORDINAIRE, JEUNE BOEUF VIEILLI NATURELLEMENT LB 99¢

COTELETTES D'AGNEAU
DANS L'EPAULE, EN PANIER DE NOUVELLE-ZELANDE LA LB 69¢

LONGES DE PORC
MAIGRES, FRAICHES, BOUT DES COTES, ENV. 3 LB LA LB 95¢

FOIE DE BOEUF
TRANCHE, DEVEINE, SANS PEAU, CONGELE LA LB 79¢

PATTES DE PORC
CONGELEES ET CHARNUES LA LB 45¢

BACON TRANCHE
SANS COUENNE, STEINBERG PQT 1 LB 96¢

SAUCISSES FUMEEES
SANS PEAU, STEINBERG PQT 1 LB 79¢

PIZZA AU PEPPERONI
FRAICHE, STEINBERG PQT 1 LB 8 OZ \$1.09

SAUCISSES FUMEEES
SANS PEAU, SWIFT PREMIUM PQT 4 LB \$1.39

CROQUETTES DE BOEUF
CONGELEES HOLIDAY FARM PQT 2 LB \$2.09

SAUCISSES FRAICHES
EN VRAC, BILOPAGE LA LB 81¢

FILET D'AILLEFIN
AVEC PEAU, CONGELE SAC POLY 3 LB \$3.49

CREVETTES FRITES
AVEC PATE, BLUE WATER PQT 6 OZ 86¢

EPERLANS DU LAC
OMSTEAL, CONGELES ET NETTOYES PQT 1 LB 53¢

patisseries

TARTE AUX POMMES
AVEC OU SANS CANELLE
STEINBERG 24 OZ 8" CH. 39¢

PAINS A HOT DOG
OU A HAMBURGER
STEINBERG PQT DE 12 39¢

BEIGNES AU MIEL
GLACES, STEINBERG PQT DE 12 49¢

ROULE AU CHOCOLAT
OU AUX FRAMBOISES
STEINBERG 10 OZ 29¢

GATEAU ETAGE
POUR LA FETE DES PERES 24 OZ \$1.09

PAIN AUX RAISINS
TRANCHE, STEINBERG 16 OZ 29¢

GATEAU BLANC
NOUVELLE-ORLEANS AVEC COCONUT GRILLE 15 OZ 39¢

articles divers

LAMPE INSECTIFUGE
SYLVANIA, 60 OU 100 W (LAMPE GEANTE... \$1.77) CH. 57¢

BAS-CULOTTES
CHORINE UNE GRANDEUR CH. 39¢

ALLUME-FEU
"ESSO" BTE 32 OZ 34¢

fruits et légumes

BANANES
DOREES ET MURES
VARIETE PREMIUM
PETITES ET GROSSES 15¢ LA LB

CERISES BING
WASHINGTON, CANADA No 1
BTES DE 12 1/2 RANGÉES ET PLUS
LA LB 59¢

MELONS D'EAU
DE FLORIDE, CANADA NO 1
ENVIRON 16 A 17 LB CH. \$1.09

BLEUETS CULTIVES
DE LA CALIFORNIE
CANADA NO 1 LA CHOP. 69¢

PECHES
ROYAL MAIZE LA LB 49¢

ORANGES
VALENCE SUNKIST 24 POUR 24/\$1.09

Pour concurrencer "les grands" le Québec mettrait sur pied une raffinerie de pétrole

par Thérèse Dallaire

Port pour superpétroliers

Dans le cadre de sa politique pétrolière, le Québec est à réaliser deux des objectifs déjà signalés dans "Les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie" (novembre 1972). S'assurer le pétrole disponible à plus bas prix, sans passer par les compagnies majeures. Mettre sur pied une raffinerie qui fournirait aux marchands indépendants quelque 100,000 barils par jour. Tel est en quelque sorte le thème élaboré par le ministre des Richesses naturelles au cours d'une conférence qui clôturait le congrès de l'Association des marchands d'huile à chauffage du Québec.

Actuellement la construction prochaine d'un port pour superpétroliers sur le St-Laurent donne naissance à bien des rumeurs et des controverses. On parle de "Gras Cacouna"... on a parlé de "l'Île Verte". Sans doute les autorités gouvernementales ont-elles d'ores et déjà fixé leur choix. Mais pour éviter l'exploitation indue... le secret est bien gardé. La construction de ce port sera complétée par un oléoduc desservant Québec et Montréal. Le port permettra de bénéficier de coûts de transport maritime réduits, grâce à la taille des navires et évitera au Québec une concurrence désastreuse au point de vue

développement du raffinage.

Information aux marchands

Utilisant la méthode audiovisuelle, les représentants du ministère des Richesses naturelles ont expliqué aux congressistes les objectifs du ministère dans l'industrie pétrolière. En partant de la recherche, le film touche tous les aspects : transport, raffinage, distribution.

La capacité de raffinage du Québec est passée de 297,000 barils/jour en 1961 à 459,600 barils/jour en janvier 1971. La raffinerie Golden Eagle à St-Romuald a démarré à 70,000 barils/jour. Depuis janvier 1972 elle fonctionne à 100,000 barils/jour. Après Petrofina Canada, établie en

1955, cette société est la deuxième "non majeure" à entrer dans le raffinage au Québec.

Espoir pour les marchands

Les objectifs gouvernementaux sont un espoir pour les marchands indépendants d'huile à chauffage. "Nous sommes le trait-d'union entre les consommateurs et les compagnies pétrolières internationales, d'affirmer le président de l'association, M. Jacques Gendron. Nous avons la responsabilité d'établir un équilibre nécessaire afin de participer avec le gouvernement et jouer un rôle plus actif dans l'approvisionnement, le raffinage et la distribution des produits pétroliers."



Le consommateur paie .05 de plus chaque gallon d'huile à chauffage

Par Thérèse DALLAIRE

Avec les augmentations successives depuis décembre 1972, le consommateur québécois paie .05¢ de plus chaque gallon d'huile à chauffage qu'il consomme.

Cette augmentation est suscitée par les "compagnies majeures", sans pour autant que les marchands indépendants puissent enregistrer un surplus de profits. Selon M. Jean-Paul Grenier, président (section de Québec) de l'Association des marchands d'huile à chauffage du Québec inc., les grandes raffineries et leurs filiales ont établi au Québec un monopole qui s'agrandit considérablement depuis quelques années. Ainsi par des pressions exercées auprès de certains marchands indépendants, les compagnies majeures se sont approprié près du tiers des commerces d'huile à chauffage. Le propriétaire forcé de vendre doit s'engager à opérer son commerce pendant deux ou trois ans. Ainsi la clientèle de 500 à 600 acheteurs passe ainsi entre les mains de la "super-compagnie".

Environ 300 délégués de différentes régions de la province assistent au congrès annuel qui se tient depuis hier au Manoir du Lac Delage. Dans un communiqué qu'il a fait remettre aux journaux, M. Jacques Gendron, président au niveau provincial de l'Association, a commenté ainsi la situation actuelle des distributeurs indépendants :

"Nous vivons une période critique et décisive en tant que distributeurs indépendants."

Les détaillants indépendants d'huile à chauffage détiennent encore 35% du marché québécois et l'on estime à environ 700 leur nombre actuel. Leurs actifs

se chiffrent à quelque \$150 millions et le volume de pétroles qu'ils distribuent représente la production annuelle de deux raffineries modernes. Ce qui insiste M. Jean-Paul Grenier à remarquer l'impact que pourrait avoir sur le coût du produit l'union plus étroite de tous les distributeurs dans l'Association. Déjà le regroupement a permis une diminution du coût d'impression des factures; un taux préférentiel pour les assurances séduisant d'autant les frais d'administration. M. Grenier a aussi signalé le fait que le marchand désirant vendre, soit à cause de l'âge avancé ou un mauvais état de santé, peut trouver acquéreur par l'intermédiaire de son association. Et évite ainsi d'avoir à accepter l'offre d'une compagnie majeure. "L'époque de chacun pour soi est révolue, d'affirmer M. Grenier, il nous faut nous unir."

L'Association met beaucoup d'espérance dans le gouvernement du Québec qui a adopté en décembre 1971, une loi du commerce des produits pétroliers. Cette loi oblige tout propriétaire d'établissement à détenir une licence pour le raffinage ou la vente du pétrole; à posséder des camions parfaitement équipés qui doivent être soumis à des vérifications périodiques; à porter des assurances responsabilité publique pour une somme minimale de \$500,000.

Chez les dirigeants de l'AMHQ on s'attend à ce que le projet du ministre des Richesses naturelles, concernant la formation éventuelle d'un "secteur-témoin" auquel les marchands indépendants pourraient participer, apporte une évolution majeure dans le commerce des huiles à chauffage.



Jean-Paul Grenier: cette augmentation est suscitée par les compagnies majeures. (Photo Mario Roy)



Le fier symbole de nos voisins du sud, vit "férocement" en Colombie-Britannique. L'aigle à la tête blanche, surnommé "bald eagle" est en voie d'extinction aux Etats-Unis, mais se multiplie dans les provinces de l'ouest canadien.

Brochure sur la situation de la fraise au Québec

Le Service de la mise en marché du ministère de l'Agriculture du Québec vient de publier une brochure sur la situation de la fraise dans la province.

Cette brochure, d'une trentaine de pages et illustrée de plusieurs tableaux, présente un résumé vulgarisé d'une étude plus détaillée sur la mise en marché de ce fruit. Elle a été préparée par deux spécialistes du Service de la mise en marché du ministère: MM. Daniel Henry et Jacques Métivier.

Au Québec, on consomme pour environ \$4.5 millions de fraises par année, alors que la récolte locale se situe approximativement à \$2 millions; les ventes destinées à la transformation représentent quelque \$150,000 en valeur à la ferme.

L'industrie de la fraise est donc actuellement déficitaire puisque la production locale ne couvre pas la consommation. L'étude vise donc à stimuler la production de fraise de façon à répondre aux besoins du marché de la province.

Elle s'adresse à toutes les personnes qui s'intéressent de loin ou de près à la commercialisation agricole et plus spécialement ceux qui se préoccupent de l'expansion de cette industrie.

L'Optat présent à Caisse populaire Laurier durant cinq jours

Caisse populaire Laurier ne veut manquer aucune occasion d'assumer son rôle social auprès de ses membres et de la population en général.

L'alcoolisme et les autres toxicomanies posent de sérieux problèmes à la société. L'Office de prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (OPTAT) sera présent à Caisse populaire Laurier durant CINQ JOURS, du 12 au 16 juin prochain.

La présence de consultants spécialisés de l'OPTAT, les 12, 13, 14, 15 et 16 juin, la projection de films et la présentation de matériel d'exposition sur les diverses drogues marqueront une première à Québec.

Caisse populaire Laurier est consciente de l'action efficace de l'OPTAT et elle veut permettre au plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes d'en bénéficier.

La population en général aura une occasion exceptionnelle de se procurer des renseignements et de rencontrer des spécialistes pouvant faire la lumière sur le phénomène des drogues.

Caisse populaire Laurier est toujours ouverte quand les magasins le sont.



"L'époque de chacun pour soi est révolue... il faut s'unir"

POUR SA BEAUTÉ FAIRE PEAU NEUVE

Que peut un maquillage, si soigné soit-il, contre les poils superflus? Même la poudre pressée n'y peut rien. Quelques-uns de ces poils sont rebelles et ne restent point en place. Pointant de tous côtés ils attirent bien des regards.

Ne courez pas ce risque. Cela n'en vaut pas le coup car c'est tellement simple de vous faire enlever ces poils à la clinique Gregory.

Cette méthode ne se compare en rien à l'électrolyse douloureuse que votre maman avait tenté mais bien en vain. La méthode Gregory est beaucoup plus rapide, plus économique et indolore. Nos techniciennes sont spécialisées dans ce domaine et nos cliniques ne servent qu'à ce seul service.

Faites donc votre propre enquête. Téléphonez-nous et après une consultation et un traitement à titre gracieux vous serez en mesure de prendre une décision. Nous vous donnons aussi un estimé temps-prix. A titre gracieux, sans obligation.

système gregory

CLINIQUE D'ÉPILATION RADICALE
Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. p.m. — samedi de 9 h. à 2 h.

VILLE DE QUÉBEC — SUITE 2, EDIFICE MORISSET
695 EST, BOULEVARD CHAREST — TEL. 529-1879

Ecrivez pour brochure gratuite.

confectionnez-les vous-même!

Robe-soleil!

9469 SIZES 8-20
Marian Martin

Imaginez-vous dans cette belle robe-soleil aux lignes princesses pour vous faire bronzer le dos et les épaules? Ouverte en avant avec une rangée de boutons. Rapide à coudre. Demandez le patron no 9469. Grandeur pour demoiselles: 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20. Grandeur 12 ayant 34 de buste p. et 2 verges de 60" de longueur.

Ecrivez libellément votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

Le Département des Patrons,
L'Action Québec,
60 Ave Progress,
Scarborough, Ont.
M1T 4P7
Ontario

Prix: 75¢ par patron
(Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE EN DE TAMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont libellément livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Housses pour fauteuils

7294

Alice Brooks

Épargnez! Donnez à votre salle de séjour une nouvelle apparence en plaçant de nouvelles housses sur vos fauteuils. Vieux divans ou fauteuil auront l'air de nouveaux meubles.

Demandez le patron no 7294. Six modèles différents. Instructions faciles à suivre.

Ci-inclus \$ (les timbres ne sont pas acceptés)

Patron no 1 : Tailles :

Patron no 2 : Tailles :

Nom :

Adresse :

Confitures et gelées: un art agréable

Le retour à la confection de confitures et gelées maison est, en grande partie, dû aux fraises. Qui peut en effet résister à la tentation de préserver ce saveur in- descriptible? Grâce aux pectines de fruits commerciaux, tout le monde peut, en quelques minutes, faire une délicieuse confiture de

fraises. Pour donner à votre confiture de fraises une touche plus spéciale, essayez nos recettes de confiture de fraises aux épices, de Confiture fraises et citron et Confiture fraises et orange. Toutes les trois s'ajoutent très bien à votre collection de recettes de confitures et

gelée préférées.

CONFITURE DE FRAISES AUX EPICES

Donne: environ 11 bocaux moyens
4 1/2 tasses de fruits préparés (environ 2 pintes de fraises mûres)
7 tasses (3 livres) de sucre



CONFITURE FRAISES et ORANGE

nes, on peut la garder dans le réfrigérateur.

on peut la garder dans le réfrigérateur.

Donne: environ 4 bocaux moyens

CONFITURE FRAISES et RHUBARBE

Donne: environ 6 bocaux moyens
2 tasses de fruits préparés (environ 1 1/2 chopine de fraises bien mûres et 1/2 livre de rhubarbe)
4 tasses (1 3/4 livre) de sucre
3/4 tasse d'eau

CONFITURE FRAISES et CITRON

Donne: environ 11 bocaux moyens
4 1/2 tasses de fruits préparés (environ 2 pintes de fraises mûres)
7 tasses (3 livres) de sucre
1 boîte de pectine de fruits en poudre
2 3/4 c. à thé de zeste de citron râpé

Préparation des fruits: Bien écraser les fraises, une couche à la fois. Mesurer 1 1/2 tasse dans un grand bol ou dans une casserole. Râper le zeste d'une orange, mesurer 1/2 c. à thé et ajouter aux fraises. Couper l'orange en sections; enlever la membrane; hacher les morceaux d'orange; mesurer 1/4 tasse et incorporer aux fraises.
Préparation de la confiture: Ajouter le sucre aux fruits, bien mélanger et laisser reposer. Mélanger le jus de citron et la pectine de fruits liquide dans un petit bol; incorporer aux fruits. Continuer à mélanger environ 3 minutes. (Il restera quelques cristaux de sucre). Verser vite dans les bocaux. Bien couvrir immédiatement. Laisser reposer à la température de la pièce jusqu'à ce que la confiture prenne (jusqu'à 24 heures); entreposer ensuite dans le congélateur. Si la confiture est consommée en l'espace de 2 à 3 semaines,

Préparation des fruits: Bien écraser les fraises, une couche à la fois. Mesurer 1 1/2 tasse dans un grand bol ou une casserole. Râper (ne pas peler) environ 1/2 livre de rhubarbe. Mesurer 1/2 tasse. Ajouter aux fraises.
Préparation de la confiture: Ajouter le sucre aux fruits dans le bol, bien remuer et l'eau et la pectine de fruits en poudre dans une petite casserole. Faire bouillir 1 minute en remuant constamment. Incorporer aux fruits. Continuer à brasser environ 3 minutes. Il restera quelques cristaux de sucre. Verser vite dans les bocaux et bien couvrir immédiatement. Laisser reposer à la température de la pièce jusqu'à ce que la confiture prenne (jusqu'à 24 heures). Entreposer ensuite dans le congélateur. Si la confiture est consommée en l'espace de 2 à 3 semaines,

Préparation des fruits: Bien écraser les fraises, une couche à la fois. Mesurer 4 1/2 tasses dans une grande casserole. Verser 1/4 c. à thé de zeste de citron dans le fond de chaque bocal.
Préparation de la confiture: Mesurer le sucre et laisser de côté. Ajouter la pectine de fruits en poudre aux fruits dans la casserole et bien remuer. Cuire à feu vif en remuant jusqu'à ébullition. Ajouter le sucre immédiatement. Ramener à ébullition et laisser bouillir 1 minute à gros bouillon, en remuant constamment. Retirer du feu et écumer pendant 5 minutes pour refroidir légèrement, afin d'éviter que les fruits flottent à la surface. Verser vite dans les bocaux et remuer pour mélanger au zeste de citron. Recouvrir immédiatement d'une couche de paraffine chaude de 1/8".



1 boîte de pectine de fruits en poudre
1/2 c. à thé de cannelle
1/2 c. à thé de toute-épice

1/2 c. à thé de clous de girofle
Préparation des fruits: Ecraser complètement les

fraises, une couche à la fois. Mesurer 4 1/2 tasses. Ajouter les épices. Dans une grande casserole. **Préparation de la confiture:** Mesurer le sucre et laisser de côté. Ajouter la pectine de fruits en poudre aux fruits dans la casserole et

bien remuer. Cuire à feu vif en remuant jusqu'à ébullition. Incorporer le sucre immédiatement. **Ramener à ébullition et bouillir 1 minute à gros bouillons**, en remuant constamment. Retirer du feu et écumer à l'aide d'une cuiller de métal.

Puis remuer et écumer pendant 5 minutes pour refroidir légèrement, afin d'éviter que les fruits flottent à la surface. Verser vite dans les bocaux. Recouvrir immédiatement d'une couche de paraffine chaude de 1/8".

Cette semaine, votre gérant veut vous dire

un gros merci



pour l'encouragement que vous lui apportez en profitant à plein des aubaines sur les produits Dominion.

PRIX COUPES A PLEIN!

COLIN en bâtonnets - Poisson congelé Highliner Pqt 24 oz	1.39
COLD WHIP Garniture fouettée congelée Conf. 16 oz	.41
BREUVAGES Grand Prix, assortis Canette 10 oz	.09
COCKTAIL de fruits de choix Dominion Bte 28 oz	.53
CAFE INSTANTANE Richmello Pot 10 oz	1.45
JUS DE FRUITS assortis F.B.I. Carton de 6, 6 oz	.59
Jus de pamplemousse non sucré - de concentré - F.B.I. Bout. 64 oz	.99
BREUVAGES Scotian Gold, pommes/cerises - pommes/raisin Bte 48 oz	.41
JUS DE POMME vitaminé - de choix Scotian Gold de concentré Bte 48 oz	.38
SAUCE HOT CHICKEN Esta Bte 14 oz	.22
POULET DESOSSE Esta (pot 7 oz 71c) Pot 16 oz	1.35
LAIT EVAPORE Carnation Bte 16 oz	.22
RAGOUT IRLANDAIS Cordon Bleu Bte 15 oz	.39
BOULETTES de viande et sauce Cordon Bleu Bte 19 oz	.69
DETERSIF LIQUIDE Mir Pqt de 2, conf. 24 oz	.67
NETTOYEUR MIR Pour murs et planchers Conf. 19 oz	.27
RIZ LONGS GRAINS Uncle Ben (Rapide 28 oz \$1.21) Bte 32 oz	.73
PATATES CHIPS Hostess (Bâtonnets fromage) 5 1/2 oz 39c Sac 9 oz	.69
PATE DE FOIE Paris Pâté (veau, porc, poulet) 3 oz 20c Bte 6 oz	.37
CREST Dentifrice Tube 100 ml	.91
HEAD & SHOULDERS Shampooing - pot, tube ou lotion Format familial	.90

SUPER-AUBAINES!

DETERSIF LIQUIDE Dominion Conf. 64 oz	.95
KETCHUP aux TOMATES Dominion Bout. 15 oz	.27
JAVEL CONCENTRE Domino Conf. 128 oz	.55
SAUCE à SALADES Richmello Pot 32 oz	.59
Ampoules électriques Dominion 60 ou 100 watts Pqt de 6	.88
TISSUS FACIAUX Symphony Boîte de 200	.32
JUS D'ORANGE congelé, sucré, non sucré - de concentré Dominion Bte 12 oz	.32
BISCUITS DOMINION Brisures de chocolat Sac 1 lb	.39
FROMAGE TRANCHE Ordinaire, piment ou piquant Richmello Pqt 8 oz	.38
MAIS EN GRAINS Dominion de fantaisie Bte 12 oz	.19
MARGARINE MOLLE Richmello Conf. 1 lb	.33
CAF'CHEM Richmello Pot 11 oz	.49
CREME GLACEE Assortie Domino Carton 1/2 gal.	.78
CAFE INSTANTANE Domino Pot 6 oz	.79

FRAIS CUIT CHAQUE JOUR...

Le Fournil

GATEAU CHOCOLAT ou vanille - Pour la fête des Pères ch.	.89
BISCUITS Farine d'avoine - toujours populaires Pqt de 24	.55
PETITS PAINS à diner - frais, savoureux Douz.	.35

C'EST SURTOUT A CAUSE DE LA VIANDE!
BOEUF BOUVILLON "QUALITE SELECTIONNEE"
Vieillessement naturel, inspecté par le gouvernement

JAMBON dans la FESSE Prêt-à-manger, sans couenne Complet ou moitié lb	.83
ROULES COTTAGE Midget, fumés - marque populaire lb	1.19
EPAULE DE PORC Fumé, genre picnic - marque populaire lb	.65
POULETS CONGELES Cat. "A" - 2 à 4 lb lb	.53
POULETS A ROTIR Congelés - Cat. "A" 4 à 5 lb lb	.63
ROTI COTES CROISEES Prêt pour le four lb	1.09
ROTI DE PALETTE Tendon dorsal enlevé lb	.89
BIFTECK de palette Coupe du centre - pour le B.B.Q. lb	.99
CUISSES de POULETS congelées Bte 5 lb	3.69
POITRINES de poulets Congelées Bte 5 lb	4.39
BACON sans COUENNE Phillip Pqt 1 lb	.79
SAUCISSES de PORC Bilopage lb	.81
FRUITS et LEGUMES FRAIS!	
CERISES BING de la Californie - Canada no 1 gros format - 12 rangs lb	.59
BLE D'INDE en épis de la Floride, E.-U. 5 pour	.59
GROSSES BANANES Importées - les préférées de la famille lb	.15
BLEUETS NEW JERSEY E.-U. - Contenant 1 chop.	.59

"Surtout à cause de mes prix coupés à plein"



Succès du programme fédéral-provincial de promotion du bilinguisme

Par André Bellemare de la P.C.

OTTAWA — Tout semble indiquer que le programme fédéral-provincial de promotion du bilinguisme dans le domaine de l'éducation, inauguré en 1970, s'avère un succès.

C'est l'idée générale qui ressort d'un rapport déposé hier aux Communes par le Secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, dans lequel les ministères provinciaux de l'Education donnent une appréciation de l'application du programme chez eux.

Le 9 septembre 1970, M. Gérard Pelletier, alors Secrétaire d'Etat, annonçait que le gouvernement fédéral allait consacrer \$300 millions pour aider les provinces à favoriser l'enseignement des deux langues officielles, selon le vœu exprimé par l'une des recommandations de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Le programme, dans sa formule actuelle, doit prendre fin le 31 mars 1974.

C'est le Québec, en raison de la qualité de l'enseignement de la langue seconde dans ses institutions, qui a reçu la part du lion en subventions fédérales.

Dans une rencontre avec les journalistes, M. Faulkner a précisé, hier, que le gouvernement du Québec "a toujours respecté de façon impeccable" les droits linguistiques de son groupe minoritaire et qu'il doit être cité en exemple pour toutes les autres provinces.

Le ministre s'est réjoui de la collaboration de toutes les parties du pays pour améliorer l'enseignement de la langue officielle seconde.

"Nous faisons du progrès; il ne faut pas oublier que nous avons débuté sur une base assez faible et qu'il reste encore un bon bout de chemin à parcourir avant d'en arriver à un résultat parfait mais je puis assurer que la bonne volonté n'y manque pas", a ajouté M. Faulkner.

Au Québec, avant même la mise sur pied du programme fédéral-provincial, la question de l'enseignement en langue seconde et de la langue seconde au Québec n'a jamais posé de problèmes.

Dans l'appréciation qu'elle a fait parvenir à M. Faulkner, le sous-ministre adjoint québécois de l'Education, M. Thérèse Baron, a souligné qu'il devient difficile d'évaluer, selon les critères suggérés par le fédéral, l'effet incitatif du programme auquel participe le Québec, en raison précisément de l'excellence de l'enseignement bilingue au Québec.

En 1971, 836,390 élèves étaient inscrits dans les cours de langue seconde à l'élémentaire tandis que 561,156 étudiants suivaient de tels cours au secondaire sur une population totale de 992,077 élèves au niveau de la province.

Dans les autres provinces, la proportion est beaucoup moindre mais chacun des responsables de l'Education, sauf peut-être à Terre-Neuve, a souligné les avantages et le bon accueil à l'initiative fédérale.

A Terre-Neuve, 17,000 jeunes de l'élémentaire et 36,400 du secondaire étaient inscrits aux cours de langue seconde (de français) en 1971-72.

Le coordonnateur provincial des programmes de langue, M. C.K. Andrews, note dans son rapport que les demandes d'enseignement de la langue seconde dans cette province ont été très peu nombreuses "et qu'on ne s'attend pas à ce qu'elles augmentent, surtout en ce qui touche l'île de Terre-Neuve où il n'y a à peu près pas d'élèves francophones".

Caouette répond à Lévesque

OTTAWA (P.C.) — Le chef national du Crédit social, M. René Lévesque, soutient que le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, est un "économiste arriéré".

Selon une déclaration émise mardi à Ottawa, en préconisant la nationalisation des entreprises, M. Lévesque n'est pas capable de comprendre que "l'entreprise privée, par son dynamisme et son efficacité, correspond aux besoins d'une société moderne et industrialisée".

M. Caouette répondait ainsi à M. René Lévesque, qui, récemment, a accusé le chef créditiste "de jouer le jeu des libéraux".

M. Andrews déplore le très petit nombre de professeurs bilingues et "la situation en ce qui a trait à l'enseignement du français n'est pas prête à changer avant quelques années".

La même lacune surgit à l'île du Prince-Édouard où la province ne possède pas encore suffisamment de professeurs de français compétents pour faire face à la demande d'enseignement de cette langue.

Au Nouveau-Brunswick, où une bonne proportion de francophones forme la population de cette province, on note que l'enseignement de la langue seconde prenait place dans les écoles bien avant l'instauration du programme fédéral-provincial en 1970.

Il est encore trop tôt, ajoute-t-on, pour connaître l'impact de cette initiative.

L'auteur des commentaires du Nouveau-Brunswick signale cependant qu'un plus grand intérêt se manifeste de la part de jeunes anglophones pour l'apprentissage de la langue seconde.

Au primaire, 34,581 élèves sur 93,392 suivaient des cours de langue seconde en 1971 et 41,826 étudiants du secondaire sur 82,990 en faisaient autant.

En Ontario, le problème de la dispersion des francophones rend souvent difficile la possibilité d'ériger des écoles de langue française et des écoles anglaises distinctes.

En ce qui a trait à l'enseignement du français aux anglophones, le programme s'est avéré de grande valeur soumise-t-on au ministre, et il a favorablement influencé le climat au sein des différentes juridictions, ce qui devrait permettre la consolidation et l'extension des programmes de langue seconde. Le programme mérite d'être élargi, dit encore le rapport de Toronto.

La situation de l'enseignement du français au Manitoba, jadis assez bilingue, s'est détériorée depuis quelques années. Seulement 36,500 élèves de l'élémentaire sur un total de 140,756 suivaient des cours de langue seconde en très grande partie le français dans les écoles du Manitoba et 38,900 sur 102,000 en faisaient autant au niveau secondaire.

Le document de la province explique la baisse enregistrée dans l'ensemble des inscriptions aux cours de français par quelques facteurs dont le fait que la connaissance de la langue seconde le français, ne soit plus

nécessaire pour entrer à l'université et l'importance grandissante de l'ukrainien et de certaines autres langues secondes.

L'application du programme dans les Prairies et l'Ouest a été jugée satisfaisante par les responsables de ce secteur et, étant donné le petit nombre de francophones dans ce coin du pays, un des principaux problèmes réside encore dans la difficulté de trouver de bons professeurs de français.

En annexe au document, le président du conseil écrit une lettre au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, pour exprimer le regret des membres de l'organisme de ne pouvoir bénéficier encore d'une Charte canadienne des droits du consommateur.

Ce projet de charte fut présenté au gouvernement en janvier 1972, mais le gouvernement fédéral n'a pas jugé bon encore de le réaliser.

"Cette charte a été le résultat de recherches assez importantes et de beaucoup d'efforts de la part des membres du conseil, écrit M. Buchwald, et j'espère que vous adopterez ces principes comme critère des droits présents des consommateurs".

En refusant de faire adopter une telle charte, selon le rapport, le ministre que dirige M. Gray "provoque une profonde consternation chez tous ceux qui considèrent le ministère fédéral comme une source de conseils et d'harmonie pour ce qui est de la promotion des intérêts des consommateurs".

En refusant de faire adopter une telle charte, selon le rapport, le ministre que dirige M. Gray "provoque une profonde consternation chez tous ceux qui considèrent le ministère fédéral comme une source de conseils et d'harmonie pour ce qui est de la promotion des intérêts des consommateurs".

En refusant de faire adopter une telle charte, selon le rapport, le ministre que dirige M. Gray "provoque une profonde consternation chez tous ceux qui considèrent le ministère fédéral comme une source de conseils et d'harmonie pour ce qui est de la promotion des intérêts des consommateurs".

En refusant de faire adopter une telle charte, selon le rapport, le ministre que dirige M. Gray "provoque une profonde consternation chez tous ceux qui considèrent le ministère fédéral comme une source de conseils et d'harmonie pour ce qui est de la promotion des intérêts des consommateurs".

En refusant de faire adopter une telle charte, selon le rapport, le ministre que dirige M. Gray "provoque une profonde consternation chez tous ceux qui considèrent le ministère fédéral comme une source de conseils et d'harmonie pour ce qui est de la promotion des intérêts des consommateurs".

Par Richard ANCO

TORONTO (PC) — Les statistiques du chômage et des prix à la consommation, publiées hier, mettent en relief le dilemme économique dans lequel se débattent les autorités responsables.

Grâce à une expansion de l'économie, le taux de chômage est tombé à 5,2 p.c. au mois de mai, contre 5,4 p.c. en avril, et 6,2 p.c. un an plus tôt.

Cependant, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 7-10 au cours d'un mois, ce qui est anormalement élevé pour un mois de mai. En s'inscrivant à 148,4, il est de 7,3 p.c. plus élevé qu'en mai 1972. En mai dernier, le consommateur payait \$14,84 des produits qui ne coûtaient que \$10 en 1961.

En effet, selon Statistique Canada, le dollar de 1961 ne valait plus que 67 cents en mai dernier, soit une baisse de 33 cents du pouvoir d'achat.

Pour les économistes, cette chute n'a pas grande importance. Le prix du pain, du lait ou de tout autre produit n'a de sens qu'en comparaison du pouvoir d'achat. Si donc le revenu des particuliers au cours des 13 dernières années avait grimpé au même rythme, personne ne s'en serait plaint.

Il a exprimé l'avis que les entreprises devraient éviter toute confrontation et faire porter leurs champs d'actions plutôt sur des objectifs sociaux.

En ce qui regarde les mouvements syndicaux, le conseil déclare que leur intérêt envers les consommateurs "est à peine perceptible".

En 1972, le conseil a tenu trois réunions plénières à l'issue desquelles il a présenté à chaque fois un rapport au ministre fédéral pour reprocher au gouvernement de ne pas favoriser une plus grande information au consommateur.

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Mise en relief du dilemme économique dans lequel se débattent les autorités

Par Richard ANCO

TORONTO (PC) — Les statistiques du chômage et des prix à la consommation, publiées hier, mettent en relief le dilemme économique dans lequel se débattent les autorités responsables.

Grâce à une expansion de l'économie, le taux de chômage est tombé à 5,2 p.c. au mois de mai, contre 5,4 p.c. en avril, et 6,2 p.c. un an plus tôt.

Cependant, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 7-10 au cours d'un mois, ce qui est anormalement élevé pour un mois de mai. En s'inscrivant à 148,4, il est de 7,3 p.c. plus élevé qu'en mai 1972. En mai dernier, le consommateur payait \$14,84 des produits qui ne coûtaient que \$10 en 1961.

En effet, selon Statistique Canada, le dollar de 1961 ne valait plus que 67 cents en mai dernier, soit une baisse de 33 cents du pouvoir d'achat.

Pour les économistes, cette chute n'a pas grande importance. Le prix du pain, du lait ou de tout autre produit n'a de sens qu'en comparaison du pouvoir d'achat. Si donc le revenu des particuliers au cours des 13 dernières années avait grimpé au même rythme, personne ne s'en serait plaint.

Il a exprimé l'avis que les entreprises devraient éviter toute confrontation et faire porter leurs champs d'actions plutôt sur des objectifs sociaux.

En ce qui regarde les mouvements syndicaux, le conseil déclare que leur intérêt envers les consommateurs "est à peine perceptible".

En 1972, le conseil a tenu trois réunions plénières à l'issue desquelles il a présenté à chaque fois un rapport au ministre fédéral pour reprocher au gouvernement de ne pas favoriser une plus grande information au consommateur.

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Par Richard ANCO

TORONTO (PC) — Les statistiques du chômage et des prix à la consommation, publiées hier, mettent en relief le dilemme économique dans lequel se débattent les autorités responsables.

Grâce à une expansion de l'économie, le taux de chômage est tombé à 5,2 p.c. au mois de mai, contre 5,4 p.c. en avril, et 6,2 p.c. un an plus tôt.

Cependant, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 7-10 au cours d'un mois, ce qui est anormalement élevé pour un mois de mai. En s'inscrivant à 148,4, il est de 7,3 p.c. plus élevé qu'en mai 1972. En mai dernier, le consommateur payait \$14,84 des produits qui ne coûtaient que \$10 en 1961.

En effet, selon Statistique Canada, le dollar de 1961 ne valait plus que 67 cents en mai dernier, soit une baisse de 33 cents du pouvoir d'achat.

Pour les économistes, cette chute n'a pas grande importance. Le prix du pain, du lait ou de tout autre produit n'a de sens qu'en comparaison du pouvoir d'achat. Si donc le revenu des particuliers au cours des 13 dernières années avait grimpé au même rythme, personne ne s'en serait plaint.

Il a exprimé l'avis que les entreprises devraient éviter toute confrontation et faire porter leurs champs d'actions plutôt sur des objectifs sociaux.

En ce qui regarde les mouvements syndicaux, le conseil déclare que leur intérêt envers les consommateurs "est à peine perceptible".

En 1972, le conseil a tenu trois réunions plénières à l'issue desquelles il a présenté à chaque fois un rapport au ministre fédéral pour reprocher au gouvernement de ne pas favoriser une plus grande information au consommateur.

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Par Richard ANCO

TORONTO (PC) — Les statistiques du chômage et des prix à la consommation, publiées hier, mettent en relief le dilemme économique dans lequel se débattent les autorités responsables.

Grâce à une expansion de l'économie, le taux de chômage est tombé à 5,2 p.c. au mois de mai, contre 5,4 p.c. en avril, et 6,2 p.c. un an plus tôt.

Cependant, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 7-10 au cours d'un mois, ce qui est anormalement élevé pour un mois de mai. En s'inscrivant à 148,4, il est de 7,3 p.c. plus élevé qu'en mai 1972. En mai dernier, le consommateur payait \$14,84 des produits qui ne coûtaient que \$10 en 1961.

En effet, selon Statistique Canada, le dollar de 1961 ne valait plus que 67 cents en mai dernier, soit une baisse de 33 cents du pouvoir d'achat.

Pour les économistes, cette chute n'a pas grande importance. Le prix du pain, du lait ou de tout autre produit n'a de sens qu'en comparaison du pouvoir d'achat. Si donc le revenu des particuliers au cours des 13 dernières années avait grimpé au même rythme, personne ne s'en serait plaint.

Il a exprimé l'avis que les entreprises devraient éviter toute confrontation et faire porter leurs champs d'actions plutôt sur des objectifs sociaux.

En ce qui regarde les mouvements syndicaux, le conseil déclare que leur intérêt envers les consommateurs "est à peine perceptible".

En 1972, le conseil a tenu trois réunions plénières à l'issue desquelles il a présenté à chaque fois un rapport au ministre fédéral pour reprocher au gouvernement de ne pas favoriser une plus grande information au consommateur.

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Par Richard ANCO

TORONTO (PC) — Les statistiques du chômage et des prix à la consommation, publiées hier, mettent en relief le dilemme économique dans lequel se débattent les autorités responsables.

Grâce à une expansion de l'économie, le taux de chômage est tombé à 5,2 p.c. au mois de mai, contre 5,4 p.c. en avril, et 6,2 p.c. un an plus tôt.

Cependant, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 7-10 au cours d'un mois, ce qui est anormalement élevé pour un mois de mai. En s'inscrivant à 148,4, il est de 7,3 p.c. plus élevé qu'en mai 1972. En mai dernier, le consommateur payait \$14,84 des produits qui ne coûtaient que \$10 en 1961.

En effet, selon Statistique Canada, le dollar de 1961 ne valait plus que 67 cents en mai dernier, soit une baisse de 33 cents du pouvoir d'achat.

Pour les économistes, cette chute n'a pas grande importance. Le prix du pain, du lait ou de tout autre produit n'a de sens qu'en comparaison du pouvoir d'achat. Si donc le revenu des particuliers au cours des 13 dernières années avait grimpé au même rythme, personne ne s'en serait plaint.

Il a exprimé l'avis que les entreprises devraient éviter toute confrontation et faire porter leurs champs d'actions plutôt sur des objectifs sociaux.

En ce qui regarde les mouvements syndicaux, le conseil déclare que leur intérêt envers les consommateurs "est à peine perceptible".

En 1972, le conseil a tenu trois réunions plénières à l'issue desquelles il a présenté à chaque fois un rapport au ministre fédéral pour reprocher au gouvernement de ne pas favoriser une plus grande information au consommateur.

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Par Richard ANCO

TORONTO (PC) — Les statistiques du chômage et des prix à la consommation, publiées hier, mettent en relief le dilemme économique dans lequel se débattent les autorités responsables.

Grâce à une expansion de l'économie, le taux de chômage est tombé à 5,2 p.c. au mois de mai, contre 5,4 p.c. en avril, et 6,2 p.c. un an plus tôt.

Cependant, l'indice des prix à la consommation a grimpé de 7-10 au cours d'un mois, ce qui est anormalement élevé pour un mois de mai. En s'inscrivant à 148,4, il est de 7,3 p.c. plus élevé qu'en mai 1972. En mai dernier, le consommateur payait \$14,84 des produits qui ne coûtaient que \$10 en 1961.

En effet, selon Statistique Canada, le dollar de 1961 ne valait plus que 67 cents en mai dernier, soit une baisse de 33 cents du pouvoir d'achat.

Pour les économistes, cette chute n'a pas grande importance. Le prix du pain, du lait ou de tout autre produit n'a de sens qu'en comparaison du pouvoir d'achat. Si donc le revenu des particuliers au cours des 13 dernières années avait grimpé au même rythme, personne ne s'en serait plaint.

Il a exprimé l'avis que les entreprises devraient éviter toute confrontation et faire porter leurs champs d'actions plutôt sur des objectifs sociaux.

En ce qui regarde les mouvements syndicaux, le conseil déclare que leur intérêt envers les consommateurs "est à peine perceptible".

En 1972, le conseil a tenu trois réunions plénières à l'issue desquelles il a présenté à chaque fois un rapport au ministre fédéral pour reprocher au gouvernement de ne pas favoriser une plus grande information au consommateur.

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs, les syndicats, les entreprises, les industries de toutes sortes "pour leur manque d'intérêt à l'égard des besoins des consommateurs".

Le conseil n'a pas ménagé, par ailleurs,



RON JONES
aux Penguins



LOU ANGOTTI
au St-Louis



BERT MARSHALL
aux Islanders



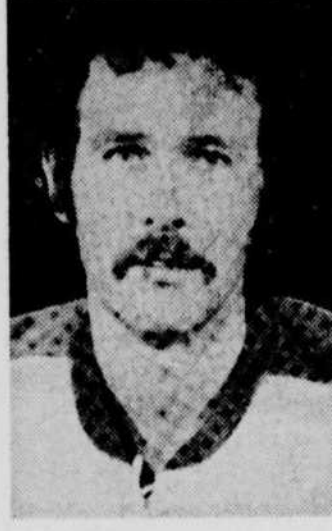
JOE NORRIS
aux Sabres



BILL PLAGER
à Minnesota



DOUG MOHNS
aux Flames



RAY McKAY
aux Seals

Les Sharks feraient signer un junior CANADIEN inéligible pour la Nationale

Par Al McNeil

MONTREAL (PC) — Les chances d'un prolongement de l'entente entre la LNH et l'ACHA semblent en danger.

Cette entente pro-amateur, permettant à la LNH de repêcher les joueurs de 20 ans, expire le 30 juin.

L'ACHA tente d'obtenir une extension d'un an, mais les gouverneurs de la LNH semblaient sur le point de la rejeter hier,

après qu'on eut appris que l'AMH aurait embauché une autre étoile junior, non disponible pour la LNH avant l'an prochain.

On sait déjà que les deux fils de Gordie Howe ont déjà accepté les termes des Aéros de Houston. Or, le jeune Dennis Sobchuk, des Pats de Regina, de la LHO, serait présentement à Los Angeles afin de signer un contrat avec les Sharks, de l'AMH. Sobchuk était le 2e meilleur compteur

dans l'Ouest l'an dernier, derrière Tom Lysiak, du Medicine Hat.

Le club Houston a soutenu que les frères Howe avaient été repêchés comme professionnels parce qu'ils avaient reçu une allocation hebdomadaire de \$60 avec les Marlies de Toronto, de la LJO, l'an dernier.

Le président Campbell, de la LNH, croit que l'AMH aura des difficultés à prouver un statut

semblable dans le cas de Sobchuk.

POLITIQUE

La LNH avait adopté la politique d'ignorer les juniors de moins de 20 ans en 1967 et ce, sous une forte pression exercée par le gouvernement fédéral.

Campbell a ajouté que la politique actuelle de l'AMH dérange grandement le modus operandi actuel du hockey,

car la LNH ne peut rien y faire à moins de mettre fin à son entente avec l'ACHA et de se lancer dans la course aux juniors.

L'an dernier, la LNH a versé \$13 million à l'ACHA, en paiement pour les joueurs amateurs repêchés et engagés par les clubs professionnels.

Selon Campbell, les gouverneurs continuent d'étudier l'entente, mais ils songent à la laisser tomber complètement, car il est possible que nous n'ayons pas de choix en l'occurrence.

Les magnats américains s'inquiètent eux aussi

MINNEAPOLIS (PA) — Le président de l'Association américaine de hockey amateur a exprimé son inquiétude hier au sujet de l'engagement des deux fils de Gordie Howe par le hockey professionnel.

Mark et Marty ont signé des contrats avec les Aéros de Houston, de l'AMH, la semaine dernière, après avoir évolué avec les détenteurs de la coupe Memorial dans la LJO.

Leur père Gordie est présentement en négociations avec Houston,

"Cette décision nous inquiète beaucoup," a déclaré Trayer.

"Nous croyons que de tels engagements ne sont pas dans le meilleur intérêt de jeunes joueurs de hockey, en plus de nuire considérablement au programme national de hockey amateur."

Tutt a rappelé que, en 1967, l'Association canadienne, la LNH et l'Association américaine avaient signé une entente stipulant que les juniors ne

pouvaient signer un contrat professionnel avant ses 20 ans.

"Avant cette entente, selon Tutt, les jeunes joueurs de hockey devenaient souvent la propriété de clubs professionnels à 13 et 14 ans, ce qui leur imposait une forte tension et les empêchait souvent de terminer leur éducation secondaire."

L'ACHA et l'AAHA ont tenté en vain d'en venir à une entente semblable avec l'AMH, a révélé Tutt.



Dennis SOBCHUK

Sept joueurs changent d'équipe

MONTREAL (PC) — Le repêchage annuel intra-ligue de la LNH n'a duré qu'une ronde hier alors que seulement sept des 16 clubs ont fait un choix.

Cinq des sept joueurs choisis sont des défenseurs, plus le centre vétéran Lou Angotti qui est passé du Chicago au St-Louis et le jeune Joe Norris, acquis du St-Louis par les Sabres.

Chaque club avait présenté une liste de 18 joueurs protégés avant le repêchage, les gardiens de but, les pros à leur première saison et les amateurs de moins de 22 ans étant exclus.

On ne pouvait réclamer qu'un joueur d'un club au montant de \$40,000, mais le club réclamant devait libérer un joueur pour faire place au nouveau venu.

Les Islanders de New York, ayant le premier choix en vertu de leur dernier rang au classement l'an dernier, a choisi Bert Marshall, des Rangers, abandonnant Dave Pulkkinen, mais les Rangers ont préféré la somme versée.

Les Golden Seals de la Californie ont réclamé Ray McKay, premier choix au repêchage de Boston il y a deux ans. Les Bruins ont préféré l'argent à Jim Shires, abandonné par les Penguins.

Afin de faire place à Angotti, les Blues ont retiré Kevin O'Shea de leur liste, mais Chicago a préféré la somme d'argent.

Minnesota a récupéré le défenseur Bill Plager, abandonné par Atlanta, Los Angeles a passé, puis les Penguins de Pittsburgh ont réclamé Ron Jones, premier choix au repêchage de Boston il y a deux ans. Les Bruins ont préféré l'argent à Jim Shires, abandonné par les Penguins.

Le renvoi de Johnny Wilson a influencé Gordie Howe

DETROIT — (P.A.) — Il n'est pas encore un Aéro, mais, à la suite de "son claquage de portes" avec les Red Wings de Detroit, Gordie Howe évoluera sans doute avec ses deux fils au Texas l'an prochain.

Le meilleur compteur de tous les temps dans l'histoire de la LNH devait rencontrer Jim Smith, président et directeur-général du Houston, mardi afin de poursuivre les négociations qui pourraient bien l'inciter à rejoindre les rangs du club de l'AMH, lequel a déjà embauché ses deux fils, Marty, 19, et Mark, 18 ans.

Toutefois, Smith et Howe ne prévoient pas une entente immédiate. Howe a mis fin à ses relations avec les Red Wings, en qualité de joueur et exécutif du club pendant 27 ans, lundi soir, lors d'un banquet après son tournoi de golf des célébrités.

Dans une attaque virulente à l'adresse de la direction des Wings, Howe a accusé la direction de l'avoir ignoré. Il a blâmé la haute direction pour les problèmes du club, mais a exclu le propriétaire Bruce Norris de ses critiques.

"Je n'ai jamais impliqué dans rien," a dit Howe. "Je n'avais pas l'impression de gagner beaucoup d'argent et je n'apprenais cer-

tes rien au sujet de la direction d'un club."

WILSON

Howe a été surtout affecté par le congédiement du pilote Johnny Wilson à la fin de la saison, "car je crois qu'il avait abattu une tâche fantastique".

Après avoir publiquement mis fin à ses relations avec les Wings, Howe a concentré son attention aux négociations avec Houston. Il a souvent exprimé son plus grand désir d'évoluer pendant au moins une saison avec ses fils chez les pros.

Rejoint à sa demeure mardi, Howe a confié que lui-même et les Aéros divergeaient encore trop d'opinion en vue d'une entente rapide. Il a ajouté que les deux parties s'approchaient, si bien qu'il était optimiste en vue d'une solution convenable. Lundi soir, il avait déclaré qu'il était certain "à 70 pour cent" de signer un contrat avec les Aéros.

EXAGERATION

Au sujet d'un contrat d'un million de dollars pour quatre ans, Howe a révélé que le chiffre était exagéré. Ses fils ont signé des contrats d'environ \$400,000 chacun pour quatre ans.

Smith semblait également optimiste mardi, mais ne vou-

Pas d'arrêt des Russes au Canada

MONTREAL (PC) — La LNH a révélé hier la liste des endroits et dates en vue de la tournée de huit cités par deux clubs soviétiques.

La visite des deux clubs, encore inconnus, débutera le 27 novembre et prendra fin le 8 décembre. Aucun club canadien n'est inclus dans la tournée.

L'équipe A de l'URSS affrontera les Rangers à New York le 27 novembre, puis se rendra à Boston le 1er décembre et à Buffalo le 4 avant de terminer à Philadelphie le 6.

L'équipe B rencontrera Detroit le 27 novembre, Chicago le 29, Minnesota le 4 décembre et St-Louis le 9.

Henri vaut bien André Savard

— Mme Richard

MONTREAL (P.C.) — "Je lui ai pourtant fait comprendre qu'il était temps qu'il discute comme du monde, pour une fois... Si André Savard a obtenu \$150,000 avec Boston sans avoir fait ses preuves, je pense que Henri, qui a gagné 11 coupes Stanley en 17 ans, peut lui aussi se montrer un peu exigeant".



Henri Richard est plutôt reconnu pour son air sérieux et sa mine soucieuse, mais on ne peut pas l'empêcher d'afficher un large sourire après avoir obtenu le "paquet" de Sam Pollock, avec la complicité de Doug Harvey.

Alexandre de Tunis

Cent-trois des meilleurs golfeurs québécois demeurant hors du district d'Ottawa de l'Association de Golf du Québec, assisteront de détrôner les compétiteurs d'Ottawa (55 se sont inscrits cette année) ce vendredi et samedi alors que le tournoi pour le trophée Alexandre de Tunis se jouera au Ottawa Hunt & Golf Club. Sur 11 des 12 dernières années, les tournois d'Ottawa ont réussi à garder le trophée de la capitale du Canada et seul Claude Dufour, d'Islesmere, a brisé la chaîne en 1970.

Joe Galon, possesseur actuel du trophée mènera le contingent d'Ottawa qui compte les quatuoruples gagnants Bob Stimpson d'Ottawa et Glen Seeley du Rivermead, ainsi que le double vainqueur Don Corrukes, et Pete Zebchuk, tous deux du Ottawa Hunt.

L'Alexandre de Tunis est le premier tournoi sur le calendrier de l'AGQ à compter pour la sélection de l'équipe qui représentera le Québec aux matches interprovinciaux du Canada pour la coupe Willingdon, matchs qui auront lieu les 6 et 7 août à Oakridge en Ontario.

La région de Québec sera représentée par Michel Taché et P. Gagnon, du Royal Québec, et M. Perrault, du club Lorette.

Mickey Redmond et son avocat ne parlent pas d'un million

MONTREAL (PC) — Mickey Redmond, ailier droit étoile des Red Wings de Detroit, est devenu hier un des joueurs les mieux rémunérés dans la LNH en signant un contrat de cinq ans avec le club.

Toutefois, personne impliqué dans le contrat de Redmond, son avocat Bob Woolf et le directeur-général Ned Harkness — n'a voulu confirmer que le montant du pacte s'élèverait à \$1 million.

"J'ignore ce que Bobby Orr ou d'autres obtiennent, a dit Redmond, mais je crois que beaucoup de chiffres publiés ne sont le fruit que de spéculations."

Harkness a dit que le contrat de Redmond "pourrait bien at-

teindre le million de dollars s'il récolte tous les bonis prévus sur une période de cinq ans. Il serait très près. En tout cas, c'est certes le contrat le plus important que j'aie jamais négocié."

Toutefois, Harkness a insisté sur le fait que la base du contrat était de beaucoup inférieure à \$1 million.

Woolf a admis qu'il s'agissait d'un des meilleurs contrats qu'il ait négociés en 12 ans comme conseiller.

Woolf est celui qui a négocié un pacte de \$1 million et plus avec les Rangers de New York pour les services de Vic Hadfield ainsi que celui de \$2.6 millions avec Philadelphie, de l'AMH, pour Derek Sanderson.

Il a ensuite obtenu un règlement de \$1 million avec Philadelphie lorsque Sanderson est retourné à Boston.

Redmond a évolué pendant 2 1/2 saisons avec Detroit, à la suite d'un échange en janvier 1971, impliquant Bill Collins et Guy Charron, en retour de Frank Mahovlich.

On reviendra maintenant au calendrier régulier des dimanche prochain en allant rencontrer le Kalama dans la Métropole. On espère que la majorité des blessés seront de retour, même le joueur instructeur Giovanni Marcolin qui est en dehors du jeu depuis deux semaines et qui tentera d'apporter son expérience si le besoin s'en fait sentir.

Le voyage de dimanche sera l'un des derniers que fera le club pour quelque temps, car on s'attend à ce que le terrain du Patro Roc-Amadour soit prêt pour la fin de semaine du 23 juin.



RICHARD LATULIPPE, des Remparts de Québec, Michel Belisle, du Bleu Blanc Rouge de Montréal, Jim Cahoon, de l'université North Dakota, et Ron Andruff, du Flin Flon de la LHO, ont signé leur contrat pour l'organisation des Canadiens. Pour leur part, les Sabres de Buffalo ont confirmé l'engagement de trois de leurs choix au repêchage amateur, soit Jean Landry, André Deschamps et Yvon Dupuis, tous des Remparts de Québec. Enfin, les Flyers de Philadelphie ont embauché le centre Orest Kindrachuk, du Richmond, leur club-école, pour plusieurs saisons.

Dr Robert Cloutier B.A., O.D.
OPTOMETRISTE
EXAMENS DE LA VUE - VERRES DE CONTACT
Polyclinique (Pharmacie Lacroix) 1413 Notre-Dame
ANCIENNE-LORETTE
Tél. : 872-7932
Ouvert tous les jours.
Le soir : Les lundis, mercredis et vendredis

Les Carnavals essuient une râclée de 9-1 contre Reading; Kuehl expulsé

Par Réal LABBE

Une prise de bec entre le gérant des Carnavals, Karl Kuehl, et l'arbitre au marbre Eric Gregg, a sans doute été le meilleur moment pour les supporters de l'équipe locale qui ont vu les locaux s'incliner 9-1 devant les Phillies de Reading. A la cinquième manche, pendant que Reading s'en donnait à cœur-joie, une décision de l'arbitre Gregg a fait bondir Kuehl de l'abri des joueurs.

Baseball

HIÉR

LIGUE NATIONALE

San Diego 4, Montréal 7
Los Angeles 8, Philadelphie 6
San Francisco 4, New York 5
Pittsburgh 2, Atlanta 4
St-Louis 11, Cincinnati 5
Chicago 3, Houston 0

LIGUE AMERICAINE

Texas 4, Cleveland 5
Chicago 5, Detroit 6
Milwaukee 6, Minnesota 3
New York 2, Oakland 4
Boston 5, Californie 5
Kansas City 4, Baltimore 6

LIGUE EASTERN

Reading 9, Québec 1
Waterbury vs Sherbrooke (piu)
T-Rivieres vs Pittsburgh (piu)
West Haven 4, Bristol 5

LIGUE JUNIOR

Charlebourg 2, Beauport 0

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

San Diego vs Montréal (s)
Los Angeles vs Philadelphie
San Francisco vs New York
Pittsburgh vs Atlanta (s)
St-Louis vs Cincinnati (s)
Chicago vs Houston (s)

LIGUE AMERICAINE

Texas vs Cleveland (s)
Kansas City vs Baltimore (s)
Chicago vs Detroit (s)
Milwaukee vs Minnesota (s)
Boston vs Californie (s)
New York vs Oakland (s)

LIGUE EASTERN

Reading vs Québec (2) 6 h. 30
Waterbury vs Sherbrooke
Trois-Rivieres vs Pittsburgh (2)
West Haven vs Bristol

LIGUE JUNIOR

Dollard vs Ste-Foy (8 h.)

LES CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Chicago	23	24	603	—
Montréal	26	25	520	5 1/2
St-Louis	27	24	582	7
Pittsburgh	28	28	482	8
New York	24	29	453	8 1/2
Philadelphie	23	34	404	11 1/2

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Detroit	30	27	526	—
New York	30	27	526	—
Milwaukee	29	27	518	1 1/2
St-Louis	26	25	510	1 1/2
Boston	27	26	509	1 1/2
Cleveland	22	35	386	8 1/2

LIGUE EASTERN

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Trois-Rivieres	25	23	563	—
Québec	25	23	521	2 1/2
Sherbrooke	22	21	512	2
Reading	22	23	489	3 1/2

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Pittsburgh	28	21	571	—
West Haven	24	23	511	3
Waterbury	22	26	458	5 1/2
Bristol	19	31	380	9 1/2

LIGUE NATIONALE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Lévis	4	2	666	—
Beauport	4	3	571	1 1/2
Charlebourg	4	3	571	1 1/2
Dollard	0	6	000	4 1/2

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Texas	3	5	671	—
Cleveland	3	5	671	—
Kansas City	3	5	671	—
Minneapolis	3	5	671	—

LIGUE EASTERN

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Montréal	3	5	671	—
St-Louis	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—
Pittsburgh	3	5	671	—

LIGUE NATIONALE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	3	5	671	—
San Diego	3	5	671	—
Atlanta	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	3	5	671	—
San Diego	3	5	671	—
Atlanta	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—

LIGUE EASTERN

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Montréal	3	5	671	—
St-Louis	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—
Pittsburgh	3	5	671	—

LIGUE NATIONALE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	3	5	671	—
San Diego	3	5	671	—
Atlanta	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	3	5	671	—
San Diego	3	5	671	—
Atlanta	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—

LIGUE EASTERN

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Montréal	3	5	671	—
St-Louis	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—
Pittsburgh	3	5	671	—

LIGUE NATIONALE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	3	5	671	—
San Diego	3	5	671	—
Atlanta	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—

LIGUE AMERICAINE

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Los Angeles	3	5	671	—
San Diego	3	5	671	—
Atlanta	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—

LIGUE EASTERN

Division	G.	P.	Moy.	Diff.
Montréal	3	5	671	—
St-Louis	3	5	671	—
San Francisco	3	5	671	—
Pittsburgh	3	5	671	—

Un coup de Blas Santana est passé très près du troisième coussin et Gregg a déclaré que la balle était tombée en territoire des bonnes balles. Ce coup a permis à Jim Essian de croiser le marbre et de marquer le sixième point des visiteurs. Le pilote des Carnavals n'avait pas vu le coup du même oeil que l'arbitre et il s'en est suivi une violente discussion. Comme l'officiel a toujours raison, Karl Kuehl fut expulsé de la rencontre, non sans avoir dit sa façon de penser, à la grande joie des spectateurs. C'est Jack Damaska qui a pris sa place comme instructeur au troisième but.

Le lanceur blessé

Le lanceur débutant pour les Carnavals, a dû se retirer du jeu à la cinquième manche, quand il s'est de nouveau blessé à l'épaule. Il avait très bien lancé pendant les trois premières manches et il a accordé un point à la quatrième. A la sixième manche, Marcel Lachmann est allé faire un tour au monticule pour demander à LeFevre comment il se sentait. Le lanceur a dit qu'il était capable de compléter la manche.

Il a donné un circuit de trois points à Mark Klobas et les Phillies menaient 4-1. C'est Al Collazo qui a pris sa place. Ce dernier a donné les cinq autres points aux Phillies.

Un double ce soir

Les Carnavals tenteront de se venger ce soir des Phillies quand ils les affronteront dans un programme double qui est prévu pour 18 h. 30. Depuis le commencement de la saison, la fiche des Québécois contre les Phillies n'est pas trop impressionnante et ils ont la chance de se reprendre ce soir. Karl Kuehl a choisi Ed Riley pour lancer le premier match et il sera probablement opposé à Charles Kniffin. Dans la deuxième joute Dennis Blair fera ses débuts devant les partisans des Carnavals.

Un point

Les Carnavals ont pris les devants 1-0 à la seconde manche quand le lanceur Keith LeFevre a reçu un but sur balles avec les coussins remplis et c'est Gary Carter qui a croisé le marbre. Avec un joueur au deuxième et un au troisième, les Phillies ont préféré donner une passe gratuite à Don Hopkins, mais Don Kre-

ke a donné le but sur balles à son opposant.

Ce fut le seul point de l'équipe locale qui a laissé neuf coureurs sur les sentiers.

Compte égal

Les Phillies ont nivelé le pointage à la quatrième avec un simple de Jerry Martin qui a fait compter Dane Iorg. A la cinquième, ce fut le circuit de Klobas et par la suite Collazo a donné trois buts sur balles d'affilée. Un simple de Martin a fait croiser le marbre à Ziegler et Iorg. Puis est arrivé le fameux coup frappé par Santana qui a fait compter Essian. Martin a participé au pointage à son tour de même que Santana, sur le simple de Nellie Garcia.

C'est Dan Warthen qui a terminé le match pour les Carnavals; il a lancé deux manches.

Sommaire

Reading 000 180 000-9 10 2
Québec 010 000 000-1 6 1

Rea: Kreke et Essian. Qué: LeFevre, Collazo 5, Warthen 8 et Carter.
Gag: Kreke. Per: LeFevre (3-4).

Sommaire des Carnavals

READING:

Ab	P	Cs	Pp
Klobas, 2b	5	1	1
Ziegler, 1b	4	1	2
Iorg, cg	3	2	1
Down, f	4	0	0
Esian, f	4	1	2
Martin, cd	4	1	1
Santana, 3b	4	1	1
Garcia, ce	4	1	2
Crane, ae	4	0	1
Kreke, l	4	1	0
Total	36	9	10

QUEBEC:

Ab	P	Cs	Pp
Chapman, ac	5	0	0
Schuldes, cg	3	0	0
Warthen, l	0	0	0
Down, f	4	0	0
Scanlon, 1b	4	0	1
Carter, f	4	1	2
Rivers, 3b	4	0	0
Navarette, 2b	4	0	1
Hopkins, cd	3	0	1
LeFevre, l	1	0	1
Scott, fu-cg	2	0	1
Collazo 1	0	0	0
Total	34	1	6

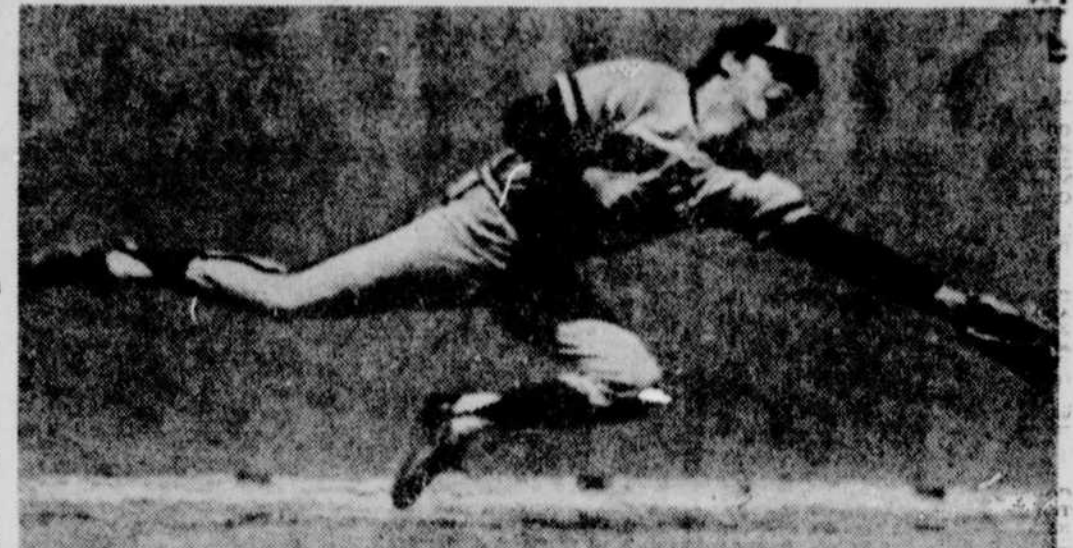
Reading 000 180 000-9 10 2
Québec 010 000 000-1 6 1

E-Crane, Chapman, Martin, BV-
Hopkins, Santana, DJ-Québec 1.
LSB-Reading 4, Québec 9.

Les lanceurs:

ml	cs	p	pm	bb	rb
LeFevre	4 1/2	5	4	1	1
Collazo	2 1/2	4	3	3	2
Warthen	2	1	0	0	3
Kreke	3	6	1	0	3

ML-Kreke, Warthen, BP-Carter.
LG-Kreke; LP-LeFevre, AB-Cregg.
au marbre; Hudson, sur les buts.
Temps: 2h.36 - Assistance: 1,404.



John Grubb, des Padres de San Diego, malgré tous ses efforts, n'a pu réussir à capter la flèche frappée par Cesar Tovar, des Phillies de Philadelphie. Il a perdu sa casquette et la balle. (Téléphoto U.P.I.)

Encore une fois Ron Hunt se signale pour les Expos

MONTREAL (P.C.) — Bob Montley a couronné une poussée de quatre points avec un circuit de deux points dans la 5e manche hier soir et les Expos ont remporté leur 4e gain d'affilée et leur 9e en 13 matches en déclassant les Padres de San Diego 7-4.

Les Expos ont pris une avance de 2-0 dans la 3e manche grâce à des simples productifs de Ron Hunt et Clyde Mashore, mais les Padres ont répliqué

avec trois points en prenant les devants dans la 5e reprise alors que Dave Roberts a joint un triple de deux points avant de compter lui-même sur un simple d'Enzo Hernandez. Hunt a commencé le retour des Expos dans la 5e avec un simple, puis a compté du 1er but lorsque le 3e-but rival a lancé le coup sûr de Ron Woods dans le champ droit. Woods a couru au 3e coussin sur le jeu, puis a compté sur le double de Mashore, Bailey a suivi avec son exploit sur le poteau de

démarchation au fond du champ gauche. Mickey Scott, qui a relevé Mike Torrez dans la 5e, a recouvert son premier gain contre un revers tandis que Mike Caldwell encaissait l'échec. Les Padres ont complété leur total grâce à un triple de Roberts dans la 9e manche. S. Diego 000 030 001-4 8 2 Montréal 002 040 10x-7 10 9 Caldwell 3-8, Corkins 7 et Kendall; Torrez, Scott 1-1 5, Walker 6 et Bocabella. Cir: Mul-Bailey 8.

Sommaire des EXPOS

SAN DIEGO:

Ab	P	Cs	Pp
Hernandez, ac	4	0	1
Grubb, ce	3	0	0
Lee, cg	3	0	1
Colbert, 1b	4	0	0
Gaston, ed	4	1	2
Kendall, f	4	1	0
Anderson, 3b	3	1	1
Roberts, 2b	4	1	3
Caldwell, l	3	0	1
D Marshall, fu	1	0	0
Corkins, l	0	0	0
J. Morales, fu	1	0	0
Total	31	4	8

MONTREAL:

Ab	P	Cs	Pp
Hunt, 2b	4	3	3
Woods, ce	3	1	2
Mashore, cg	3	0	2
Jorgensen, 1b	3	1	0
Breiden, 1b	3	1	1
Fairly, f	0	0	0
Bailey, 3b	3	1	1
Singletton, ed	4	0	0
Bocabella 2	4	0	0
Foli, a	4	1	1
Torrez, l	0	0	0
Scott, l	0	0	0
Stinson, fu	1	0	0
Walker, l	1	0	0
Total	31	7	10

San Diego 000 030 001-4
Montréal 002 040 10x-7

E-Anderson, Colbert, DJ-San Diego 2, Montréal 4. LSB-San Diego 5, Montréal 4. 2B-Mashore, 3B-Roberts 2. Cir-Bailey 8e, BV-Hernandez, S-Torrez.

Les lanceurs:

ml	cs	p	pm	bb	rb
Caldwell, p. 3-8	6	8	6	2	0
Corkins	2	2	1	0	1
Torrez	4 1/2	4	3	3	2
Scott, g. 1-1	3	0	0	0	1
Walker	4	4	1	0	2

Victoire protégée-Walker, 4e.

Temps: 2h.15 - Assistance: 15,352.

Trudeau fait l'aumône mais il n'a pas la foi

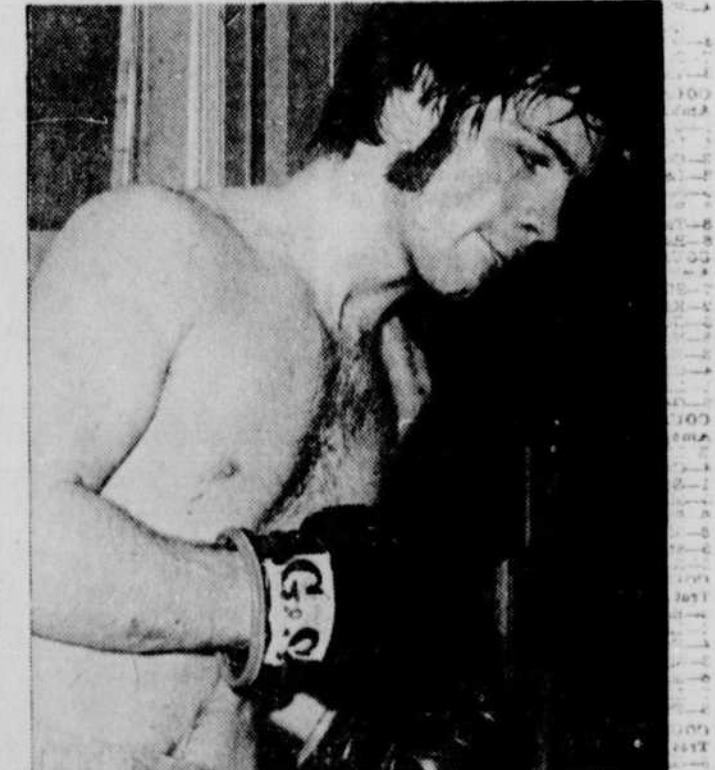
OTTAWA (PC). — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a indiqué que malgré la présentation du projet de loi pour venir en aide au Comité organisateur des Jeux olympiques, son gouvernement n'était pas d'accord avec le COJO sur le montant des revenus qu'il rapporterait.

Vendredi dernier, un projet de loi a été adopté en première lecture, pour permettre l'impression de timbres spéciaux. La frappe de pièces de monnaies commémoratives et la mise sur pied d'une loterie pour financer les Jeux.

Le COJO s'attend de recueillir des revenus évalués à \$250 millions, alors que des études

fédérales prévoient des recettes nettes de \$100 millions seulement. M. Trudeau a cependant précisé, en réponse à une question du chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, que c'est parce que le gouvernement a reçu l'assurance que le déficit ne serait pas assumé par le fédéral, qu'il a décidé d'aller de l'avant.

M. Trudeau a toujours exigé une assurance de la part de la province de Québec, de la part de la ville de Montréal et enfin de la part du Comité olympique des Jeux que le déficit n'aurait pas à être assumé par le fédéral, avant d'aller de l'avant avec la rédaction du projet de loi.



Tour du chapeau d'Ivon Pelchat

MARDI

COURSE No 1
No 4 Bold Friday (P Grenier) 4:50
3:00 2:50 — No 3 Mr Cool Dust (R
Macotte) 3:00 2:50 — No 3 Kilag (J
Cyrenne) 4:20.
Ont aussi couru: Kitty Sharp, Cor-
bett Dean, Jambo Banker, Bill Scotch
Donald James.
TEMPS: 2:10.4.

COURSE No 2
Amble — Bourse \$500.00
No 4 Mils D. Will (P Lachance) 1:06
3:10 4:40 — No 3 Boun Boun Rid
(P Lachance) 4:30 2:50 — No 2 L'Escargot
(P Duquette) 4:50.
Ont aussi couru: Theyre Off, Glen-
da Doyle, Sally Ame, Long G. Mur-
rayville.
TEMPS: 2:14.1.
PARI-DOUBLE — 4-7 — 214.60.

COURSE No 3
Trot — Bourse \$500.00
No 3 Speed Champ (J Cyrenne) 2:50
2:20 2:40 — No 2 Petit Hamme (N
Tremblay) 3:20 2:50 — No 3 Bonjour
(C St-Jacques) 4:20.
Ont aussi couru: Speedy Amulet,
Harry Stokes, Serenade, The Workin-
man, Big Bang.
TEMPS: 2:08.2.

COURSE No 4
Amble — Bourse \$500.00
No 3 Orchestre Girl (Y Pelchat) 5:20
2:50 2:50 — No 4 Due Richelieu (J
Cyrenne) 3:00 2:50 — No 2 Promie
Mie-Mie (P Lachance) 3:40.
Ont aussi couru: Northwood Ed-
ward, Mark's Joann, Meddy Test, So-
netto N. Lovely Luanan, Leo Mirel.
TEMPS: 2:14.2.
QUINELLA — 2-4 — \$9.10.

COURSE No 5
Amble — Bourse \$500.00
No 6 Major Worth (P Grenier) 1:50
4:30 3:50 — No 3 Mironchi Nint
(J Aubin) 2:20 2:50 — No 3 Boun-
trille (J Buisson) 3:00.
Ont aussi couru: Jetherson Provier,
Eagle Flight, Just Mined, Debies
Dancer, Fleeta Richelieu (retiré).
TEMPS: 2:05.4.

COURSE No 6
Amble — Bourse \$500.00
No 3 Ad O Sam (Y Pelchat) 4:10 3:50
2:50 — No 3 J G Bell (J Cyrenne)
3:00 2:50 — No 4 Whippy (N Trem-
blay) 2:50.
Ont aussi couru: Meadow Byrd, In-
Touch, Twin City Adios, Shatway,
Singer Loy (retiré).
TEMPS: 2:01.1.
QUINELLA — 3-5 — \$10.10.

COURSE No 7
Trot — Bourse \$500.00
No 3 Mar Mite Rodney (Y Pelchat) 2:50
2:50 4:30 — No 7 Petty Boy
(P Lachance) 4:00 3:50 — No 3 Peter
Jo Moraka (C St-Jacques) 3:10.
Ont aussi couru: Lincoln Land Abe,
The Prude, Scottish Pride, Bluejay
Rider.
TEMPS: 2:08.

COURSE No 8
Amble — Bourse \$500.00
No 3 J D Champ (Y Pelchat) 4:50
2:50 2:50 — No 2 Time Test (C St-Jac-
ques) 4:50 2:50 — No 1 Gabalan (N
Tremblay) 2:30.
Ont aussi couru: Boage Fleurie,
Singer, Abe Cleo, Gaby High Test,
Quina Boun.
TEMPS: 2:10.3.
QUINELLA — 2-3 — \$12.00.

COURSE No 9
Trot — Bourse \$750.00
No 7 J J Adios (Y Pelchat) 18:00
4:50 2:50 — No 6 Royal House (C
St-Jacques) 4:00 3:50 — No 1 Mr Norman
(P Grenier) 2:50.
Ont aussi couru: Coffee Up, King
Tear, The Songwriter, Peggy Gold, In-
chic Brave (retiré).
TEMPS: 2:07.3.

COURSE No 10
Amble — Bourse \$1,000.00
No 3 Jetherson Banker (P Page) 2:30 4:30
2:10 — No 6 Riland Eden (R Dufour)
7:00 4:10 — No 2 Fly Test (C St-Jac-
ques) 4:20.
Ont aussi couru: Monsieur Re No,
Pason Jemine, Battle Sharp, Welcome
Lucky, Centennial Bell (retiré).
TEMPS: 2:06.
EXACTA — 6-6 — \$24.40.

Inscrits à Richelieu

MERCREDI

COURSE No 1
Amble — Bourse \$2,500.
3-Rebel Sniper (G Lachance) 5-2
1-Hall (Y Bourgon) 3-1
2-Smart Dart 4-1
2-Cavrell N. 9-2
4-Fish Guard (A Chartier) 3-1
3-Katy Woodard (P Robillard) 6-2
6-Prince Daniel (S Grise) 8-1
7-Blazing Hanover (L Turcotte) 8-1
Elig: Smart Dart

COURSE No 2
Amble — Bourse \$1,400.
4-Soot Flicka (A Deguise) 5-2
2-Jessie Willow (J P Charron) 3-1
6-Trudy Mac 4-1
3-Festus Worthy (C Patry) 9-2
8-Eastwood June (S Boucher) 6-1
2-Night Owl 6-1
1-Moss Green (R Ponton) 8-1
3-Blady (M Heroux) 10-1
Elig: Ambro Henry (G Lachance)
Highland's Comet

COURSE No 3
Amble — Bourse \$3,000.
1-Pastime Old Step (J Charron) 3-1
2-Pacast Pich (Y Gamache) 5-2
4-Rite Retort 3-1
6-Buena Mir (G Gendron) 4-1
3-Burny Strathair (Lachance) 6-1
2-Pay Meadow 8-1

COURSE No 4
Amble — Bourse \$1,500.
3-Indian Head (O Patry) 5-2
2-Enk Angus (M Lefebvre) 3-1
3-Sign In (R Seaman) 4-1
7-Lemore (R Savigneau) 9-2
4-Guybee (G Lachance) 8-1
1-Roderick Dhu (S Boucher) 3-1
3-Irene Barmin (G Beaulieu) 10-1
6-Jambo Butler (S Grise) 10-1

COURSE No 5
Amble — Bourse \$2,000.
6-Nippy Frost (Y Gamache) 5-2
3-Jet Mar Mite 3-1
1-Top Deck Lobell (Robillard) 4-1
3-Red Flicka (Y Bourgon) 9-2
4-Hootin' Homestead 9-2
3-Milowanchu (J Polowanchu) 5-1
3-Wil Loy Clipper (S Boucher) 6-1
7-St Leger 8-1
3-Markie Dares (S Grise) 10-1

COURSE No 6
Amble — Bourse \$1,700.
1-Quick (G Lachance) 5-2
4-Lord Salaberry (J Hébert) 3-1
2-Cocktail Mir (M Dostie) 4-1
2-Lehigh Express (J P Charron) 9-2
5-Seamp O Moutte (J Gauthier) 6-1
7-Bare Foot Boy 8-1
3-Tarquin (R Ponton) 10-1
6-Racing Pride (R Seaman) 10-1

COURSE No 7
Amble — Bourse \$1,000.
7-Silken Mir (M Dostie) 5-2
3-Kays Knight 3-1
6-Good Doe (A Deguise) 4-1
3-No Refund (A Deguise) 9-2
3-Meadow Ford 5-1
4-Charlie G. (M Giguère) 6-1
1-Lullis (J Hébert) 3-1
5-Gersy Knight (J Foley) 8-1

COURSE No 8
Amble — Bourse \$1,500.
1-Lilly Dee (R Bruyère) 5-2
4-Collins Dave (G Lachance) 4-1
1-St David (J Lallie) 3-1
3-Mar Almahurst (G Bouvrette) 4-1
6-Swing Mir (M Dostie) 3-1
3-Martha Dawn (S Boucher) 6-1
3-Sterling Skip 8-1
2-Royal J. (G Beaulieu) 10-1

COURSE No 9
Trot — Bourse \$3,000.
3-Ramrod Lobell (G Lachance) 5-2
1-Lehigh Mir (A Deguise) 3-1
4-Fair Play N 4-1
3-Dane 9-2
6-Mr Spring Brook (M Rocard) 3-1
1-Lanes Rodney (C St-Jacques) 6-1
3-Picky Chip (O Patry) 8-1

COURSE No 10
Trot — Bourse \$2,100.
8-Sigurd (Y Gauthier) 3-1
3-Olando Boy (A Deguise) 4-1
1-Magic Moment (P Robillard) 9-2
4-Supreme Yankee 4-1
3-Finwood Glen (J P Charron) 3-1
6-Revel Black (Y Gamache) 8-1
7-Parnelli Hanover (J Hébert) 6-1
2-Mr Cool 10-1

De grands athlètes aux Jeux du Pacifique les 27 et 28 juin à Toronto

Claude Ferragne, champion canadien de saut en hauteur, espère battre sa propre marque de 7 pi. 3 po. lors des seconds jeux de la Conférence du Pacifique. C'est grâce à cette marque qu'il triompha du champion russe lors de la première rencontre Canada-Russie (Coupe de Montréal) le mois dernier.

Ferragne qui est originaire de Montréal a été élevé dans le quartier Ahuntsic. Agé de vingt ans, il représente le meilleur atout de l'équipe canadienne en vue de l'obtention d'une médaille d'or lors des Jeux olympiques d'été qui se tiendront à Montréal en 76.

"Mon but" dit-il "battre mon propre record de 7 pi. 3 po. aux jeux de la Conférence du Pacifique. Je passe actuellement par une période de transition. J'ai dû faire des poids et halteres pour renforcer mes muscles, et je m'entraîne actuellement à accroître la vitesse de mon accélération avant le saut. Je dois maîtriser cette vitesse pour la convertir en une poussée verticale."

Claude consacre au moins deux heures par jour à son entraînement avec son instructeur suisse, Michel Portman, qui en maintes occasions a atteint la marque de 7pi.

Le sympathique Ferragne, qui est étudiant à l'université de Montréal déclare: "Je veux battre mon propre record de 7 pi. 3 po. aux jeux du Pacifique, et éventuellement atteindre 7 pi. 4 po."

Avec quelque 200 athlètes venus de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis et du Canada, Ferragne participera aux jeux de la Conférence du Pacifique qui se tiendront les 27 et 28 juin prochain au Centennial Stadium d'Etoicook, à Toronto.

Bien qu'il ne s'intéresse à cette discipline que depuis six ans à peine, on acclame déjà Ferragne comme le champion Junior canadien (intérieur-extérieur) et comme champion Senior canadien.

Ce n'est que peu après les Jeux olympiques de Mexico que Claude décida de s'entraîner en vue de faire partie de l'équipe canadienne, et qu'il devint à l'âge de 19 ans, le premier canadien à franchir la marque de 7 pi. au saut en hauteur.

Bien que qualifié pour faire partie de l'équipe canadienne lors des Jeux olympiques de Munich l'an dernier, il fut éliminé lors des matches de sélection.

Au début de l'hiver dernier, il perdit les matches de New York et de Moscou aux mains de Yuri Tarnak et Vladimir Abramov détenteurs de médailles d'or. A son retour il battit les champions américains lors

des Melrose Games (New-York) et les champions russes lors de la première rencontre Canada-Russie de la Coupe de Montréal, grâce à un saut de 7 pi. 3 po. Abramov égalisa cette marque mais dut céder la victoire à Ferragne, car il lui fallut un nombre supérieur d'essais pour compléter cette même marque.

Jétant un coup d'oeil sur ses performances antérieures, Ferragne qui est étudiant en Education Physique: "Les Russes sont très forts et très difficiles à battre. Ils jouissent d'un meilleur entraînement. Leurs instructeurs sont meilleurs et mieux qualifiés. Ce n'est pas que le mien ne soit pas bon, mais très occupé par son propre travail universitaire, il n'a pas assez de temps, bien que je m'entraîne avec lui tous les jours."

Ferragne admet qu'il est de plus en plus difficile de battre les records établis mais espère établir les marques de 7 pi. 4 po. cet été, 7 pi. 5 po. l'hiver prochain et 7 pi. 5 1/2 po. d'ici l'été prochain.

Bien que certains croient que sa taille un handicap, le jeune athlète qui mesure 6 pi. 1 po. et pèse 160 livres cite à titre d'exemple le cas du Russe Valéry Brumel, ancien détenteur du record mondial qui mesurait 5 pi. 11 1/4 po. lorsqu'il établit la marque de 7 pi. 3 3/4 po.

"Ma taille ne peut se comparer à celle de mes concurrents américains qui mesurent 6 pi. 4 po. et 6 pi. 6 po. mais se compare très bien à celle de mes concurrents européens."

Visant de faire partie de l'équipe canadienne, Claude nous dit qu'il ne sait quelle hauteur il peut atteindre. "J'ai établi la marque de 7 pi. 3 po. lors des compétitions de la Coupe de Montréal. De telles épreuves, comme celles des jeux de la Conférence du Pacifique m'aideront à établir de nouveaux records."

Le capitaine de l'équipe australienne Lawrence Peckham, dont la marque personnelle est de 7 pi. 2 po. sera au nombre des concurrents lors des jeux de la Conférence du Pacifique.

Peckham qui remporta une médaille d'or aux jeux du Commonwealth en 66 et 70 était au nombre des finalistes lors des Jeux Olympiques de Munich. En 70, il s'est classé au 3e rang parmi les meilleurs sauteurs du monde.

RAELENE BOYLE

L'Australienne Raelene Boyle, deuxième coureuse au monde, sera à la tête de l'équipe de sa patrie qui, tel qu'annoncé hier, participera aux seconds jeux de la Conférence du Pacifique les 27 et 28 juin pro-

chains au Centennial Stadium d'Etoicook, à Toronto.

Gagnante de deux médailles d'argent aux Jeux Olympiques de Munich l'an dernier, cette athlète de 22 ans s'était classée deuxième dans le 100 mètres et le 200 mètres en dépit du fait qu'elle avait égalé le record mondial précédent de 22.5 dans le 200 mètres. Ces deux compétitions avaient été remportées par Renate Strecher qui s'est vue décerner le titre de meilleure coureuse de l'année.

Lors des premiers jeux de la Conférence du Pacifique, tenus à Tokyo en 1969, Mlle Boyle avait remporté la victoire dans le 200 mètres et l'année suivante, aux Jeux du Commonwealth, elle gagna le 100 mètres et le 200 mètres en plus de participer à la victoire que remporta l'équipe australienne dans le 400 mètres relais.

L'équipe féminine qui représentera l'Australie aux seconds jeux de la Conférence du Pacifique comprendra aussi des compétitrices olympiques telles que Erica Nixon dans le saut en longueur et Petra Rivers qui, lors des jeux du Commonwealth en 1970, remporta la palme avec un lancer du javelot de 179'8".

Le détenteur de l'ancien record mondial dans le 3,000 mètres à obstacles, Kerry O'Brien, sera à la tête de l'équipe masculine australienne qui comprend, entre autres, des compétiteurs olympiques dont le capitaine Lawrence Peckham, Philip May, Michael McGrath (triple saut), Graeme Rootham (800 mètres), Raymond Boyd (saut à la perche), Malcolm Baird (100 mètres haies) et Gary Knoke (400 mètres haies).

Kerry O'Brien avait établi sa marque mondiale de 8:22.0 dans le 3,000 mètres à obstacles en 1971, mais celle-ci a depuis été améliorée à 8:20.0. Gagnant du steeple-chase aux premiers jeux de la Conférence du Pacifique, O'Brien s'est classé deuxième dans la même compétition lors des jeux du Commonwealth en 1970.

Le capitaine Lawrence Peckham, dont le record personnel dans le saut en hauteur est de 7'2", remporta cette compétition aux premiers jeux de la Conférence du Pacifique ainsi qu'aux jeux du Commonwealth l'année suivante. Il était classé troisième rang parmi les meilleurs sauteurs du monde en 1970.

Philip May remporta le saut en longueur et le triple saut lors des jeux de la Conférence du Pacifique en 1969 puis termina deuxième dans le saut en longueur lors des jeux du Commonwealth l'année suivante. Ses records personnels sont de 26'9" pour le saut en longueur et de 55'10" pour le triple saut.

Pour sa part, le coureur Gregory Lewis s'est classé deuxième dans le 100 mètres et le 200 mètres lors des jeux de la Conférence du Pacifique à Tokyo. Ses records personnels sont 10.1 dans le 100 mètres et 20.6 dans le 200 mètres.

Composée de 11 femmes et 23 hommes, l'équipe australienne fera la lutte dans toutes les disciplines, à l'exception du saut en hauteur féminin. Elle devra affronter des équipes nationales du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis et du Canada au cours des compétitions qui débuteront à 7 heures les deux soirs des Jeux.

JIM STEVENS

Le Bonhomme Lafontaine a dit qu'il est impossible de contenir tout le monde et son père... C'est pourtant ce que tente de faire Jim Stevens, à la veille des seconds jeux de la Conférence du Pacifique qui se dérouleront à Toronto, les 27 et 28 juin prochains.

Quelque 200 athlètes venant de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis et du Canada se disputeront alors les honneurs de cette compétition internationale de piste et pelouse. Jim Stevens, en sa qualité de directeur technique des jeux, doit assumer la responsabilité de fournir l'équipement sportif requis pour tous les compétiteurs dans chacune des disciplines. Devant répondre aux demandes en équipement de la part de chacune des équipes, Jim doit faire appel à ses connaissances encyclopédiques en équipement de piste et pelouse.

"Nous avons l'intention d'acheter ce qu'il y a de mieux en fait d'équipement, de dire Jim. Après les jeux, le tout sera remis au gouvernement de l'Ontario et utilisé à l'avancement de l'athlétisme. De toute façon, en acquérant l'équipement de toute première qualité, nous favoriserons l'obtention de meilleures performances de la part des athlètes."

Afin de pouvoir rencontrer les désirs de chaque pays participant aux compétitions, Jim doit savoir où acheter le meilleur équipement. "Par exemple, il y a toute une gamme de dimensions de javelots et plusieurs marques sont produites aux Etats-Unis, en Suède et ailleurs."

"Il existe des javelots de 70, 80, 90 et plus de 90 mètres et il faut en avoir une variété de chacun étant donné que différents facteurs d'angle, d'adresse et d'expérience entrent en ligne de compte. Un javelot de plus de 90 mètres arrivera presque toujours sur sa pointe,

et c'est la seule façon pour qu'un lancer soit valable. Mais un javelot de ce type existe beaucoup d'adresse et d'expérience pour réussir un lancer de longue distance."

La variété de dimensions et de manufacturiers de javelots n'est qu'un problème parmi tant d'autres que Jim Stevens doit solutionner. Il doit aussi fournir une aussi grande gamme d'équipements pour d'autres activités telles que le lancer du poids, du disque et du marteau.

J'ai dû commander les poids de l'Allemagne et de l'Australie. Même si les deux variétés sont de même pesanteur, les Allemands produisent un poids en cuivre qui est plus petit que le poids en fer de l'Australie qui est, par contre, plus fréquemment utilisé. La différence dans les dimensions permet aux athlètes qui ont de plus petites mains de s'exécuter dans des conditions identiques."

Pour le lancer du disque, différents attrails ont été commandés en Finlande et en Grande-Bretagne tandis que l'équipement du lancer du marteau viendra de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Le travail de Jim Stevens est loin d'être facile mais il prétend bien contenir les 200 athlètes, les dirigeants des équipes nationales, tout le monde et son père...

Lacroix fêté

André Lacroix, un gars de chez nous, premier compteur à la première année de l'Association mondiale de hockey, sera fêté, le 23 juin à 8h30, à l'Arena de Lauzon. Plusieurs joueurs des Nordiques y assisteront ainsi que des joueurs qui ont déjà évolué avec lui dans le passé.

A la demande d'André Lacroix, tous les profits de cette fête seront remis au club "Lions" de Lauzon. Ce club s'occupe de tous les jeunes qui n'ont pas les moyens de pratiquer notre sport national et aide aussi plusieurs autres oeuvres.

643-3320

Afin de décongestionner les circuits téléphoniques et donner ainsi au public pêcheur, un meilleur service, à compter de jeudi le 14 juin, les abonnés de la région métropolitaine de Montréal n'auront qu'à composer 48 heures à l'avance, le numéro 873-3320, pour les réservations de la pêche à la journée dans les parcs du Québec.

Les abonnés de la région de Québec doivent, pour leur part, signaler 643-3320. Dans les autres régions, les intéressés doivent composer 1-800-463-3320 (sans frais d'appel). Pour tout renseignement additionnel, on appelle, l'après-midi seulement, au numéro particulier à la région où l'on se trouve.

L'assemblée générale annuelle de la Corporation Jeunesse



Les amis de Guy Lafleur lui ont réservé une fête-surprise à la discothèque "La Bourgade" hier soir pour souligner son mariage avec Lila Barré, qui sera célébré samedi à l'église St-Yves. (Photo l'Action-Québec, Marcel Laforce)

Jeunesse aquatique de Québec

Le Service des Loisirs et des Parcs de la Ville de Québec, en collaboration avec Jeunesse Aquatique de Québec, présentera un concours de natation, groupe d'âge au niveau de classe B, samedi le 23 juin, à la piscine du Centre Wilbrod Bherer. Cette compétition est réservée aux garçons et filles de la province de Québec.

Seront admis tous les nageurs ayant réussi les temps standards B durant une compétition sanctionnée par l'ACNA depuis le 1er janvier 1973. Les nageurs ayant réussi les temps standards A ne sont éligibles. Le concours s'ouvrira à compter de 9h30 heures. Dans le cas où les inscriptions seraient trop nombreuses, seuls les dix-huit (18) meilleurs temps soumis des participants selon les standards établis, seront acceptés.

Une troupe d'équipe sera décernée en plus des rubans au gagnant de chaque départ et aux six (6) premiers de chaque épreuve. En tout, trente-six (36) épreuves seront au programme. Les inscriptions doivent parvenir au plus tard, samedi le 16 juin à minuit, à Jean-Marc Gosselin, 6840, avenue Verdon, Québec 7.

ASSEMBLEE

L'assemblée générale annuelle de la Corporation Jeunesse

Aquatique de Québec se tiendra mercredi le 13 juin à 20h00 heures, au Centre Récréatif Wilbrod - Bherer, entrée de la piscine. Une meilleure participation possible des membres à cette réunion aidera la Corporation d'offrir des services en plus grand nombre à tout point de vue. C'est au cours

de cette rencontre que sera formé l'exécutif pour le prochain mandat.

Golf

Au Ki-8-Eb

Soccer

LIGUE PROVINCIALE

DIMANCHE

Grognauds 1, Charlesbourg 2
Thetford 0, Québecois 1
Roc-Amador 1, QUC 1

MERCREDI

Charlesbourg vs Québecois
Grognauds vs Thetford

CLASSEMENT

	G	P	N	PTS
Charlesbourg	5	1	1	11
QUC	4	1	2	10
Grognauds	3	3	1	7
Québecois	2	3	1	5
Gaulois	1	2	3	5
Roc-Amador	1	2	3	5
Thetford	1	5	1	3

TOURNOI LJMQ

8.00	Equipe No. 1 — Draveurs de Trois-Rivières
8.00	Brunus de Shawinigan
8.15	Florent Robert, CHLN, Tr-Riv., Régent Lavoye, Le Nouvelliste, Tr-Riv., Robert Richer, Tr-Riv., André Aubry, Tr-Riv.
8.24	Jacques Mathieu, La Tribune, Dr'ville, Maurice Gahlan, CKMT-TV, Tr-Riv., Michel Plante, Phila. Blazers, Pierre Henry, Phila. Blazers
8.32	Claude Bechard, NHL, Normand Chouquette, CJTR, Tr-Riv., Guy Rochefort, arbitre AHQA, Denis Romanesque, Saginaw
8.40	Jean-Jacques Fortin, CFTM-TV, Montréal, Denis Caron, CHRD, Dr'ville, Jean-Claude Bonneau, La Parole, Dr'ville, Claude Langer, Heblo, Cap-de-la-Mad.
8.45	Raymond St-Cyr, Peter St-Cyr, Yves Fournier, Guy Ross (tous des Cadres de Sherbrooke)
8.56	Raymond Lacombe, LJMQ, Marc Dufour, Baltimore Clippers, Michel Cormier, Tr-Riv., Paul Larose, Nordiques Qué.
9.04	Equipe No. 1 — Esperviers de Sorel
9.12	Equipe No. 2 — Draveurs de Trois-Rivières
9.20	Rene Robert, Bisons Buffalo, Lou. Rochester, Atlanta Flames, Marcel Dionne, Detroit Red W., Denis Herron, Pittsburgh Ping.
9.28	Roger Plouffe, Paul Cazeau, Roger Linton, Marcel Côté, (tous de l'AHQA)
9.36	Jean-Maurice Blodoue, CHLT-TV, Sherb., André "Kid" Milette, Courrier Rivières, Sorel, Gaston Bouchard, Sherbrooke, Roger "Gee" Roy, Sag., Chicoutimi
9.44	Equipe No. 1 — Rangers de Drummondville
9.52	Equipe No. 2 — Esperviers de Sorel
10.00	Paul Boire, Gérard Archambault, Arthur Lessard, Réjean Benoit (tous du Nat. de Laval)
10.08	Michel Chamaigne, CJSO, Sorel, Georges Vandal, CJSO, Sorel, Jean-Pierre Bruno, CHLT-TV, Sherb., Lloyd Schieb, CHLT, Sherb.
10.16	John Harmon, LJMQ, Jean Huot, LJAQ, Claude Gosselin, O'Keefe Gilles Labelle, CJSO, Sorel
10.24	Denis Messier, La Tribune, Sher. Jean Lemieux, Noranda, Johnny Martin, Atlanta Flames, Al Lafavre, Cornwall
10.32	Jacques Guertin, Esperviers de Sorel, Jean-Pierre Roy, O'Keefe Claude Linton, O'Keefe, Jean-Paul Chartrand, CKAC, Montréal
10.40	Réjean Bergeron, O'Keefe, Robert "Bob" Rivet, CFTM-TV, Montréal, Paul Charest, CKMT-TV, Trois-Rivières, Jare Lachapelle, Journal de Montréal
10.48	Georges Labrecque, O'Keefe, Robert "Bob" LeBel, LJMQ, Paul Dumont, Elan-Turcotte, Remparts de Québec
10.56	Equipe No. 1 — Bleu-Blanc-Rouge, Montréal
11.12	Roger Beaudoin, O'Keefe, André Dupont, Fivers Phila., Roger De-De, Journal de Québec, Gérard Potvin, Radio-Canada, Québec
11.20	Marcel Blais, CKTS, Sherb., Richard Gendron, CIRS, Sherb., Yvon Dubé, La Tribune, André Dupont, CJTR, Trois-Riv.
11.28	Equipe No. 1 — Remparts de Québec
11.36	Gordon Breen, CKTS, Sherb., Bill Wilcomb, Altral Star, Wayne Walcott, CJSO, Cornwall, Guy LeCavalier, CJRC, Ottawa-Hull
11.44	Equipe No. 3 — Les Remparts de Québec
11.52	Serge Martel, CIRS, Sherb., Jocelyn Beaurque, Journal de Québec, François Rochon, Sherb., Francis Dowd, Montréal
12.00	Festival de Hull
12.08	Equipe No. 3 — Remparts de Québec
12.16	Equipe No. 1 — Castors de Sherbrooke
12.24	Equipe No. 2 — Rangers de Drummondville
12.32	Equipe No. 2 — Castors de Sherbrooke
12.40	Gilles Meloche, O'Keefe, Louis M. Bergeron, LJAQ, Y. Lemire, CFML, Cornwall, Jean-Pierre Cyr, Festival de Hull
12.48	Guy Pinard, La Presse, Ajala Chis, Montréal, Claude St-Sauveur, Sherbrooke, Jean Bédard, CHLN, Trois-Rivières
12.56	André Mercier, RTS, Sher., Norbert Beuchamps, Sherb., Robert De Courcelles, CHLT, Sher., Paul Paradis, CIRS, Sherb.
1.04	Les Royals de Cornwall
1.12	Equipe No. 3 — Rangers de Drummondville
1.20	Saguenéens de Chicoutimi



Même s'il a maintes fois annoncé sa retraite, le grand maître du soccer, Pélé, continue à amasser des tonnes de "cruseros" en disputant des matchs internationaux de démonstration. (Téléphoto U.P.I.)

"Le manifeste de Matane: tissu de mensonges"

— Quenneville

Par Paul LONGPRE

QUEBEC (PC) — Se portant à la défense de l'ODEQ, dont il est le ministre responsable, M. Robert Quenneville a qualifié mardi de "tissu de mensonges" le manifeste de Matane sur le développement de l'Est du Québec.

Invité à participer au congrès annuel du Conseil régional de développement de l'Est du Québec, à Rivière-du-Loup, en fin de semaine dernière, le ministre Quenneville s'est livré à une critique très dure d'un manifeste publié la semaine précédente à Matane par le CRD et les Opérations-Dignité, en collaboration avec de nombreux groupes socio-économiques de la région sur le programme fédéral-provincial de relèvement économique en cours dans le Bas du Fleuve et la Gaspésie.

Ses propos ont été évoqués à l'Assemblée nationale hier par le Parti québécois et M. Quenneville a soutenu qu'il pouvait prouver publiquement les "performances" de l'Office de développement de l'Est du Québec, chargé d'appliquer cette entente de \$411 millions qui prendra fin en 1976.

Autonomie

Se basant sur une analyse très serrée de la situation économique et sociale de la région, le manifeste de Matane réclame principalement deux choses: la reconstruction de l'entente Canada-Québec jusqu'en 1982 et une décentralisation de son application pour que les gens de l'Est prennent vraiment leur relèvement en mains.

Selon M. Quenneville, l'évaluation du manifeste repose sur des données inexactes. Il a tenté à Rivière-du-Loup d'amener le CRD de son côté, mais l'organisme, présidé par M. Adrien Babin, n'en a pas moins soutenu que le manifeste de Matane "rejoint le consensus de toute la population".

Présent à ces assises, le député libéral fédéral de Matane, M. Pierre de Bane, ne s'est pas caché pour déclarer que le ministre Quenneville avait fait injure à la population de l'Est du Québec par ses déclarations et avait tenté de "terroriser" les gens. Ces accusations, selon M. Quenneville, ne sont que pure démagogie.

Défi

Prenant le ministre au mot, le Parti québécois émettait en fin d'après-midi un communiqué de presse dans lequel il relève le défi de M. Quenneville de tenir un débat télévisé sur cette question du rattrapage économique de l'Est du Québec.

Plus tôt, le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, avait demandé la démission du ministre Quenneville qui, à son avis, a perdu la confiance des gens de cette région en prouvant par ses déclarations de Rivière-du-Loup, qu'il ne pouvait comprendre ses problèmes.

"Le gouvernement Bourassa a déjà sa grande part de responsabilité dans la stagnation

Garneau souhaite vivement qu'Ottawa intervienne

(par Paul Longpre)

QUEBEC (P.C.) — Le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, souhaite vivement qu'Ottawa intervienne pour contraindre le Québec à la relance économique.

Interrogé hier à l'Assemblée nationale sur les effets du dernier relèvement du taux d'escompte de la Banque du Canada, le ministre a fait part de son inquiétude, rappelant qu'une politique similaire avait eu des effets "extrêmement négatifs" pour le Québec de 1969 au début de 1971.

Il reconnaît dans un premier temps le bien fondé de la décision fédérale de relever pour la troisième fois en deux mois le taux d'escompte, c'est-à-dire l'intérêt que versent les banques à charte sur les emprunts qu'elles contractent auprès de la Banque du Canada. Par effet d'entraînement, une telle décision fait monter les taux que les banques consentent à leurs clients.

Corrélatifs
"Il faut reconnaître que la situation du dollar canadien obligeait Ottawa à prendre cette décision, compte tenu de l'augmentation du taux d'escompte américain qui aurait pu entraîner des sorties considérables de capitaux, a-t-il dit.

"Mais il espère que même temps que le gouvernement fédéral prendra d'autres mesures, soit par le biais d'intérêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement ou par la Banque d'expansion industrielle, pour assurer le maintien de l'expansion économique régio-

de l'économie gaspésienne, soutient M. Lessard, mais s'il maintient le ministre Quenneville à son poste, il ne fera qu'accroître sa responsabilité dans l'échec du programme de développement de l'Est du Québec".

"Lâchez pas..."

A Matane, le ministre Marc Lalonde, représentant du premier ministre Trudeau, s'est montré intéressé par le manifeste des gens de l'Est. "Lâchez pas", leur avait-il dit, soulignant que leur lutte était légitime, de même que la façon dont ils entendaient la mener.

A noter que le manifeste en question ne concluait pas à l'échec du plan fédéral-provincial qui, à ce jour, a permis l'injection de plus de \$220 millions dans la région. Les trois

La Société REXFOR élargit son champ d'action

QUEBEC (PC) — Par la loi cinq, qui a été adoptée mardi soir à l'Assemblée nationale, le ministre Kevin Drummond fait de la société d'Etat REXFOR une compagnie à fonds social qui pourra entre autres s'associer à des intérêts privés pour mettre de l'avant des projets comme Cabano ou Tembec.

Les fonds sociaux autorisés à la nouvelle Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec est de \$25 millions. Le ministère des Finances achètera pour \$5 millions d'actions des le présent exercice financier et pour \$1,250,000 chacune des quatre années subséquentes.

Avant la fin de l'année 1977-78, il investira une autre somme de \$15 millions en achat d'actions, somme qui sera employée par REXFOR pour l'exécution de projets déterminés par le conseil des ministres.

La société a pour objet de récupérer et d'exploiter les agglomérations de bois du domaine public que lui désigne le pouvoir exécutif, ainsi que de révaloriser, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui seront indiqués. Elle verra également à stimuler l'industrie forestière.

Loi des compagnies

Par ailleurs, M. William Tetley, ministre des Institutions financières, a fait adopter par la Chambre trois projets de loi mineurs.

Le premier modifie la Loi des renseignements sur les compagnies et il fait obligation à une compagnie de fournir au ministre le bilan de ses activités annuelles et les noms et adresses de ses dirigeants.

La loi 13 change également la loi actuelle quant aux renseignements qu'une compagnie doit donner au sujet de ses actions privilégiées, de ses actions au porteur et des actions vendues à escompte si, dans ce dernier cas, il s'agit d'une compagnie minière.

Les deux autres lois du ministre Tetley modifient la Loi des fabriques et celle de la constitution de certaines Eglises, qui permet désormais aux membres féminins des Eglises constituées de participer au

vote requis pour autoriser les transactions financières que peuvent effectuer ces Eglises.

Financement
Pour aider au financement des fabriques, le gouvernement leur a en outre accordé le pouvoir de requérir les services de personnes ou d'organismes pour fins de souscriptions, en plus de pouvoir aliéner des biens meubles présentant un intérêt historique ou artistique ou encore acquis par la fabrique depuis plus de 50 ans.

Lors de l'étude de cette disposition législative, M. Marcel Léger, péquiste de Lafontaine, a suggéré au ministre Tetley d'instituer un fonds par lequel

le gouvernement pourrait prêter aux fabriques à des taux d'intérêts préférentiels.

Il a brièvement expliqué que les sources de financement actuelles, compte tenu de la diminution de la pratique religieuse, ne suffisent plus aux fabriques qui, pour la plupart, n'arrivent même pas à rembourser les intérêts sur leur prêt.

Sa suggestion a semblé plaire au ministre, mais il a simplement promis de l'étudier au mérite. Comme l'a souligné M. Jean-Noël Tremblay, unionniste de Chicoutimi, l'Eglise et l'Etat sont deux entités séparées et on voit d'un mauvais oeil un financement des fabriques par l'Etat.

Un rapport de Castonguay sur les appareils orthopédiques

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a déposé mardi à l'Assemblée nationale le rapport du comité d'étude sur les orthèses et les prothèses, "donnant ainsi suite au projet de loi qui a lui-même présenté jeudi dernier visant à faire céder par la Régie de l'Assurance-maladie le coût de certains appareils orthopédiques et prothèses pour les handicapés physiques et les victimes d'accident".

Conformément au mandat du comité, le rapport élabore un programme de mise en vigueur de la couverture des appareils, ainsi, il dresse une liste des appareils qui pourraient être couverts par l'assurance-maladie, il en estime le coût annuel et analyse les problèmes de fabrication de ces appareils.

Le comité de cinq experts, présidé par le docteur Gustave Gingras, directeur de l'Institut de Réhabilitation de Montréal, a consulté plusieurs spécialistes et a tenu compte de la ligne de conduite suivie dans ce domaine par plusieurs pays, notamment la Grande-Bretagne.

En déposant le rapport, le ministre Castonguay a fait savoir que la liste des prothèses et des appareils orthopédiques couverts par l'assurance-maladie sera déterminée par règlement, qu'elle ne comprendra donc pas nécessairement tous les appareils nommés dans le rapport. On sait par ailleurs qu'elle n'inclura pas les appareils auditifs et visuels.

Le comité estime que ce nouveau programme coûtera environ \$1,377,000 au gouvernement du Québec pour la première année, en se basant sur le fait que 1,333 amputés ont besoin d'une prothèse, que 8,352 patients doivent se servir d'orthèses et qu'il faut compter 30 pour cent pour le coût des réparations de ces appareils. Le rapport a par ailleurs recommandé que les appareils qui ne sont pas fabriqués spécialement pour un patient donné demeurent la propriété du gouvernement.

Autres appareils
Le comité suggère qu'en plus des appareils orthopédiques eux-mêmes, la couverture par l'assurance-maladie inclue la réparation ou le remplacement des fauteuils roulants, les coussins spéciaux, les marchettes, les béquilles et les cannes, les chaussures orthopédiques et enfin, les modifications aux chaussures ordinaires.

L'utilisation de ces appareils devrait faire l'objet d'une prescription du médecin, estime le comité, et, se basant sur les recommandations du sous-comité du Department of Health and Social Security, de Grande-Bretagne, les experts croient que les services de prothèses et d'orthèses devraient être intégrés sans délai aux services hospitaliers.

Enfin, le comité d'étude recommande la création d'une corporation fermée régissant les fabricants d'appareils, l'uniformité du prix des appareils

a déclaré hier en Chambre qu'il considère toujours le CRD comme l'interlocuteur "privilégié" du gouvernement en matière de développement régional.

Il avait d'ailleurs refusé de se rendre au ralliement de Matane, le 3 juin, faisant valoir que le Front commun populaire, regroupant le CRD et les Opérations-Dignité, ne lui avaient pas fait parvenir à l'avance leur manifeste. Son absence avait été sévèrement notée par les organisateurs de la manifestation, notamment par le célèbre curé Banville.

Politisaiton
Lancant une flèche à peine volée au curé Banville et aux autres animateurs socio-économiques de la région, qui ont lancé les Opérations-Dignité et causé un éveil social dans tout l'Est du Québec, le ministre Quenneville

"Depuis mon arrivée à l'ODEQ, a dit M. Quenneville, j'ai entretenu d'excellentes relations avec le CRD, insistant sur une participation réelle, valable, positive, ordonnée et surtout dépolitisée".

Cloutier ne veut pas intervenir au Cegep Saint-Laurent

Par Jacqueline Mondy

QUEBEC (P.C.) — Les étudiants du Cégep Saint-Laurent ont la possibilité de récupérer "individuellement", au cours de la session d'été, le temps perdu cette année.

D'autre part, le gouvernement tiendra compte du "manque à gagner" de ces étudiants, lors de l'octroi des bourses pour la prochaine année académique.

C'est ce qu'a révélé, mardi, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation, le Dr François Cloutier, qui a endossé la décision de l'administration de radier la session d'hiver 1973 au Cégep Saint-Laurent, "à cause d'un conflit majeur dans les relations de travail".

Selon M. Cloutier, l'administrateur n'avait que très peu de marge de manœuvre, si l'on considère que les cours ont été interrompus après 34 jours, alors que le calendrier normal, est d'environ 80 jours.

M. Benjamin, l'administrateur, dans ces conditions, déclare lui-même ne pouvoir se porter garant du respect des prescriptions essentielles du régime auprès du ministère.

Au député de Saint-Jacques, M. Claude Charron qui lui demandait s'il avait l'intention d'intervenir et de discuter les mesures prises par l'administration pour "sauver" la session d'hiver, le ministre a répondu que "celui-ci a pris, dans les circonstances, la décision qui s'imposait".

Il a ajouté qu'il devait rencontrer M. Benjamin en fin d'après-midi pour discuter d'un plan de récupération pour les étudiants, qui, à son sens, se révèle essentiel.

Selon ce plan il ne sera pas question de reconnaître le "gel des cours". Les étudiants seraient plutôt invités à se présenter individuellement devant un comité spécial qui, ayant pris connaissance de leur pro-

blème et tenant compte de ce qu'ils ont acquis, les dirigera vers des cours d'été dans d'autres CEGEP.

Par ailleurs, le gouvernement, qui est "obligé de prendre des positions fermes", minimisera le plus possible les inconvénients qui résultent pour les étudiants.

Ainsi sera-t-il tenu compte, dans l'octroi des bourses, de l'impossibilité pour les étudiants de travailler cet été.

Le ministre a répété qu'il trouvait "inacceptable" que le gou-

vernement et les syndicats, dans leurs luttes, se trop souvent des étudiants comme "enjeu". Il a sur ce point félicité les syndicats de différents pour le geste "responsable" qu'ils ont posé en décidant de ne pas rétrograder plus longtemps les notes des étudiants, à travers la province.

M. Cloutier a reconnu que, même si quelques centaines d'étudiants du Cégep Saint-Laurent sont véritablement pénalisés, pour des raisons qu'il n'accepte pas, il doit cependant penser aux 100,000 autres étu-

dants de tout le réseau collégial et prendre des décisions, non pas isolément, mais en tenant compte de l'ensemble.

Quant à M. Charron, il interprète différemment la chose. Il a demandé au ministre s'il avait l'intention de conserver longtemps cette politique d'utilisation des étudiants pour punir les professeurs.

"En effet, des sessions de rattrapage, au Cégep Saint-Laurent, permettraient aux professeurs grévistes de récupérer une partie du salaire perdu au cours de l'année."

Sept étudiants du Cégep Maisonneuve obtiennent gain de cause contre le ministère de l'Éducation

MONTREAL (PC) — Sept étudiants du collège de Maisonneuve ont obtenu gain de cause lundi contre le collège et indirectement, contre le ministère de l'Éducation lui-même quand le juge André Montpetit de la Cour supérieure a définitivement interdit au collège de terminer rétroactivement la session d'hiver à u 16 avril et d'émettre des diplômes sans tenir aucun compte des travaux effectués par les étudiants pendant la deuxième partie de la session normale.

Le conseil d'administration avait pris cette décision avec l'appui du ministère de l'Éducation le 21 mai dernier pour répliquer aux professeurs qui refusaient de donner leurs cours depuis le 16 avril, se contentant de donner des "avis pédagogiques" et de commander des travaux personnels aux étudiants qui venaient les consulter.

Annulation
Au Cégep de Saint-Laurent, la session d'hiver a été annulée tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation permanente. M. Claude Benjamin, administrateur délégué du Cégep ajoute, dans un communiqué annonçant sa décision, que "l'inscription aux différents cours de la session d'hiver 1973 sera radiée au dossier de tous les étudiants".

Dès l'annonce de l'annulation de la session, l'Association des étudiants du Cégep Saint-Laurent a convoqué tous ses membres à rencontrer le plus rapidement possible leurs représentants au collège, afin d'évaluer la situation et d'envisager les actions à prendre.

Entretemps, la Fédération nationale des enseignants québécois CSN et la Fédération des enseignants de CEGEP CEQ ont dénoncé conjointement la décision du "tuteur Claude Benjamin" qui équivaut à "une nouvelle loi d'exception". Les deux organismes ont demandé au ministère de l'Éducation de

periodiquement la liste des prix et d'étudier les nouveaux appareils mis au point par les chercheurs.

Procès du docteur Saint-Germain : La salle d'urgence n'était pas débordée

MONTREAL (PC) — "Je veux savoir si cette salle d'urgence était débordée ou non..." a écrit à bout de patience le juge Edmond Roche, mardi au procès du Dr Jacques Saint-Germain, accusé de négligence criminelle en rapport avec la mort de M. Paul-Emile Demers.

En effet, mardi, les témoignages de l'assistante hospitalière, gardienne des registres d'admission, de la réceptionniste de la salle d'urgence et de deux infirmières présentes le soir du 2 novembre n'ont pas donné plus de lumière que la veille sur le volume d'achalandage de la salle d'urgence.

Déjà lundi, le juge Roche qui instruit le procès avait prévu quelque peu l'assistante hospitalière Nicole Caron, relativement aux Lemules d'administration qui ne font pas état de tous les cas reçus à l'urgence dont les heures d'arrivée des malades ne correspondent pas vraiment aux heures d'arrivée des malades mais plutôt aux heures du début des quarts de travail des employés, etc.

Elle a raconté elle aussi l'alkarade entre M. Cyr et le Dr Saint-Germain lequel aurait coupé court à l'entretien en disant à l'ambulancier Cyr: "Toi, chris, écoure-moi pas..." Cyr aurait alors opté pour l'abandon des lieux.

Enfin, une infirmière présente, garde Landry, a résumé ses activités comme suit: "Moi, a-t-elle dit, au moment de l'incident, je me trouvais à regarder ce qui se passait..." Elle a ajouté cependant: "Il paraît que j'aurais fait un lit".

Garde Landry est catégorique néanmoins sur le point suivant. Elle aurait vu le Dr Saint-Germain diriger ses pas vers la porte des ambulances et dire aux ambulanciers: "Dépêchez-vous, il faut faire vite".

Elle est la seule jusqu'à présent à avoir entendu ces paroles. Pour le reste des infirmières, contrairement aux ambulanciers, n'ont remarqué qu'une tache de sang de la circonférence d'une soucoupe sous la civière où M. Demers a séjourné quelques minutes à la salle d'urgence avant d'être transporté à l'hôpital voisin de Saint-Michel.

Me François Chapados qui représente l'accusé a contre-interrogé plutôt brièvement les témoins mardi.

Il fera entendre vraisemblablement des témoins experts en défense et l'on s'attend que ce procès dure encore plusieurs jours. Les audiences reprennent ce matin.

blème et tenant compte de ce qu'ils ont acquis, les dirigera vers des cours d'été dans d'autres CEGEP.

Par ailleurs, le gouvernement, qui est "obligé de prendre des positions fermes", minimisera le plus possible les inconvénients qui résultent pour les étudiants.

Ainsi sera-t-il tenu compte, dans l'octroi des bourses, de l'impossibilité pour les étudiants de travailler cet été.

Le ministre a répété qu'il trouvait "inacceptable" que le gou-

vernement et les syndicats, dans leurs luttes, se trop souvent des étudiants comme "enjeu". Il a sur ce point félicité les syndicats de différents pour le geste "responsable" qu'ils ont posé en décidant de ne pas rétrograder plus longtemps les notes des étudiants, à travers la province.

M. Cloutier a reconnu que, même si quelques centaines d'étudiants du Cégep Saint-Laurent sont véritablement pénalisés, pour des raisons qu'il n'accepte pas, il doit cependant penser aux 100,000 autres étu-

dants de tout le réseau collégial et prendre des décisions, non pas isolément, mais en tenant compte de l'ensemble.

Quant à M. Charron, il interprète différemment la chose. Il a demandé au ministre s'il avait l'intention de conserver longtemps cette politique d'utilisation des étudiants pour punir les professeurs.

"En effet, des sessions de rattrapage, au Cégep Saint-Laurent, permettraient aux professeurs grévistes de récupérer une partie du salaire perdu au cours de l'année."

Sept étudiants du Cégep Maisonneuve obtiennent gain de cause contre le ministère de l'Éducation

MONTREAL (PC) — Sept étudiants du collège de Maisonneuve ont obtenu gain de cause lundi contre le collège et indirectement, contre le ministère de l'Éducation lui-même quand le juge André Montpetit de la Cour supérieure a définitivement interdit au collège de terminer rétroactivement la session d'hiver à u 16 avril et d'émettre des diplômes sans tenir aucun compte des travaux effectués par les étudiants pendant la deuxième partie de la session normale.

Le conseil d'administration avait pris cette décision avec l'appui du ministère de l'Éducation le 21 mai dernier pour répliquer aux professeurs qui refusaient de donner leurs cours depuis le 16 avril, se contentant de donner des "avis pédagogiques" et de commander des travaux personnels aux étudiants qui venaient les consulter.

Annulation
Au Cégep de Saint-Laurent, la session d'hiver a été annulée tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation permanente. M. Claude Benjamin, administrateur délégué du Cégep ajoute, dans un communiqué annonçant sa décision, que "l'inscription aux différents cours de la session d'hiver 1973 sera radiée au dossier de tous les étudiants".

Dès l'annonce de l'annulation de la session, l'Association des étudiants du Cégep Saint-Laurent a convoqué tous ses membres à rencontrer le plus rapidement possible leurs représentants au collège, afin d'évaluer la situation et d'envisager les actions à prendre.

Entretemps, la Fédération nationale des enseignants québécois CSN et la Fédération des enseignants de CEGEP CEQ ont dénoncé conjointement la décision du "tuteur Claude Benjamin" qui équivaut à "une nouvelle loi d'exception". Les deux organismes ont demandé au ministère de l'Éducation de

periodiquement la liste des prix et d'étudier les nouveaux appareils mis au point par les chercheurs.

Procès du docteur Saint-Germain : La salle d'urgence n'était pas débordée

MONTREAL (PC) — "Je veux savoir si cette salle d'urgence était débordée ou non..." a écrit à bout de patience le juge Edmond Roche, mardi au procès du Dr Jacques Saint-Germain, accusé de négligence criminelle en rapport avec la mort de M. Paul-Emile Demers.

En effet, mardi, les témoignages de l'assistante hospitalière, gardienne des registres d'admission, de la réceptionniste de la salle d'urgence et de deux infirmières présentes le soir du 2 novembre n'ont pas donné plus de lumière que la veille sur le volume d'achalandage de la salle d'urgence.

Déjà lundi, le juge Roche qui instruit le procès avait prévu quelque peu l'assistante hospitalière Nicole Caron, relativement aux Lemules d'administration qui ne font pas état de tous les cas reçus à l'urgence dont les heures d'arrivée des malades ne correspondent pas vraiment aux heures d'arrivée des malades mais plutôt aux heures du début des quarts de travail des employés, etc.

Elle a raconté elle aussi l'alkarade entre M. Cyr et le Dr Saint-Germain lequel aurait coupé court à l'entretien en disant à l'ambulancier Cyr: "Toi, chris, écoure-moi pas..." Cyr aurait alors opté pour l'abandon des lieux.

Enfin, une infirmière présente, garde Landry, a résumé ses activités comme suit: "Moi, a-t-elle dit, au moment de l'incident, je me trouvais à regarder ce qui se passait..." Elle a ajouté cependant: "Il paraît que j'aurais fait un lit".

Garde Landry est catégorique néanmoins sur le point suivant. Elle aurait vu le Dr Saint-Germain diriger ses pas vers la porte des ambulances et dire aux ambulanciers: "Dépêchez-vous, il faut faire vite".

Elle est la seule jusqu'à présent à avoir entendu ces paroles. Pour le reste des infirmières, contrairement aux ambulanciers, n'ont remarqué qu'une tache de sang de la circonférence d'une soucoupe sous la civière où M. Demers a séjourné quelques minutes à la salle d'urgence avant d'être transporté à l'hôpital voisin de Saint-Michel.

Me François Chapados qui représente l'accusé a contre-interrogé plutôt brièvement les témoins mardi.

Il fera entendre vraisemblablement des témoins experts en défense et l'on s'attend que ce procès dure encore plusieurs jours. Les audiences reprennent ce matin.

Vous partez en vacances ?

ELLES SERONT PLUS BELLES SI VOUS DONNEZ DE VOTRE SANG AVANT DE PARTIR.

Plan d'amaigrissement. Recette à domicile.

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieux! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite-combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

POUR LES PETITS OU LES GRANDS HOMMES

GRANDES AUBAINES DANS LE BLANC

TRESSÉ-MODE "DON PEDRO"

POUR ENFANTS \$7.99

POUR GARÇONS \$8.99

POUR HOMMES \$9.99

POUR HOMMES OU POUR GARÇONS

SOULIERS BLANCS

semi-tressés. Aux meilleurs prix :

POUR HOMMES \$7.99

POUR GARÇONS \$6.99

COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES

Ajouter .75 par paire pour frais d'expédition plus 10% pour taxes (Québec) — Remettre les chèques, coupons et paiements directs.

CHAUSSURES

agron & FRÈRE INC.

Les plus grands détaillants de chaussures à Québec

DEPARTEMENT spécial pour ENFANTS au 260 Est. rue. St-Joseph, St-Roch

260 E., ST-JOSEPH ST-ROCH

180 O., ST-VALLIER ST SAUVEUR

519, 3e AVENUE LIMOILLOU

Index Rubriques annonces classées

FINANCE (100)	340 Logements à louer (Banlieue)
COMMERCE — INDUSTRIES	341 Logements à louer
105 Argent à prêter	342 Logements meublés à louer
110 Argent demandé	343 Logements demandés
115 Argent demandé	344 Logements à partager
120 Hypothèques	345 Maisons à louer
125 Occasions d'affaires	346 Maisons à vendre
130 Immeubles	347 Maisons à louer
135 Bureaux à louer	348 Maisons à vendre
140 Bureaux demandés	349 Maisons à louer
145 Commerces à louer	350 Maisons à vendre
150 Commerces à vendre	351 Maisons à louer
155 Commerces demandés	352 Maisons à vendre
160 Entrepôts à louer	353 Maisons à louer
165 Entrepôts à vendre	354 Maisons à vendre
170 Entrepôts demandés	355 Maisons à louer
175 Locaux à louer	356 Maisons à vendre
180 Locaux demandés	357 Maisons à louer

SERVICES (200)	405 Accessoires de bureau
203 Agences matrimoniales	406 Animaux
205 Arbres et parterres	407 Appareils électriques
209 Assurances	408 Appareils photo
210 Caries professionnelles	409 Appareils de sport
214 Cours d'enseignement	410 Arts divers
217 Déménagement Transport	411 Bicyclettes
219 Entrepôts	412 Camping
223 Entrepreneurs	413 Clavigraphes
226 Extermination (vermine)	414 Divers à vendre
227 Garderies	415 Divers à louer
232 Imprimerie	416 Divers demandés
235 Infirmeries	417 Embarcations
237 Médecine	418 Entrée, tentes-remarques
238 Photographie	419 Machines à coudre
241 Plomberie Chauffage	420 Machines à laver
244 Rembourrage	421 Matériaux de construction
247 Réparation entretiens	422 Meubles
250 Réceptions restaurants	423 Monnaie - timbres
253 Salons de beauté	424 Musique
256 Services divers	425 Papiers - timbres

LOGIS (300)	426 Roulettes
305 Chalets à louer	427 Souffleurs à neige
306 Chalets à louer	428 Tapis - tapis - tapis
307 Chalets demandés	429 Tapis - tapis - tapis
309 Chambres à louer	430 Tapis - tapis - tapis
310 Chambres à louer (Champlain)	431 Tapis - tapis - tapis
311 Chambres à louer (Limoilou)	432 Tapis - tapis - tapis
312 Chambres à louer (Mentim)	433 Tapis - tapis - tapis
313 Chambres à louer (St-Jean-Baptiste)	434 Tapis - tapis - tapis
314 Chambres à louer (St-Roch)	435 Tapis - tapis - tapis
315 Chambres à louer (St-Sauveur)	436 Tapis - tapis - tapis
316 Chambres à louer (Les Saules, Dubouche, Neufchâtel)	437 Tapis - tapis - tapis
317 Chambres à louer (Charlesbourg)	438 Tapis - tapis - tapis
318 Chambres à louer (Rive-Sud)	439 Tapis - tapis - tapis
319 Chambres à louer (Sillery, Ste-Foy)	440 Tapis - tapis - tapis

VEHICULES MOTEURS (700)	441 Tapis - tapis - tapis
705 Accessoires et pièces	442 Tapis - tapis - tapis
710 Autos à louer	443 Tapis - tapis - tapis
711 Autos à louer	444 Tapis - tapis - tapis
712 Autos demandés	445 Tapis - tapis - tapis
713 Logements à louer (Champlain)	446 Tapis - tapis - tapis
714 Logements à louer (Limoilou)	447 Tapis - tapis - tapis
715 Logements à louer (Montreal)	448 Tapis - tapis - tapis
716 Logements à louer (St-Jean-Baptiste)	449 Tapis - tapis - tapis
717 Logements à louer (St-Roch)	450 Tapis - tapis - tapis
718 Logements à louer (St-Sauveur)	451 Tapis - tapis - tapis
719 Logements à louer (Les Saules, Dubouche, Neufchâtel)	452 Tapis - tapis - tapis
720 Logements à louer (Charlesbourg)	453 Tapis - tapis - tapis
721 Logements à louer (Rive-Sud)	454 Tapis - tapis - tapis
722 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)	455 Tapis - tapis - tapis

Annonces ordinaires :

Nombre de mots	1 jour	3 jours	6 jours
20 ou moins	.75	\$2.00	\$3.50
21 à 25	.90	\$2.40	\$4.20
26 à 30	\$1.05	\$2.80	\$4.90
31 à 35	\$1.20	\$3.20	\$5.60
36 à 40	\$1.35	\$3.60	\$6.30

Annonces à la ligne agate : 18c la ligne, (minimum 10 lignes)

Les trois premiers mots d'une annonce PEUVENT ETRE COMPOSES EN CAPITALES.

Charge de service pour les numéros de casier... \$1.00

Les réponses reçues pour les casiers sont envoyées à l'annonceur les mardis et jeudis de chaque semaine.

Les annonces classées sont acceptées jusqu'à 4 h. P.M. la veille de la publication, et jusqu'à 4 h. P.M. le vendredi pour publication le lundi.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce, pour la première publication seulement. Nous ne pouvons accepter la responsabilité pour une erreur non signalée de la première insertion.

L'Action-Québec n'a jamais publié de la publicité frauduleuse ou trompeuse. Toutes les annonces sont acceptées pour publication à condition que le produit, le service ou l'offre soit décrit honnêtement, et ne soit pas nommé ou désigné de manière à tromper les lecteurs en aucune façon.

La publicité acceptée pour publication ne doit pas contenir d'affirmations fausses ou exagérées ou des comparaisons de prix disproportionnées. Si un lecteur se croit trompé par une annonce non conforme aux conditions décrites dans celle-ci, nous apprécierons qu'il nous en fasse part.

Facture non payée dans les 7 jours après la date de facturation, frais additionnels.

Tél.: 522-4771

Tarifs des abonnements			
Vente au numéro : \$0.15			
Livraison à domicile par porteur, région immédiate de Québec :			
	par semaine	par année	pour six mois
	\$0.60	\$30.00	\$16.00
	pour trois mois		un mois
	\$9.00		\$3.00
Dans les autres centres où la livraison se fait par porteur :			
	par semaine	par année	pour six mois
	\$0.50	\$25.00	\$13.00
	pour trois mois		un mois
	\$7.75		\$2.50
Par la poste, au Québec :			
	par semaine	par année	pour six mois
	\$2.00		\$6.50
	pour six mois		un mois
	\$11.00		\$3.00
Dans les autres provinces :			
	par semaine	par année	pour six mois
	\$3.00	\$19.00	\$10.00
	pour six mois		un mois
	\$12.00		\$4.00
Aux États-Unis :			
	par semaine	par année	pour six mois
	\$4.00	\$22.00	\$12.00
	pour six mois		un mois
	\$14.00		\$5.00
Pays étrangers :			
	par semaine	par année	pour six mois
	\$5.00	\$26.50	\$14.00

Faire parvenir votre remise à

l'Action Québec
C.P. 1727
G1K 7K9
Québec, Qué.

Coupon d'abonnement :

Nom : _____

Adresse : _____

Montant inclus : _____



FINANCE (100)

Commerces — Industries

105 Argent à prêter

1ère HYPOTHEQUE — Argent à prêter sur résidence ou commercial dans Québec et banlieue. Charles-Henri Giroux "notaire", 2560, des Plaines, Ste-Foy, P.Q. Tél.: 651-2605. 1 36283 7-6 (24 fs) 105

ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon, Carrier & Lalonde, notaires, 38, Desjardins, Québec, Tél.: 523-3813. 1 36289 9-6 (12 fs) 105

Nous pouvons vous aider pour vos demandes d'hypothèques 1ère et 2ème hypothèques. Exemples de chèques prêts personnels. Service rapide. Prêt P.M. du Québec, courtiers, 1406, St-Cyrille ouest — 688-1624, soir 628-1513. 1 36135 26-5 (r.m.s. au 18-8) 105

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en 1ère et 2e hypothèque par tranche de \$2,000 à \$20,000, aux taux bancaires, acheter les hypothèques et les balances de vente sur propriété. Je peux vous donner une réponse le même jour. Appeler en tout temps : 626-4198. 1 36340 13-6 (24 fs) 105



SERVICES (200)

214 Cours - Enseignement

Ecole Bluteau, cours jour, soir, cours commercial bilingue, secondaire court. Cours spéciaux : Dactylographie (méthode rapide 4 mois), 473, Canadienne, Tél.: 524-3215. 1 36285 7-6 (24 fs) 214

226 Extermination (vermine)

MAHEU & MAHEU INC. EXTERMINATION insectes, parasites, rongeurs nuisibles. Sanitation. Vente d'insecticides, vaporisateurs. 319, du Pont, Québec, 525-4755, Succursale 509, Place Bessé, Rimouski, 223-9600. 1 36284 7-6 (24 fs) 226

247 Réparation, Entretien

SERVICE A DOMICILE SUR : sècheuses, poêles, lave-vaisselles, lessiveuses automatiques. Tél.: 523-3815. Fernand Gauthier, 282, Lavigueur, Québec 4, G1R 1B2. 1 35895 17-5 (24 fs) 247

QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES INC.

Laveuses, sècheuses, poêles et réfrigérateurs. Tél.: 523-3815. 213, 3e Avenue, Québec, Tél.: 529-8479. 1 35895 17-5 (mer.j.s. au 12-7) 247

250 Réceptions - restaurants

AURERGE Nouvelle Orléans, cuisine française et canadienne. Banquets, mariages, 60 personnes. 1156, Fournier, Ste-Foy, Tél.: 651-4055. 1 35947 19-5 (l.m.s. au 13-6) 250

256 Services divers

Pour MERES célibataires, service social professionnel, consultation, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur du Service Social aux Parents non mariés, 43, d'Autoult, Québec, C.P. 129, Haute Ville, Tél.: 524-5181. 36146 29-5 (mar.j.s. au 16-6) 256

309 Chambre à louer

Chambre - Boudoir pour Monsieur, (tranquille), entrée privée, lavabo, accès cuisine, laveuse-sècheuse, stationnement. 500, de Chantrel, — Tél.: 623-3218, Charlesbourg. 36324 9-6 (l.m.s. au 1-8) 309

331 Logements à louer (Limoilou)

EN VACANCES 12 MOIS SUR 12

6800, 1ère AVENUE Piscine intérieure, terrasse, saunas, confort, tranquille, télécabine, tapis, toute électricité, meuble sur demande. JOUR 681-0221 — 9-6 (24 fs) 331

339 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)

Mar-Grandin, 515 pièces, entièrement repeinte, 1er étage. Tél.: 553-5920. 36149 30-5 (24 fs) 339

341 Logements à louer

A l'Ancienne-Lorette, logement de 3 1/2 pièces, libre le 1er juillet ou le 1er août. Tél.: 872-7089. 1 36196 1-6 (12 fs) 341

345 Logements à louer

St-Roch — 5 pièces, 1er plancher, \$50, par mois, libre, au 581, Prince-Edouard. S'adresser au 293, Dauphine. 36304 7-6 (6 fs) 345

247 Réparation, Entretien

QUEBEC SERVICE DE LAVEUSES 213, 3e Avenue — Tél.: 529-8479

341 Logements à louer

Logement à louer — St-Pascal, 2 pièces, meuble, éclairé, chauffé. 1365 rue Villabon, 525. Tél.: 626-2036. 1 36293 7-6 (24 fs) 341

350 Maisons à louer

Maison à louer — 5 1/2 pièces, 2 salles de bain, tapis mur-mur, terrain boisé. Tél.: 653-0776. 36294 7-6 (6 fs) 350

360 Maison à vendre

ST-MALO — Près centre industriel, maison de 6 logements, 3-4-6 pièces, chauffée. Très bon état, acompte \$3,000. Tél.: 523-5352. 3 36286 11-6 (12 fs) 360

360 Maison à vendre

Ville Portneuf, comté Portneuf, Maison — 1ère Avenue, près école, terrain 72 x 90, avantageux pour professionnels. Tél.: 286-6363. 3 35843 8-6 (20 fs) 360

341 Logements à louer

Logement à louer — St-Pascal, 2 pièces, meuble, éclairé, chauffé. 1365 rue Villabon, 525. Tél.: 626-2036. 1 36293 7-6 (24 fs) 341

350 Maisons à louer

Maison à louer — 5 1/2 pièces, 2 salles de bain, tapis mur-mur, terrain boisé. Tél.: 653-0776. 36294 7-6 (6 fs) 350

360 Maison à vendre

ST-MALO — Près centre industriel, maison de 6 logements, 3-4-6 pièces, chauffée. Très bon état, acompte \$3,000. Tél.: 523-5352. 3 36286 11-6 (12 fs) 360

360 Maison à vendre

Ville Portneuf, comté Portneuf, Maison — 1ère Avenue, près école, terrain 72 x 90, avantageux pour professionnels. Tél.: 286-6363. 3 35843 8-6 (20 fs) 360

360 Maison à vendre

985, Chemin St-Louis, près Beaudette — Grande propriété à vendre, payable comme loyer ou échangeable pour petite. Tél.: 683-0531. 36329 9-6 (6 fs) 360

360 Maison à vendre

3ème Rang, 6 pièces, bungalow, 2 rue de l'Eglise, garage double et terrain. St-Agapit, Tél.: 888-3880 — après 6 heures. 36238 9-6 (6 fs) 360

TOUJOURS A VOTRE SERVICE

pour ventes et achats D'IMMEUBLES ET COMMERCES TRUST GENERAL DU CANADA

La plus importante Société de Fiducie canadienne française 2 ave Chauveau, Québec. 688-0630

391 Terrains à vendre

Sillery — Côte du Verger, magnifique terrain avec vue sur le fleuve, superficie env. 14,000 pds. Conditions faciles. Tél.: 529-9352 — 651-3978. 34514 7-5 (48 fs) 391

391 Terrains à vendre

Lac St-Charles — Prix \$400, payable \$25 par mois, également terres complètes dont les rues sont faites. Tél.: 842-2841 ou 839-9374. 35407 27-4 (l.v.s. au 18-6) 391

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langelier, Tél.: 523-4692. 1 36283 7-6 (24 fs) 432

(459) Meubles à vendre

Une visite n'engage à rien, ménage 3 pièces, meubles tous styles, pas d'administration. 826-1108 — 626-7150. 35598 16-5 (24 fs) 459

465 Musique

Orgues WURLITZER & THOMAS

ST-CYR & FRERE inc

754 St-Joseph-Est, Québec Tél.: 522-1233 — 522-1234

477 Tapis - tuiles - prélatés

Moniminy tapis — Vente, pose, nettoyage de tapis, salle de démonstration ouverte sur appointment le soir, ouvrage fait par un expert. — Tél.: 628-0915. 1 36343 13-6 (12 fs) 477

477 Tapis - tuiles - prélat

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour le mercredi 13 juin 1973:

Régions de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, des Laurentides et des Cantons de l'Est:

Aujourd'hui et jeudi: généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et jeudi: 70 à 75. Minimum cette nuit: 50.

Région du lac St-Jean:

Aujourd'hui: généralement ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum aujourd'hui et jeudi: 65 à 70. Minimum cette nuit: 40 à 45.

Jeudi: ensoleillé. Maximum: 65 à 70. Minimum: 40 à 45.

Régions de Rimouski et de Baie-Comeau:

Aujourd'hui: nuageux dans la matinée et devenant ensoleillé dans l'après-midi. Maximum aujourd'hui: 65. Minimum cette nuit: 45. Jeudi: généralement ensoleillé. Maximum jeudi: 65. Minimum: 40 à 45.

Régions de Sept-Îles et de la Gaspésie:

Aujourd'hui: nuageux avec risque d'averses ou orages ce matin dans la région de la Gaspésie, suivi d'un dégagement en fin de journée. Maximum aujourd'hui: 60 à 65. Minimum cette nuit: 40 à 45.

Jeudi: ensoleillé. Maximum: 60 à 65. Minimum: 40 à 45.

L'horoscope

JEUDI, 14 JUIN 1973



21 mars au 20 avril (Bélier) — Eloignez-vous des gens extravagants qui vous feraient faire des dépenses au-dessus de vos moyens.



21 avril au 21 mai (Taureau) — Aspects favorables émanant de la planète Venus. Des avantages accrues accompagneront des responsabilités plus grandes.



22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Une journée qui comprendra beaucoup de "si", de "oui" et de "non". Ne dormez pas sur vos décisions; passez à l'action.



22 juin au 23 juillet (Cancer) — Défilez-vous des innovations et des nouveautés. Une bonne journée pour régulariser certains points en souffrance.



24 juillet au 23 août (Lion) — Soyez prudent si vous devez voyager par la grande route. Les petites joies ne sont pas à dédaigner.



24 août au 23 septembre (Vierge) — Adoptabilité, imagination et discernement sont trois atouts pour la présente période. Pas de temps pour flâner, aujourd'hui.



24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous devez prendre une décision coûteuse. Ne perdez pas de temps à cultiver des chimères. Journée intéressante.



24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Les joies des enfants seront les vôtres et leur compagnie rafraîchissante vous fera grand bien.



23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Vous aurez de la difficulté à faire un choix. Des bénéfices inattendus arriveront à point pour équilibrer votre budget.



22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Un mot qui n'est pas à propos ou une pensée mal exprimée desserviront vos intérêts. Journée sous le signe de la lutte.



21 janvier au 19 février (Verseau) — Votre équilibre mental sera impressionnant pour plusieurs. Vous recevrez des instructions un peu trop précises à votre gré.



20 février au 20 mars (Poissons) — Humilité, modestie et discipline personnelle sont à l'ordre du jour. Si vous évitez les extrêmes, la journée sera bonne.

Nécrologie

BEAUDRIAUT (Marguerite) — A Charlesbourg, le 11 juin 1973, à l'âge de 51 ans, est décédée Dame Marguerite Caron, épouse de M. Clarence Beaudriault. Elle demeurait au 1444 rue Lorraine, Orsainville.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et sa belle-fille: M. et Mme Raymond Beaudriault, M. et Mme Jules Beaudriault, M. et Mme Claude Lachance (Louise), Mlle Monique Beaudriault, M. et Mme Claude Fugère (Carole); sa belle-mère, ainsi que plusieurs petits-enfants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 6450 boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, à 8 heures 45, pour l'église de St-Pierre-aux-Liens et de là au cimetière de St-Eugène, comté de L'Islet, où un libéra sera chanté avant l'inhumation. 12-6 (1 fs)

BEDARD (Dulcine) — A Neufchâtel, le 11 juin 1973, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Dulcine Bedard. Elle demeurait au 355 boulevard Bastien, Neufchâtel.

Elle laisse dans le deuil sa sœur, Mlle Laura Bedard.

Les funérailles auront lieu mercredi le 13 juin, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Palardeau Inc., 30, St-Joseph, à 2 heures 30, pour l'église de St-André et de là au cimetière de Ville Belair. 12-6 (1 fs)

BOUCHARD (Jeanne D.) A Québec, le 10 juin 1973, est décédée Dame Jeanne D. Marmette, épouse de feu Lieutenant-Colonel J. A. Y. Bouchard. Elle demeurait au 710 Avenue Desjardins, Québec.

Elle laisse dans le deuil, ses filles, et ses gendres: M. et Mme Guy Grodin (Louise) de Ste-Foy, M. et Mme Jacques Lespina (Claire) de Vancouver, M. et Mme André Thibault (Denyse) de Charlesbourg. Le salon sera fermé entre 5h.00 et 7h.00 p.m.

Les funérailles auront lieu mercredi le 13 juin 1973, à 14h.30.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 975, Marguerite-Bourgeois, à 14h.15, pour l'église Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Belmont. 11-6 (2 fs)

BOULET (Ludgarde) — A Montmagny, le 10 juin 1973, à l'âge de 77 ans, est décédée Dame Ludgarde Lapointe, épouse de feu M. Henri Boulet. Elle demeurait à Montmagny. Elle était vice-présidente et fondatrice des Bis-cuits Montmagny.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rosario (Monique Dumont), Lucille (Mme Georges Robin), Paul-Eugène (Pauline Cloutier), Jean-Baptiste (Madeleine Letourneau), Thérèse (Mme Benoît Morin), Fernand (Pierrette Coulombe), Marie-Laure (Mme Roger Després), Edith (Mme Raymond Després), Huguette; son frère et ses sœurs: Rodolphe, Floride, Armandine et Edith Lapointe.

Les funérailles auront lieu mercredi le 13 juin, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Laurent Normand Inc., 115, St-Louis, Montmagny, à 3 heures 45, pour l'église de St-Thomas et de là au cimetière paroissial. 11-6 (2 fs)

CARON (Adélaïde) — A Silley, le 12 juin 1973, à l'âge de 69 ans, est décédée M. Adélaïde Caron, épouse de M. Adélaïde Caron. Elle demeurait au 1700 rue St-Michel, Silley.

Les funérailles auront lieu samedi le 16 juin, à 11 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 1584, Chemin St-Louis, à 10 heures 50, pour l'église de St-Charles-Garnier et de là au cimetière de Silley.

Le funérarium sera ouvert de 2 h. à 5 h. et de 7 h. à 10 h. 13-6 (3 fs)

COTE (Rosaire) — A St-Flavien, comté de Lotbinière, le 10 juin 1973, à l'âge de 18 ans et 8 mois, est décédé accidentellement M. Rosaire Côté, fils de M. Emile Côté et de Mme Juliette Boucher. Il demeurait Rang les Pointes, St-Flavien.

Il laisse dans le deuil, outre ses parents, sa grand-mère: Mme Alphonse Côté; ses frères et sœurs: Maurice, Marguerite, Hector, Marie-Rose, Léopold, Françoise, Bernadette, Véronique, Jacinthe, Albertine, Hélène, Thérèse et Marcel, ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines.

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Beaudoin & Ferland Ltée, rue Roberte, St-Flavien, à 2 heures 50, pour l'église de St-Flavien et de là au cimetière paroissial. 12-6 (1 fs)

DELISLE (Roland) — A Québec, le 12 juin 1973, à l'âge de 60 ans et 3 mois, est décédé subitement M. Roland Delisle, autrefois président de Delisle & Langevin Inc., époux de Mme Yvette Soudard. Il demeurait au 804 rue Madeleine-de-Verchères.

Elle laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole (Mme René Grenier), Jean, Solange (Mme Yvon Longchamps), Daniel (Mme Clément Plante).

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin, à 4 heures.

Départ des salons funéraires Gagnon & Fils Inc., 235 rue Commerciale, St-Henri, à 3 heures 45, pour l'église de St-Henri et de là au cimetière paroissial. 13-6 (1 fs)

GAGNON (Gracia) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 12 juin 1973, à l'âge de 93 ans, est décédée Dame Gracia Paré, épouse de feu M. Joseph Gagnon.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. Pierre Roy (Eva), Maurice, Jean-Paul, Mme Réal Aubé (Cécile), Ovide, Mme Charles-Eugène (Cécile), M. et Mme Georges Fraser (Marie-Laurie), Jean-Charles, Léon, St-Marie-Berthe, François et Jean-Marie.

Les funérailles auront lieu vendredi le 15 juin, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire Laurent Normand Inc., de St-François de Montmagny, à 10 heures 45, pour l'église de St-François et de là au cimetière paroissial. 13-6 (1 fs)

GIGNAC (Gabrielle) A Québec le 13 juin 1973, est décédée Mlle Gabrielle Gignac, fille de feu M. et Mme J.-O. Calixte Gignac (Mary-Ann Pomplon). Elle demeurait au 990, Bourlaimaque.

Elle laisse dans le deuil son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Mlle Aline Gignac, M. et Mme Paul-Emile Dufault (Yvette), M. et Mme Alexandre Couture (Simonne), Mme Paul Gignac (Marie-Claire Côté), M. et Mme Gérard Gignac (Lucie Charland), M. Calixte Gignac, Mlle Thérèse Gignac, M. et Mme H.-H. Hoover (François), de Washington et 19h.

Les funérailles auront lieu vendredi le 15 juin 1973 à 10h.00.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 975, Ave Marguerite-Bourgeois, à 9h.45, pour l'église Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Mont-Marie de Lévis. 13-6 (2 fs)

DION (Malvina) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 11 juin 1973, à l'âge de 82 ans, est décédée Dame Malvina Côté, épouse de M. Henry Dion.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Ulric (Jeanne Letourneau), Emmanuel (Jacqueline Patry), Marie-Reine (Mme Gérard Beaumont); ses sœurs et belles-sœurs: Mlle Charles-Alphonse Thibault (Marie-Blanche), Mme Joseph Gendreau (Delima), Mme Candide Ouellet.

Les funérailles auront lieu mercredi le 13 juin, à 2 heures.

Départ de la résidence de son fils, M. Ulric Dion, 139, St-Jean-Baptiste ouest, Montmagny, à 1 heure 30, pour l'église de St-Thomas et de là au cimetière paroissial.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Laurent Normand, de Montmagny. 12-6 (1 fs)

DROUIN (Lumina) A Québec, le 13 juin 1973, à l'âge de 83 ans, est décédée Dame Lumina Lelièvre, épouse de feu Jules Drouin. Elle demeurait au 1760, St-Michel, Silley.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Benoît Drouin (Marie-Jane Redmond), M. et Mme Louis-Philippe Drouin (Alice St-Germain), M. et Mme Yvon Berthiaume (Cécile), Mlle Paule Drouin, un frère M. Ernest Lelièvre, sa belle-sœur, Mme Henri Drouin, ainsi que de nombreux petits-enfants. Le funérarium sera ouvert de 2h. à 5h. et de 7h. à 10h.

Les funérailles auront lieu samedi le 16 juin 1973 à 10h.00.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 1584, chemin St-Louis, à 9h.45, pour l'église St-Charles-Garnier, et de là au cimetière St-Charles. 13-6 (1 fs)

MERCIER (Justine) — A l'Hôtel Général de Québec, le 11 juin 1973, est décédée Mlle Justine Mercier, fille de feu M. Edmond Mercier et de feu Mme Elise Brochu. Elle demeurait à l'Hôtel Général de Québec.

Elle laisse dans le deuil ses frères et ses sœurs: M. et Mme Georges Mercier (Béatrice Bivier), marchand de Ste-Sabine, M. et Mme J.-Edmond Mercier (Marianna Lemieux), épicière de Charlesbourg, M. et Mme Octave Bouchard (Albertine), M. et Mme Alphonse Chabot (M.-Claire Mercier), de Ste-Sabine, Mlle Anne-Marie Mercier, de Québec; sa belle-sœur: Mme Jean-Louis Mercier (Yvonne Lemieux), organisatrice de Ste-Sabine, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu mercredi le 13 juin, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire de l'Hôtel Général de Québec, 260 boulevard Langelier, à 2 heures, pour l'église de Ste-Sabine, comté de Bellechasse et de là au cimetière paroissial.

CHOUMARD (Georges) — A l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup, le 11 juin 1973, à l'âge de 56 ans et 4 mois, est décédé M. Georges Choumard, capitaine, époux de Mme Rita Leclerc.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Lise (Claude Plourde), Liliane (Raymond Morin), Francine (Guy Larochelle), Jacques (Diane Roy), Jocelyne (Stelle), Claire; sa mère: Mme Joseph Choumard; sa sœur: Bertha (Charles Choumard), capitaine Leo (Rita Hattot), Roland (Marthe Moreau), André (Gemma Toussaint).

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin, à 3 heures.

Départ du funérarium Dubé, St-Jean-Port-Joli, à 2 heures 50, pour l'église de St-Jean-Port-Joli et de là au cimetière paroissial. 13-6 (1 fs)

FORTIN (Georges-Edouard) — A St-Henri de Lévis, le 11 juin 1973, à l'âge de 62 ans, est décédé subitement M. Georges-Edouard Fortin, époux de Mme Madeleine Fortin. Il demeurait au 15 rue Onézime, St-Henri.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole (Mme René Grenier), Jean, Solange (Mme Yvon Longchamps), Daniel (Mme Clément Plante).

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin, à 4 heures.

Départ des salons funéraires Gagnon & Fils Inc., 235 rue Commerciale, St-Henri, à 3 heures 45, pour l'église de St-Henri et de là au cimetière paroissial. 13-6 (1 fs)

PAQUIN (Jean-Marie) — A l'Hôtel de l'Enfant-Jésus, le 11 juin 1973, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Jean-Marie Paquin, surveillant au bureau de Poste de Québec, Chevalier de Colomb au 3e degré, époux de Mme Liliane Plante. Il demeurait au 3495 rue Guimont, Giffard.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Robert, Marie, Luc, Serge; sa mère: Mme Alphonse Paquin; ses beaux-parents: M. et Mme Joseph Plante; ses frères et sœurs: M. et Mme Joseph Paquin (Cécile Welsh), Dr et Mme Georges-Aimé Letendre (Simonne), M. et Mme Eugène Paquin (Genevieve Germain), M. et Mme Napoléon Paquin (Jacqueline Ampleman), M. et Mme René Paquin (Yvette Sylvain), M. et Mme Marcel Paquin (Georgette Côté), M. et Mme Patrick Ducharme (Madeleine), M. et Mme Jacques Paquin (Aline Bouchard), Dr et Mme Robert Fortin (Pauline); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Marcel Plante (Claude Drouin), M. Jean-Claude Plante, M. et Mme André Plante, Ing. (Ginette Bérubé), M. et Mme Gaetan Gourd, Ing. (Marthe Plante), M. et Mme Roger Plante, A.G. (Thérèse Bédard) Mlle Louise Plante, ainsi que plusieurs neveux et nièces, oncles et tantes.

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Wilford Roy Inc., 3221 avenue Royale, Giffard, à 1 heure 45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière de Portneuf.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures. 12-6 (2 fs)

ROY (Clara) A Ste-Foy, le 13 juin 1973, à l'âge de 78 ans, est décédée Dame Clara Fournier, épouse de feu M. Emile Roy. Elle demeurait au 1186, rue Colbert, app. 303, Ste-Foy.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, sa belle-fille, M. et Mme Edouard Roy (Gilberte Rheault), de Victoriaville, M. Richard-Roy de St-Nicolas, Mlle Thérèse Roy, ses petits-enfants: Manon, Jean, Martin, Guy, Marie-France, Denis, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roméo Fournier (Alma Fecteau) de Loretteville, Mme Zéphirin Beaulieu (Marie-Anne Fournier), M. et Mme Lucien Jobin (Alice Fournier), Mme Jos Plouffe, (Marie-Ange Fournier), de Trois-Rivières, Mme Frank-L. Seale, (Adoila "Dédé" Fournier), Dr et Mme Georges-E. Roy (Cécile Bruneau), de Victoriaville, M. et Mme Louis-Philippe Roy (Imelda Roy), de Victoriaville, Rév. Père Philias Roy, o.p., de St-Hyacinthe, M. et Mme Ronald Roy (Lucienne Cloutier), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h. et 19h.

Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de Cardiologie de l'Hôtel-Dieu, 2725, Chemin Ste-Foy. Le salon sera ouvert à compter de 14h., jeudi le 14 juin.

Les funérailles auront lieu samedi le 16 juin 1973.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy, pour l'église St-Denis et de là au cimetière de Victoriaville. 13-6 (3 fs)

SEALE (Francis L.) A Québec le 12 juin 1973, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Francis L. Seale, époux de Mme Adoila Fournier. Il demeurait au 1064 Avenue Des Erables, app. 4, Québec.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, son gendre, Mlle Janet Seale, M. et Mme José Hilaire (Frances), Mlle Marguerite-Anne Seale, sa petite-fille: Sofia, son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs, M. et Mme Lewis W. Seale, Mme Zéphirin Beaulieu, Mme J.-Emile Roy, M. et Mme Lucien Jobin, Mme J. N. Plouffe, M. et Mme Roméo Fournier. Le salon sera fermé entre 5h.00 et 7h.00.

Les funérailles auront lieu jeudi le 14 juin 1973, à 14h.30.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 975, Marguerite-Bourgeois, à 14h.15, pour l'église St-Dominique et de là au cimetière de St-Charles. 12-6 (2 fs)

LEMELIN. — Samedi le 16 juin 1973, à 10 heures, en l'église de Château-Richer, sera chanté le service anniversaire de M. Eugène Lemelin.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2 36374 13-6 (1 fs) S.A.

MATTE. — Samedi le 16 juin, à 2 heures p.m., en l'église de St-Malo, sera chanté le service anniversaire de Dame Camilla Quirlette, épouse de feu M. J.-B. Matte.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2 36356 13-6 (3 fs) S.A.

TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Elle laisse dans le deuil ses enfants, sa belle-fille, M. et Mme Edouard Roy (Gilberte Rheault), de Victoriaville, M. Richard-Roy de St-Nicolas, Mlle Thérèse Roy, ses petits-enfants: Manon, Jean, Martin, Guy, Marie-France, Denis, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roméo Fournier (Alma Fecteau) de Loretteville, Mme Zéphirin Beaulieu (Marie-Anne Fournier), M. et Mme Lucien Jobin (Alice Fournier), Mme Jos Plouffe, (Marie-Ange Fournier), de Trois-Rivières, Mme Frank-L. Seale, (Adoila "Dédé" Fournier), Dr et Mme Georges-E. Roy (Cécile Bruneau), de Victoriaville, M. et Mme Louis-Philippe Roy (Imelda Roy), de Victoriaville, Rév. Père Philias Roy, o.p., de St-Hyacinthe, M. et Mme Ronald Roy (Lucienne Cloutier), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h. et 19h.

Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de Cardiologie de l'Hôtel-Dieu, 2725, Chemin Ste-Foy. Le salon sera ouvert à compter de 14h., jeudi le 14 juin.

Les funérailles auront lieu samedi le 16 juin 1973.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy, pour l'église St-Denis et de là au cimetière de Victoriaville. 13-6 (3 fs)

Tarif de publication

Avis de décès.

Services annuels: Formule régulière: \$3.50

Mots additionnels chacun: 0.05

Photo: \$10.00 additionnel par parution

Remerciements: Formule régulière: \$3.50

Mots additionnels chacun: 0.05

Compte rendu de funérailles: Photo: \$10.00 additionnel par parution

SERVICE 24 HEURES PAR TOUT 522-4771

A l'occasion des funérailles de M. ROGER ROY c.a.

membre fondateur de la Société RUEL, ROY, MOREAU & ASSOCIES

Les bureaux de Québec, Lévis et Ville St-Georges seront fermés jeudi le 14 juin



CHEZ

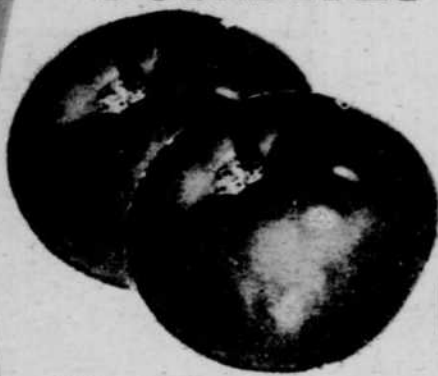


ON LES A LES PRIX!

c'est garanti... profitez-en!

TOUS NOS FRUITS ET LEGUMES SONT DE PREMIERE QUALITE

TOMATES ROSES



De Serre chaude
Ont Canada No 1

lb **49¢**

LAITUE FRISEE

Jeune et tendre
produit du Québec

LE PIED **.16**

POMMES VERTES

Granny Smith
Canada de fantaisie

LA LB **.39**

PIMENT VERT

Gros et ferme
de Floride

LA LB **.39**

ASPERGES

Jeunes et tendres
produit du Québec

LA LB **.49**

BOEUF DE "MARQUE ROUGE" SEULEMENT, LE MEILLEUR AU CANADA

BIFTECK DE COTES



Tendres, juteuses
et savoureuses
sur B.B.Q.

lb **1.59**

Rôti de Côtes lb **1.45**

CRETONS FRAIS

Des Cuisines "Roy"

CH. **.77**

VIANDES TRANCHEES

Swift
de 6 oz

CH. **.37**

PIZZA GARNIE

Fraiche
de Coors

CH. **.59**

RISE N SHINE

Cristaux à saveur d'orange

5 env. 3 1/4 oz **.76**

BATONNETS

"Hostess", au fromage

Cello 9 oz **.49**

FRITES

"Mc Cain", régulières, congelées

Cello 2 lb **.45**

BEURRE D'ARACHIDES

"Schwartz", lisse et crémeux

Jarre de 2 lb **.96**

BISCUITS WESTON

"Wagon Wheel"

Cello 20's **.79**

GELEE ROYAL

A dessert, au choix

Bte 3 oz **.09**

ARACHIDES

"Krispy Kernals", blanches ou brunes

Cello 18 oz **.77**

CORNETS

"Robinson"

Bte 48's **.48**

Café

INSTANTANE

"Chase & Sanborn"
Bocal 10 oz

1.55

Crème glacée

"Jato",
saveurs au choix
Cont. 1/2 gal.

.68¢

Fromage

JATO

Canadien tranché
Pqt 8 oz

42¢

Papier

DE TOILETTE

"Scott",
couleurs au choix
Pqt 4 roul.

58¢

TOMATES

"St-Castin", Rouges, de choix

Bte 28 oz **.33**

COCKTAIL DE FRUITS

"All Good", de fantaisie

Bte 19 oz **.41**

COCO PUFFS

Céréale de "General Mills"

Bte 8.5 oz **.41**

CONCOMBRES

"Coronation", tranchés, marinés

Jarre 24 oz **.51**

CREVETTES FRITES

"Blue Water", enrobées de pâte

Bte 6 oz **.81**

SACS A DECHETS

"Sanisac", gr. 26 x 36

Cello 25's **.84**

JETS

Tampons à récurage

Bte 18's **.45**

MISS NEW

Nourriture pour chats, au choix

Bte 6 oz **.19**

en plus de nos vrais bas prix réguliers tous les jours!

FRUITS ET LEGUMES

DIGNONS JAUNES Nouvelle récolte de Cal. Can. No 1	2 lbs	.49
BROCOLI Paquet original De Cal. Gr. 14s.	1e pqt	.49
BLE D'INDE Jeune et doré de Floride	5 pour	.59
CITRONS SUNKIST Très juteux de Cal. Gr. 140s. Pro. E.U.	ch.	.08
ORANGES DU MAROC Juteuses et sucrées Pro. E.U. Gr 100s.	doz.	.89

JUS DE FRUITS

JUS D'ANANAS "Del Monte"	Bte 48 oz	.39
JUS DE POMMES "F. B. I."	Bte 48 oz	.49
JUS DE RAISINS "Welch"	Bte 24 oz	.61
JUS DE PRUNES "Del Monte"	Bte 24 oz	.59
JUS DE PAMPLEMOUSSES "Del Monte"	Bte 48 oz	.63

BISCUITS

CHRISTIE "Miniature", au chocolat	Pqt 11 oz	.57
DAVID Coco au lait	Pqt 13 oz	.56
DION A thé	Bte 12 oz	.41
LECLERC Jelly Rice	Pqt 14 oz	.48
LIDO Petit beurre	Pqt 16 oz	.45

VIANDES

BOEUF HACHE Marque Rouge	1a lb	.95
SAUCISSE FUMEE Fraiche de Swift	1a lb	.79
ROTI CROUPE Marque Rouge	1a lb	1.63
CUISSES DE POULET Blanches et fraiches	1a lb	.79

"OFFRE SPECIALE"

SOIREE FAMILIALE JATO AUX CARNAVALS DE QUEBEC

Samedi 16 juin 6:30 p.m. Waterbury vs Carnavals (Programme double) Stade municipal, Parc Victoria

ACHETEZ VOS BILLETS A PRIX REDUITS ET GAGNEZ UNE "TOYOTA"

Adm. générale : Valeur \$1.50 Mezzanine : Valeur \$1.75 Loges : Valeur \$2.00 Parterre : Valeur \$2.50
Spécial **\$1.50** ch. Spécial **\$1.00** Spécial **\$1.25** Spécial **\$1.75**



JATO INVITE TOUTE LA FAMILLE A PASSER UNE SOIREE EMBALLANTE AUX CARNAVALS. — BILLETS EN VENTE DANS TOUS LES MARCHES JATO TANT QU'IL Y EN AURA.

CERISES

"Bing", Californie, lb **.48**



Québec

66e année, No 542

Mercredi,

13 juin 1973

15 cents

l'Action Québec



Saut fatal

Malgré les supplications de son épouse et de plusieurs de ses voisins, un citoyen de New York a décidé d'en finir avec la vie. En effet, M. Daniel Zerbino n'a rien voulu entendre des cris désespérés de sa femme (photo du haut) et s'est lancé dans le vide (photo du bas). (Téléphoto UPI) ■



Un téléphérique
entre Québec et Lévis

Pinard rêve en couleurs

— Le maire Chagnon
détails p. 2

Pour bientôt

"Manif" du front commun à Québec

— détails p. 3

Le 21, début des fêtes de la Saint-Jean

— détails p. 3

CJRP
1060
RADIO PROVINCIALE

Lévis-Québec à pied sec

l'Action Québec